

Territorialisation de la planification écologique

Restitution du diagnostic régional de
la COP Auvergne-Rhône-Alpes



La région Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région la plus peuplée de France, la 1^{re} région industrielle pour ses emplois, la 1^{re} région de France pour sa forêt en volume sur pieds et la 4^e région agricole en surface. Afin d'atténuer et d'anticiper les effets du changement climatique et de préserver les ressources et la biodiversité, l'État et la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'engagent et mènent depuis plusieurs années des travaux ambitieux en faveur de la transition écologique sur l'ensemble des secteurs et thématiques clés.

1. La décarbonation des mobilités

L'État et la Région se sont engagés à développer les Services Express Régionaux et à financer les grands projets ferroviaires et fluviaux (notamment la liaison ferroviaire Lyon Turin et l'axe Méditerranée Rhône-Saône) La feuille de route Mobilités positives du quotidien de la Région comprendra d'ici 2035 un choc d'offre de 30 % pour le TER et de 100 % pour les cars Région.

L'État et la Région s'engagent via des plans vélo (65,8 M€ de subventions Région depuis 2019), le développement des pôles d'échanges multimodaux et la pratique du covoiturage. Le développement de carburants verts (biogaz, bioéthanol) et de l'hydrogène (111 M€ d'investissement de la Région) pour le déploiement massif de la mobilité électrique sont aussi fortement soutenus. Le projet Zero Emission Valley (ZEV) vise le déploiement, à horizon 2025, d'un écosystème régional hydrogène.

2. La décarbonation de l'industrie

En Auvergne-Rhône-Alpes, les 30 plus gros émetteurs industriels de gaz à effet de serre (GES), représentant environ 60% des émissions régionales de l'industrie, font l'objet d'un accompagnement individualisé par l'État qui veille à faciliter la concrétisation opérationnelle de leurs projets.

La moitié de l'empreinte carbone de la France est due aux importations selon le apport annuel 2022 du Haut Conseil au climat. La Région a donc mis en place, dès 2022, le pack relocalisation qui permet d'accompagner les industries qui font le choix de relocaliser leur activité.

Un fonds européen, dit de transition juste, est mobilisable en Région, à hauteur de 75 M€, pour accompagner la transition bas-carbone de l'appareil de production sur les territoires qui concentrent les plus fortes émissions de gaz à effet de serre d'origine industrielle.

3. Agriculture, alimentation et forêt, des secteurs au cœur des enjeux de transition écologique

Le secteur agricole émet environ 20 % des émissions de GES au niveau national. Celles-ci découlent principalement du méthane émis par les animaux d'élevage et du protoxyde d'azote émis lors de l'utilisation d'engrais de synthèse ou de l'épandage des effluents d'élevage.

La filière agricole dominante de la région est l'élevage à l'herbe. Des leviers sont disponibles pour réduire la sensibilité de ces exploitations au changement climatique et réduire leur contribution aux émissions, comme l'évolution des pratiques de fertilisation. Ces leviers devront prendre en compte les impératifs de préservation des ressources en eau et de reconquête de la biodiversité ainsi que notre objectif de souveraineté alimentaire et de réduction de nos importations.

La forêt représente à la fois un puits de carbone et un secteur capable de produire des ressources qui permettront d'augmenter le stockage du carbone (bois d'œuvre) ou de se substituer à des énergies fossiles (production de chaleur ou de gaz bas carbone). La Région a largement élargi aux dispositifs France relance et prendra sa part dans l'objectif annoncé par le Président de la République de plantation de 1 milliard d'arbres financé par des crédits de France 2030.

Auvergne-Rhône-Alpes : un territoire engagé pour la transition écologique

4. La rénovation énergétique des bâtiments

En 2022, plus de 86 000 logements privés ont bénéficié en Auvergne-Rhône-Alpes de Ma Prime Rénov' (430 M€ d'aides) et le Fonds vert a permis de financer la rénovation de près de 350 bâtiments publics (96 M€ d'aides). En tant que porteur associé du programme SARE, la Région a accompagné durant 3 ans le déploiement de ce service sur 100 % du territoire régional.

Grâce au soutien de l'État et de la Région, Auvergne- Rhône-Alpes est la 1^{re} région de France en nombre d'entreprises qualifiées RGE, permettant aux consommateurs de bénéficier de conseils techniques de qualité et de subventions publiques écoconditionnées.

Via ses dispositifs de soutien à l'aménagement du territoire, la Région accompagne la rénovation énergétique de ses lycées. et de nombreux bâtiments communaux (écoles, gymnases, salles des fêtes...).

5. Le développement des énergies décarbonées

La Région Auvergne-Rhône-Alpes accompagne la filière nucléaire sur son territoire et se prépare à l'arrivée de deux EPR supplémentaires sur le site du Bugey à l'horizon 2035. Dans la région, la filière hydroélectrique est très développée. Il importe cependant d'accélérer le déploiement des autres filières renouvelables. Pour cela, l'État accorde un soutien important au développement de ces énergies, notamment par des appels d'offres de la Commission de régulation de l'énergie ou encore le fonds chaleur opéré par l'Ademe.

La Région et l'État sont également engagés dans la charte Ambitions biogaz 2028 qui permet de lever les freins au développement de la filière méthanisation. La Région a mis en place un plan solaire régional en 2020, complété par le pack énergie et solarisation en 2022. Enfin, un accompagnement global du développement des énergies renouvelables est porté par la stratégie régionale eau-air-sol-énergie, avec une animation de la filière et des collectivités et le portage de la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables.

6. La gestion des ressources en eau et la protection de la biodiversité

Un plan d'action de l'Etat et de la Région, Agir pour la biodiversité en région, permet, en lien avec les membres du comité régional biodiversité, d'organiser les actions prioritaires en matière de biodiversité. Dans son rôle de chef de file pour la biodiversité, la Région a souhaité se saisir du transfert de la compétence Natura 2000 pour simplifier et mutualiser la gouvernance et la gestion des sites en impliquant deux acteurs majeurs de la biodiversité : les parcs naturels régionaux (PNR) et les conservatoires d'espaces naturels (CEN). Aujourd'hui, 36 % du territoire régional est protégé grâce à des outils régionaux : 10 PNR, 19 RNR et 261 sites Natura 2000. En complément, d'autres mesures de protection forte sont présentes dans la région 2 Parcs nationaux, 32 réserves naturelles nationales, des ENS...

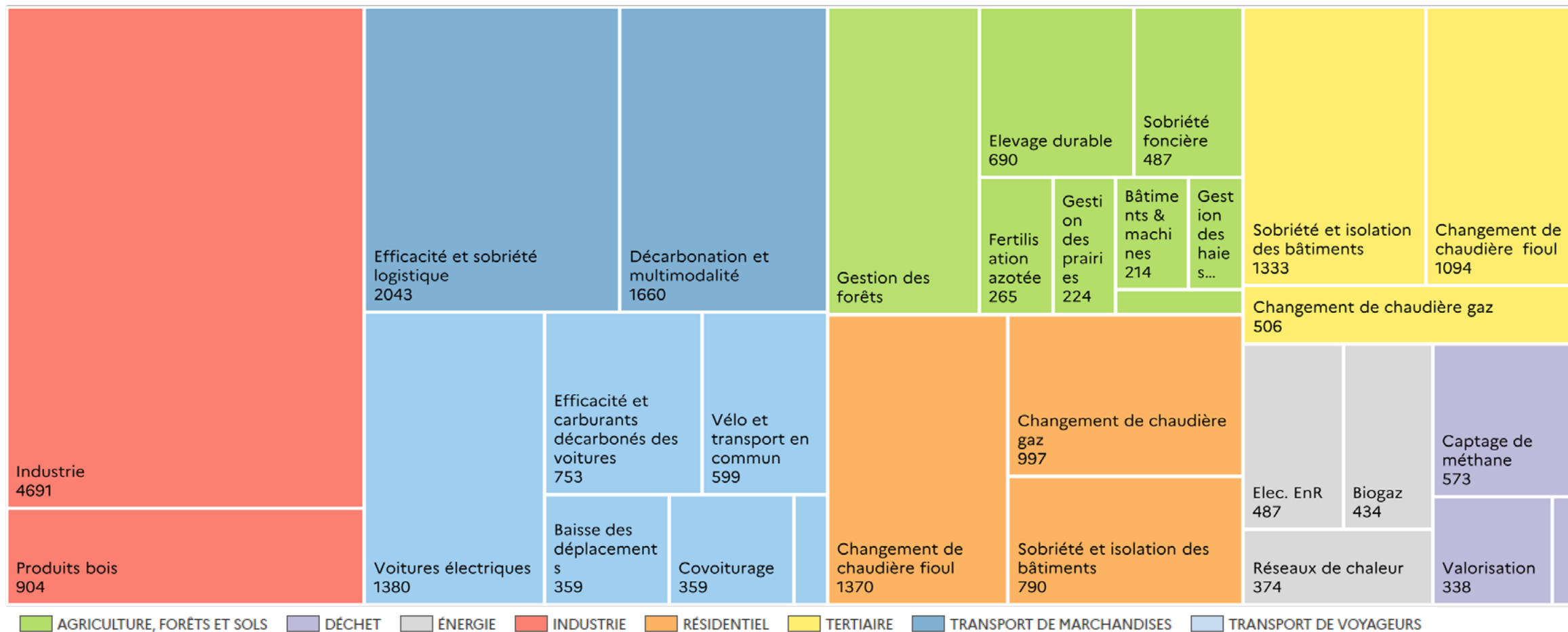
Concernant la gestion de l'eau, l'État, la Région et les acteurs de l'eau se mobilisent en déclinant dans les sous-bassins versants les orientations du plan eau du Gouvernement et des plans de bassin d'adaptation au changement climatique. Les agences de l'eau appuient les territoires pour la mise en œuvre des projets en matière d'économie d'eau, de sécurisation des réseaux de distribution de l'eau potable et de lutte contre les pollutions.

7. La gestion et le recyclage des déchets

Le volet déchets, économie circulaire du SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes ambitionne de diminuer drastiquement la production de déchets en région tout en valorisant les déchets produits. L'un des principaux objectifs est de réduire l'enfouissement de déchets de 50 % d'ici 2025 (de 2, 2millions de tonnes en 2010 à 1,1 en 2025).

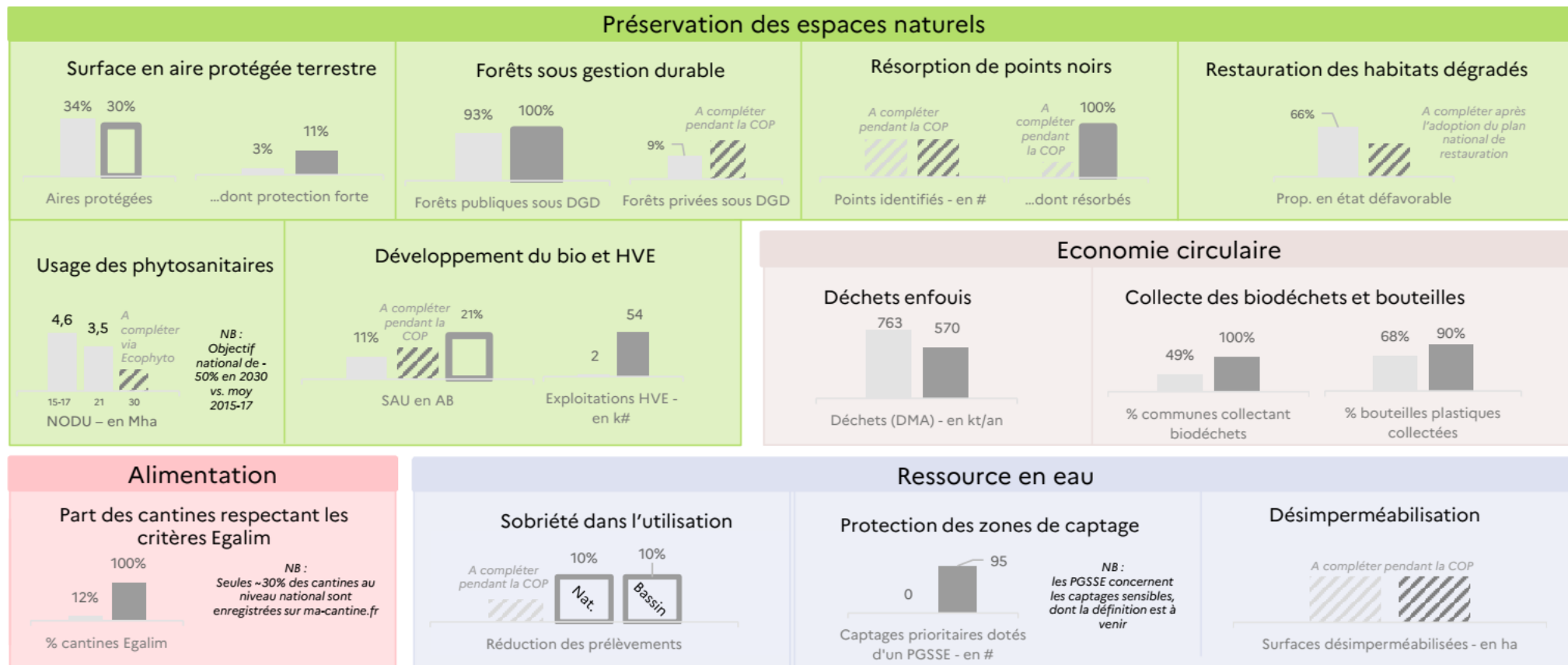
Pour cela, des dispositifs d'accompagnement de l'État, notamment via le fonds économie circulaire opéré par l'Ademe, et de la Région sont mis en œuvre. La Région a signé 3 conventions avec les opérateurs : Lély, Suez et Véolia pour la réduction volontaire de leurs capacités d'enfouissement (environ 250 000 tonnes à terme). Elle finance aussi des études dans les territoires afin de proposer des scénarios pour réduire la production et l'enfouissement des déchets par la prévention et la valorisation.

Auvergne-Rhône-Alpes : Le panorama des leviers de décarbonation



(1) Bus et cars décarbonés : 97 ktCO₂e. (2) Pratiques stockantes : 82 ktCO₂e. (3) Prévention des déchets: 67 ktCO₂e.
* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

Panorama des leviers de préservation de la biodiversité et de gestion des ressources



Dernière donnée régionale réalisée (2020, 21 ou 22)
 Objectif régionalisé indicatif à 2030
 Objectif national ou supra-régional

Les 4 étapes de la COP régionale Auvergne-Rhône-Alpes pour réussir la décarbonation et la protection et restauration de la biodiversité



REALISER UN
DIAGNOSTIC
PARTAGE DU
TERRITOIRE



CONDUIRE
UN DEBAT

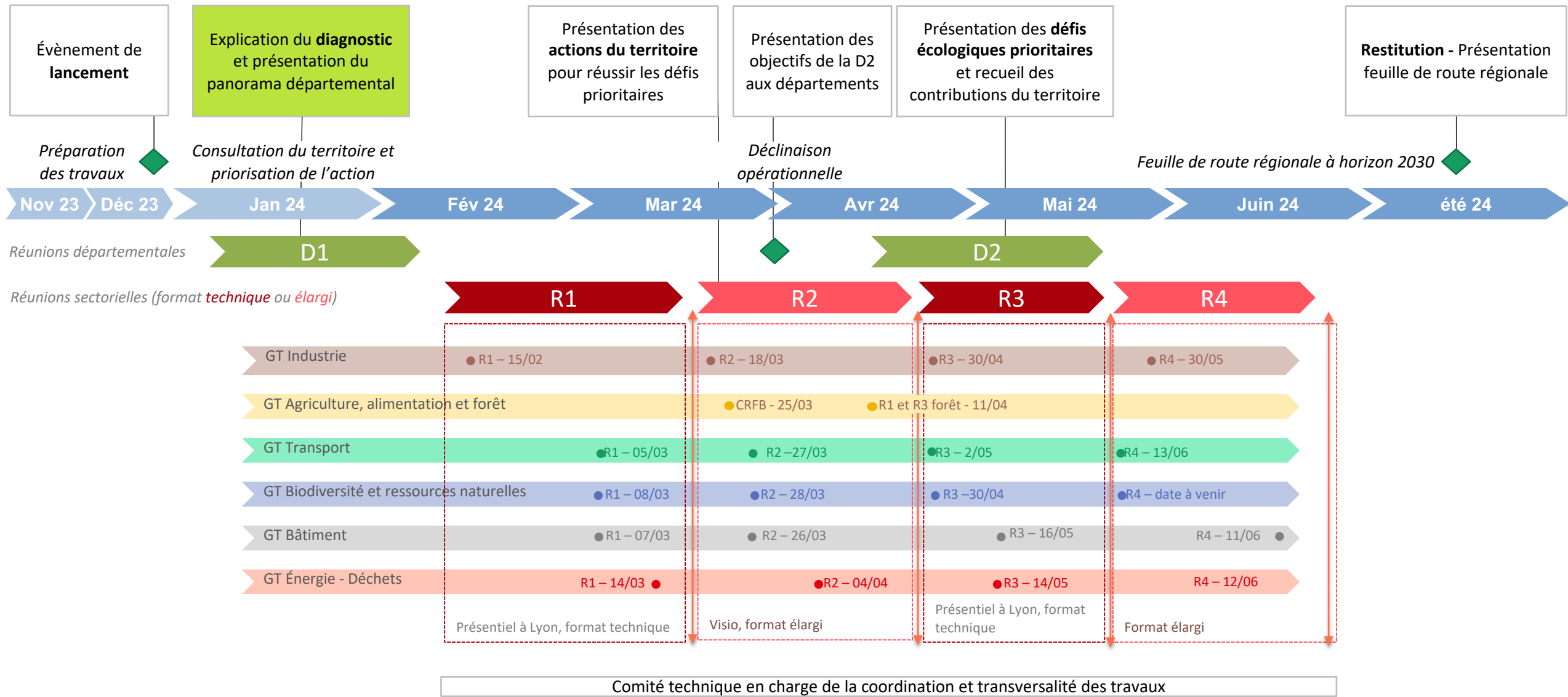


CHOISIR LES
ACTIONS A MENER
A L'ECHELLE
INFRAREGIONALE



ETABLIR UNE
FEUILLE DE
ROUTE
REGIONALE 2030

Rétroplanning des travaux en région Auvergne-Rhône-Alpes



Synthèse du diagnostic Janvier-Avril 2024

**FRANCE
NATION
VERTE >**
Agir • Mobiliser • Accélérer



Questionnaire | Les collectivités de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont été appelées à donner leurs vues sur l'ensemble des leviers de la planification écologique

Transport de voyageurs

- Véhicules électriques
- Bus et cars décarbonés
- Réduction du besoin de déplacements
- Covoiturage
- Vélo
- Transport en commun
- Efficacité et carburants décarbonés des véhicules privés

Transport de marchandises

- Fret décarboné et multimodalité
- Efficacité et sobriété logistique

Bâtiments

- Rénovation dans le tertiaire
- Rénovation dans le résidentiel

Energie

- Electricité renouvelable
- Biogaz
- Réseaux de chaleur décarbonés

Industrie

- Décarbonation des sites industriels
- Produits bois

Agriculture et alimentation

- Changements de pratiques de fertilisation azotée
- Elevage durable
- Bâtiments & Machines agricoles
- Gestion des haies
- Gestion des prairies
- Pratiques stockantes
- Réduction de l'usage des produits phytosanitaires
- Agriculture biologique et de HVE
- Bouclage biomasse
- Loi Egalim / Climat et Résilience

Espaces naturels

- Sobriété foncière
- Gestion des puits forestiers
- Forêts sous gestion durable
- Points noirs prioritaires de continuité écologique
- Surface en aire protégée
- Restauration des habitats naturels

Eau

- Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau
- Protection des zones de captage d'eau
- Désimperméabilisation des sols

Déchets

- Captage de méthane dans les ISDND
- Valorisation matière des déchets
- Prévention des déchets
- Mise en décharge
- Taux de collecte

Concrètement, deux types de questions sont posées

I. Pour chaque levier, évaluer l'action en cours sous forme de 3 questions

1. Ce levier est-il pertinent pour mon territoire ?

Réponses possibles

- 0 = Le levier n'est pas pertinent pour mon territoire
- 1 = Le levier n'est pas dans le champ de ma compétence
- 2 = Le levier est pertinent pour mon action

2. L'action de ma collectivité contribue-t-elle à la hauteur des enjeux ?

Réponses possibles

- 1 = Plutôt non
- 2 = Partiellement non
- 3 = Partiellement oui
- 4 = Plutôt oui

3. L'action de l'ensemble des parties prenantes (Etat, collectivités, entreprises, citoyens) est-elle à la hauteur des enjeux ?

Réponses possibles

- 1 = Plutôt non
- 2 = Partiellement non
- 3 = Partiellement oui
- 4 = Plutôt oui

II. Pour chaque action possible dans ses compétences, indiquer si elle est déjà / en cours de mise en œuvre

Les leviers ont été déclinés en ~150 actions type, classées selon le périmètre de compétence (région, département, EPCI, commune)

Exemples :

- Rénovation du parc de bâtiments publics avec un niveau d'ambition cohérent avec le décret tertiaire
- Développement et exploitation de l'infrastructure de recharge en voirie
- Favorisation et accompagnement des citoyens dans l'action et dans la gouvernance des aires protégées

Une question par action : est-elle déjà / en cours de mise en œuvre ?

Réponses possibles

- 1 = Plutôt non
- 2 = Partiellement non
- 3 = Partiellement oui
- 4 = Plutôt oui

Résultats du questionnaire

Le questionnaire avait pour objectif de recenser les actions menées par les collectivités d'Auvergne-Rhône-Alpes et de recueillir leur ressenti sur le niveau d'action au regard des enjeux régionaux

631 questionnaires remplis par les collectivités d'Auvergne-Rhône-Alpes

Le questionnaire a été bien accueilli, sur la forme et le contenu des actions type identifiées, malgré des appréhensions initiales

De nombreuses actions ont été identifiées avec des descriptions associées ;

Les réponses au questionnaire ont été envoyées au niveau national qui a produit une synthèse. L'analyse de cette synthèse aux niveaux régional et départemental doit permettre d'identifier les sujets à mettre en débat.

Méthode de pondération des résultats

Estimation
départementale

$$\text{Note départementale} = \frac{\text{Moyenne bloc communal} + \text{Département}}{2}$$

La moyenne bloc communal se comprend comme la moyenne des communes et des EPCI du département

Bilan sur le taux de participation AURA

Analyses générales de l'échantillon

	Nombre de répondants	Part du total régional
Région	(Vide)	(Vide)
Départements	9	75 %
Intercommunalités	100	N/A
.. dont EPCI à fiscalité propre	97	59 %
.. dont communautés de communes	75	57 %
.. dont communautés d'agglomérations	17	61 %
.. dont métropoles et communautés urbaines	5	125 %
.. dont Syndicats mixtes et PETR	3	N/A
Communes	525	13 %
Total	635	N/A

Analyses de l'échantillon par département

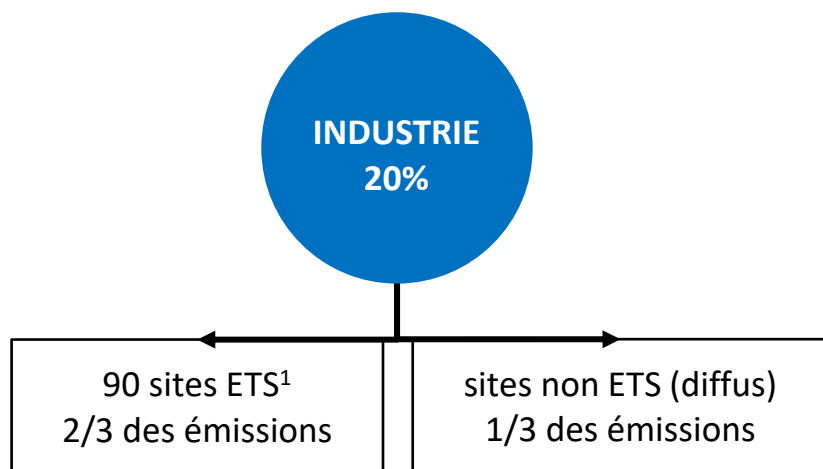
Répondants	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Haute-Loire	Haute-Savoie	Isère	Loire	Puy- de-Dôme	Rhône	Savoie		Total
Département														9
EPCIs à F.P. (% du total)	10 71 %	1 9 %	9 53 %	3 33 %	9 90 %	9 82 %	5 24 %	10 56 %	8 80 %	14 100 %	11 92 %	8 47 %		97 59 %
Communes (% couvert par EPCI ayant répondu)	77 20 %	34 11 %	4 1 %	4 2 %	51 14 %	44 17 %	20 7 %	65 13 %	52 16 %	98 21 %	75 28 %			525 13 %

1. Industrie et produits bois

L'industrie représente près de 20% des émissions directes de GES

Le secteur industriel (hors branche énergie) en région Auvergne-Rhône-Alpes représente environ **20% des émissions directes de gaz à effet de serre** de la région.

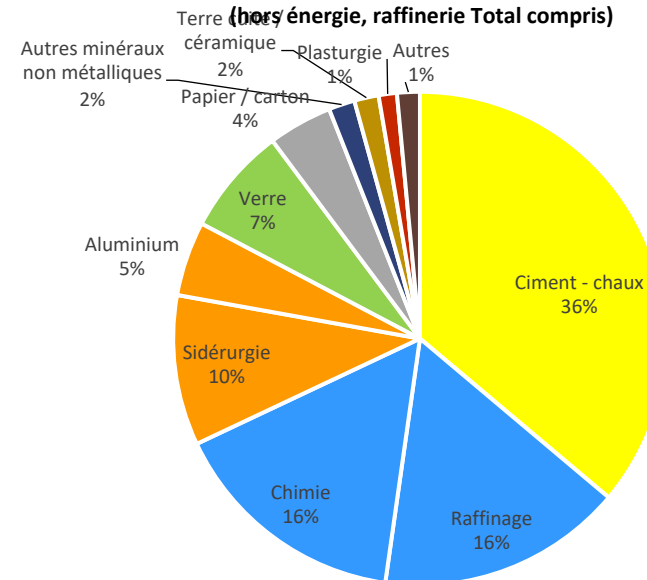
L'industrie régionale pèse aujourd'hui pour environ **13%** des émissions nationales industrielles de GES.



En ordre de grandeur, les **90 sites industriels ETS** régionaux représentent environ **2/3 des émissions de GES industrielles**.

L'**industrie diffuse (sites non ETS)** représente environ **1/3 des émissions de GES**.

Répartition sectorielle des émissions ETS de l'industrie en 2021
(hors énergie, raffinerie Total compris)

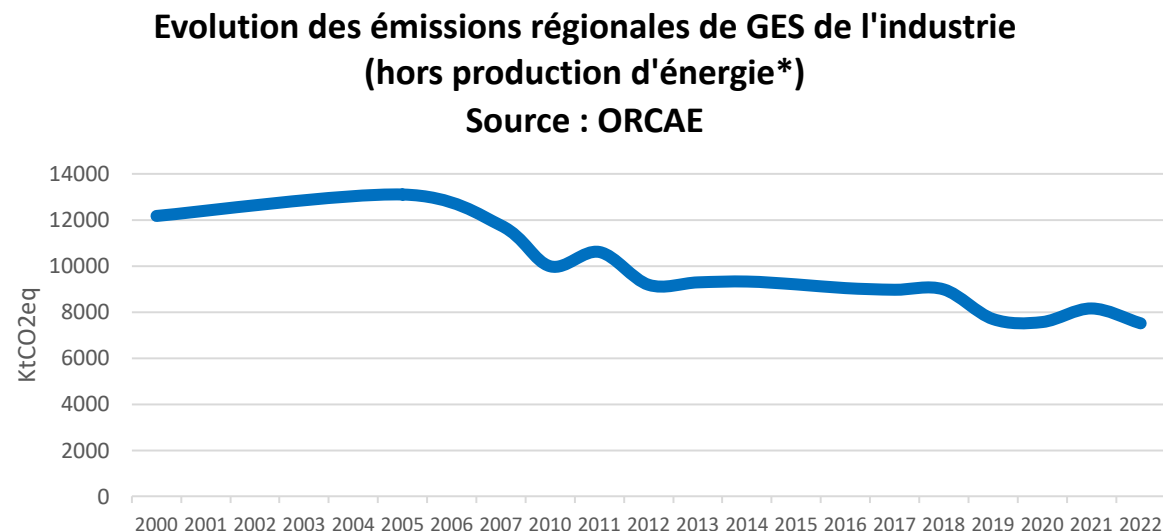
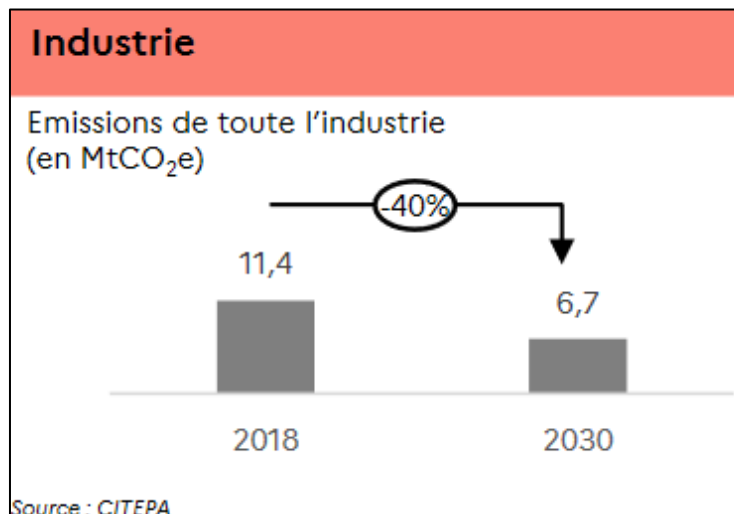


Près de **85% des émissions ETS** de l'industrie (hors branche énergie) proviennent des **3 secteurs suivants** :

- **Ciment et matériaux de construction (36%)**
- **Chimie et raffinage (32%)**
- **Métallurgie (15%)**

¹ sites soumis au marché carbone (ETS : Emissions Trading Scheme)

Objectifs de réduction des émissions de GES de l'industrie d'ici 2030



Dans le cadre de la **planification écologique** portée par le SGPE, l'Etat a fait de la décarbonation de l'industrie l'un des **chantiers opérationnels prioritaires**

Une réduction de 40% des émissions est attendue pour l'industrie régionale en 2030 (même objectif dans toutes les régions)

L'industrie est un **secteur historiquement en phase avec le rythme de décarbonation souhaité, qui doit accélérer**

Evolution de l'emploi industriel en AuRA (source : Insee) :

- entre 1975 et 2019 : -37% (-300 000)
- entre 2005 et 2015 : -14%
- situation stable depuis 2015

Présentation du levier « produits bois »

Enjeux :

Un produit bois stocke du carbone pendant toute sa durée de vie. Plus elle est longue, plus le carbone retourne tard dans l'atmosphère : 30 à 50 ans pour le bois d'œuvre, 7 ans pour le papier, négligeable pour le bois énergie.

Les produits bois constituent donc un puits de carbone.

Constats

Ce puits de carbone diminue en raison :

- De l'augmentation depuis 1990 de la production de produits à plus courte durée de vie (papier, carton...)
- De l'augmentation depuis 2010 de la **part de la récolte** destinée au **bois énergie** plutôt qu'au **bois matériau (bois d'œuvre)**
- Du changement climatique, **la mortalité des arbres, leur dépérissement et les incendies (forêt)**

La France est par ailleurs **exportatrice de grumes et importatrice de produits transformés** (meubles, bois construction).

Cibles 2030

Réorienter une part de la récolte vers les **filières bois d'œuvre** (placages, sciages) – passage de **20 à 27%** de la récolte (données nationales)

Le levier des produits bois s'appuie sur une combinaison des hypothèses suivantes :

- **Augmentation de la collecte de bois**, notamment pour des usages matériaux (bois d'œuvre)
- **Augmentation de la part des usages à longue durée de vie**
- **Augmentation du recyclage des produits bois** et de **l'incorporation des produits recyclés** dans les produits bois

Objectifs

→ **Collecter plus de bois**

→ Faire des **produits qui durent plus longtemps**, aussi bien en faisant durer plus longtemps les usages existants qu'en développant davantage des usages à longue durée de vie

Décarbonation des sites industriels

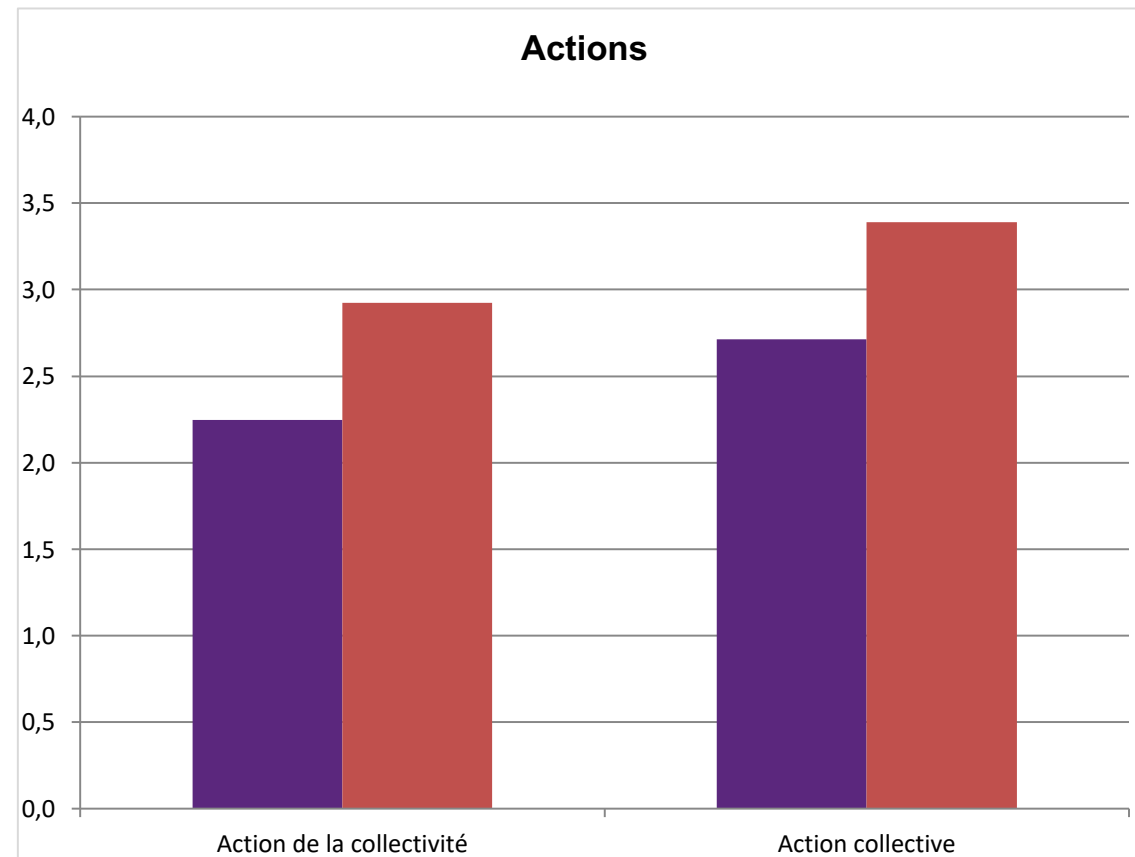
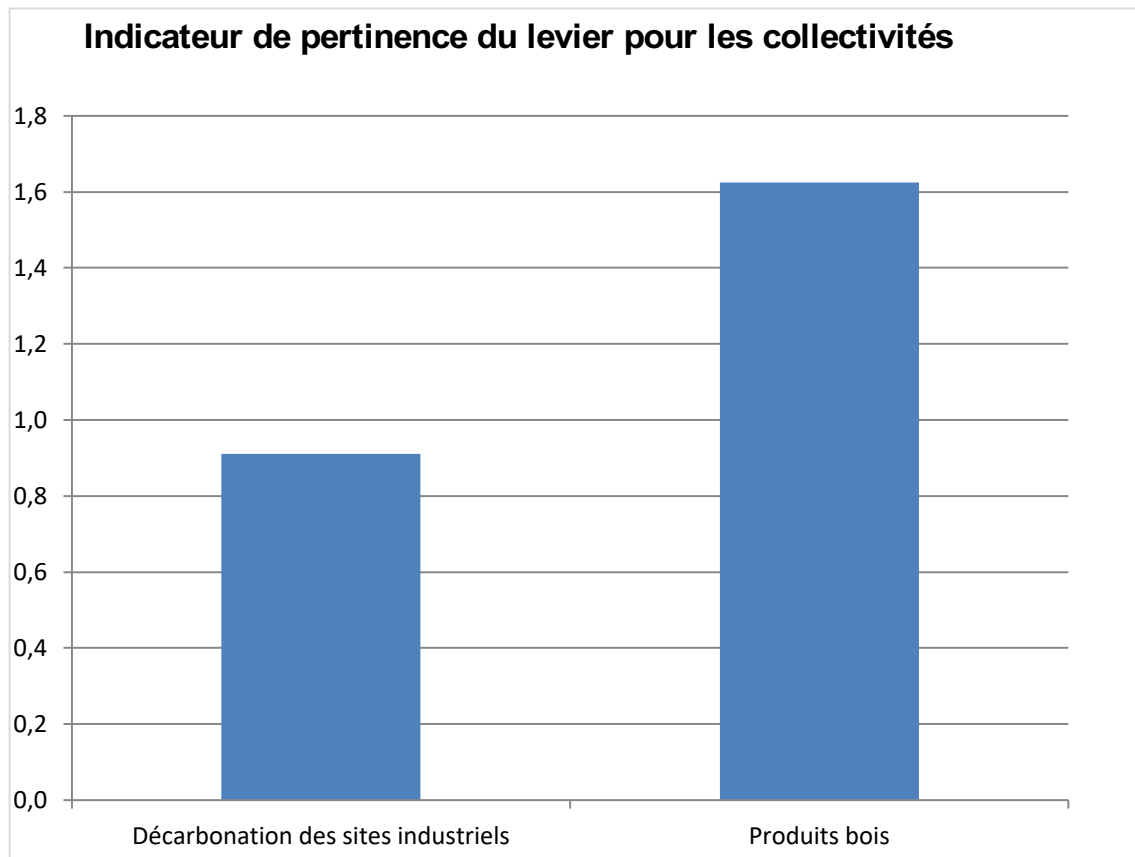
Un levier jugé moyennement pertinent par les collectivités locales, sauf les intercommunalités industrielles. Les communes rurales se sentent moins directement concernées. Dans l'ensemble, les collectivités locales considèrent en conséquences que leur action en la matière contribue pour l'instant que très partiellement à la hauteur des enjeux. Par contre, l'action de l'ensemble des parties prenantes (Etat, collectivités, entreprises, citoyens) est perçue comme beaucoup plus satisfaisante. Les collectivités urbaines se caractérisent comme engagées à travers deux actions : le soutien et l'accompagnement des acteurs pour favoriser la création d'écosystèmes industriels autour de la décarbonation (ex. clusters H2, réutilisation de chaleur fatale...), puis ensuite et plus fortement l'identification et l'aménagement / réhabilitation de foncier permettant l'implantation de nouvelles entreprises industrielles dans une logique de sobriété foncière et de rationalisation de la gestion de l'espace.

Produits bois

Un levier jugé plutôt très pertinent à l'échelle régionale, surtout par les départements et les collectivités urbaines, un peu moins pour les communes rurales. C'est l'action concernant l'usage de matériaux biosourcés notamment dans les bâtiments publics qui apparaît comme la plus pertinente pour les collectivités, qui s'estiment plutôt en avance en la matière, en particulier les conseils départementaux avec un score proche du maximum. Ces derniers s'impliquent également fortement dans le développement de contractualisations, pluriannuelles si possible, pour la fourniture de bois. Les communes apparaissent à l'inverse globalement comme moins engagées sur ce levier, ce qui est logique au regard du fait qu'elles le jugent également moyennement pertinent pour leur échelle d'action. Le soutien à la filière bois d'œuvre est une action jugée plutôt pertinente pour les intercommunalités, mais pour laquelle elles ont encore des marges de progrès importantes.

Synthèse du thème Industrie (moyenne régionale)

■ Décarbonat on des sites industriels
■ Produits bois



Réponses possibles

- 0 = Le levier n'est pas pertinent pour mon territoire
- 1 = Le levier n'est pas dans le champ de ma compétence
- 2 = Le levier est pertinent pour mon action

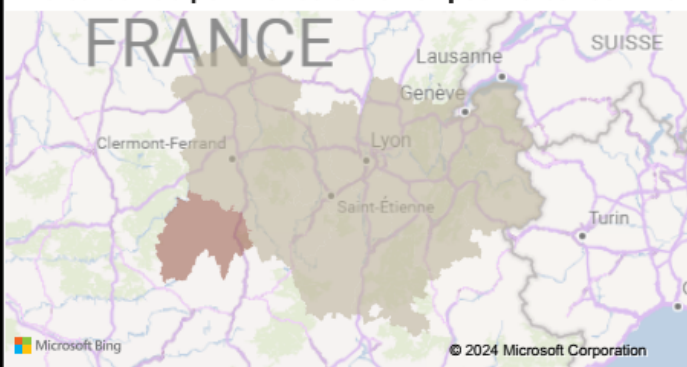
Réponses possibles

- 1 = Plutôt non
- 2 = Partiellement non
- 3 = Partiellement oui
- 4 = Plutôt oui

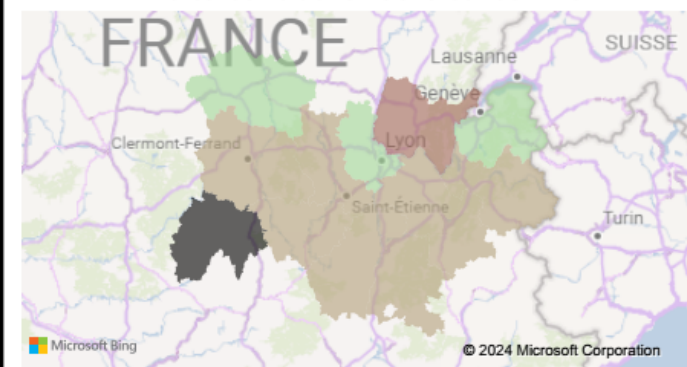
Synthèse du thème Industrie (moyenne régionale)

Décarbonation des sites industriels

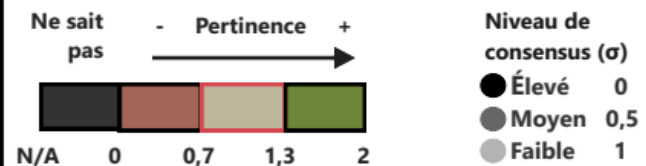
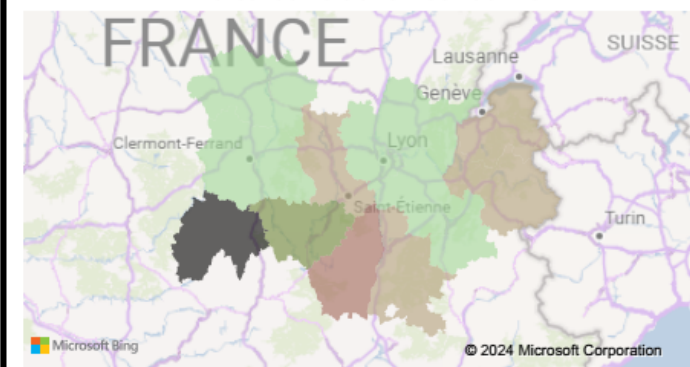
Indicateur de pertinence du levier pour la collectivité



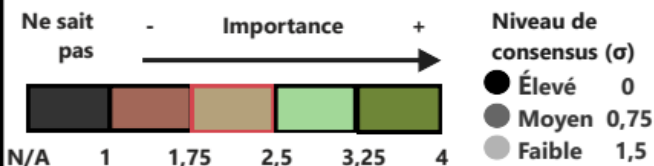
Indicateur d'action de la collectivité



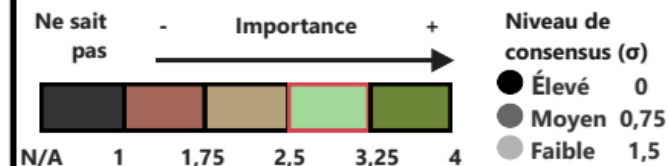
Indicateur d'action collective



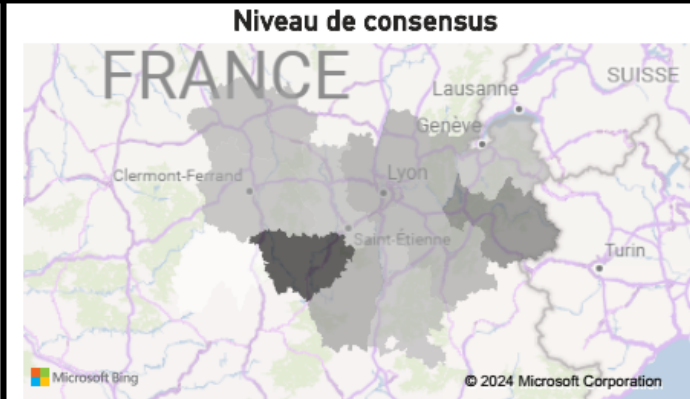
Moyenne régionale en surbrillance rouge



Moyenne régionale en surbrillance rouge



Moyenne régionale en surbrillance rouge



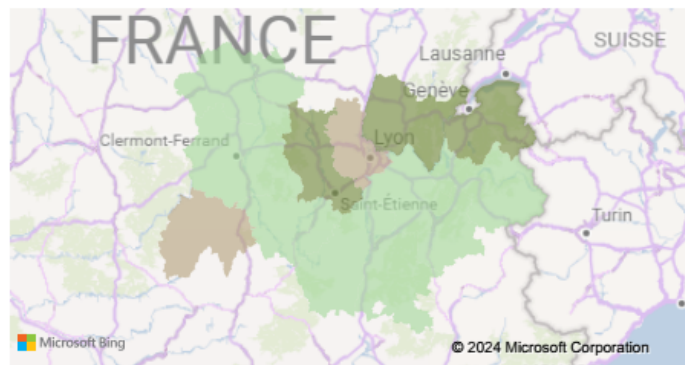
Synthèse du thème Industrie (moyenne régionale)

Produits bois

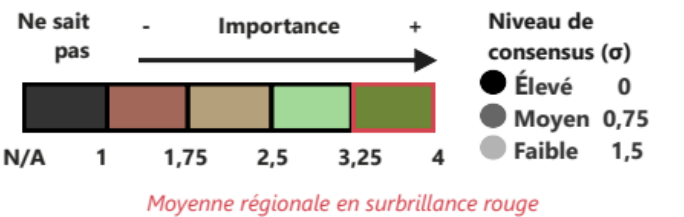
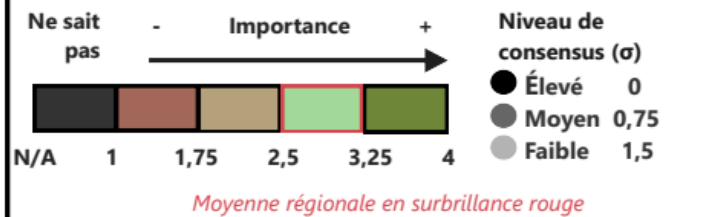
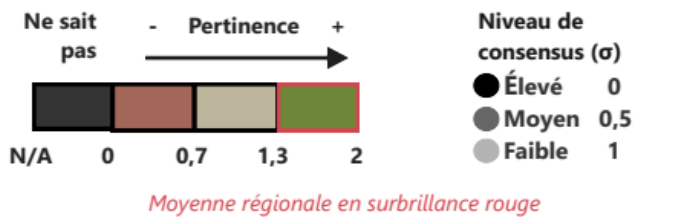
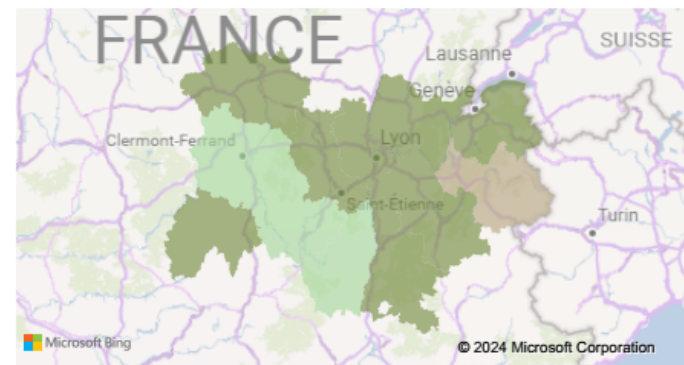
Indicateur de pertinence du levier pour la collectivité



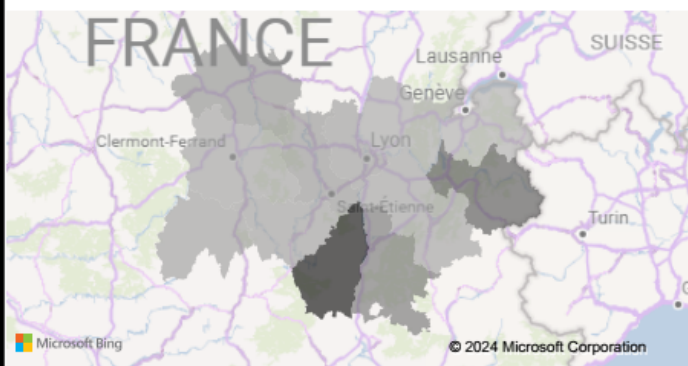
Indicateur d'action de la collectivité



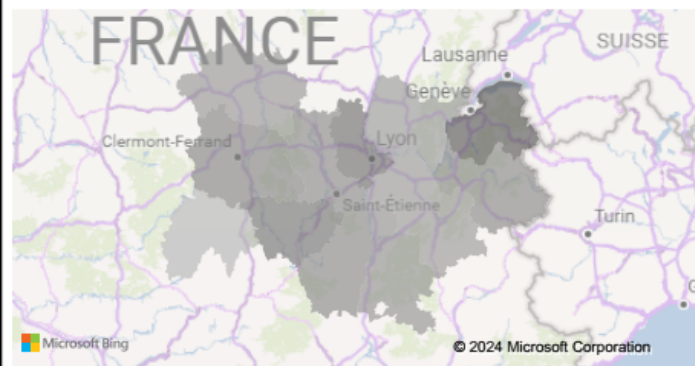
Indicateur d'action collective



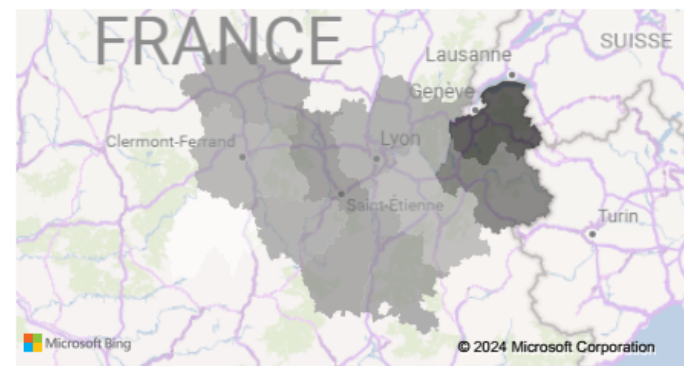
Niveau de consensus



Niveau de consensus



Niveau de consensus



Extrait des actions menées par les collectivités

Industrie

En cours

Valorisation de la chaleur fatale de la plateforme chimique de Pont de Claix pour alimenter le réseau de chaleur principal depuis fin 2018 et feuille de route hydrogène délibérée en 2021, **EPCI-Isère**

Création d'un dispositif de soutien financier pour impulser, entre autres, les initiatives en lien avec la décarbonation industrielle, **EPCI-Loire**

Accompagnement d'industriels pour la mise en place de solutions alternatives : réseaux de chaleur, campagne solarisation des entreprises, priorisation des projets vertueux sur certaines ZAE fléchées, R&D méthanisation, **EPCI-Puy-de-Dôme**

Expérimentation d'un réseau de chaleur la zone d'activité du Pas de Lauzun, **EPCI-Drôme**

Introduction du matériau bois et de la certification bois des Alpes dans certains cahiers des charges, **EPCI-Savoie**

Pacte-bois signé en 2024, engageant à utiliser le bois pour les constructions neuves et la rénovation, **Commune - Ain**

Actions planifiées

Etude actuelle pour la dépollution/démolition puis restructuration des sites industriels, **EPCI-Isère**

Structuration d'un cluster économique dédié à l'hydroélectricité et définition d'un plan d'actions centré sur l'écologie territoriale et industrielle intégrant la dimension décarbonation, **EPCI-Isère**

Isolation des équipements publics en cours et à venir avec des matériaux biosourcés. **Commune - Isère**

Management de zones industrielles pour détecter et impulser des clusters industriels en lien avec la décarbonation (écologie industrielle et territoriale), **EPCI-Loire**

Fiche Action prioritaire au niveau du contrat Territoire d'Industrie intitulée "Repenser le foncier industriel" à l'échelle du bassin, **EPCI-Loire**

Développement de la filière bois d'œuvre et des produits biosourcés locaux prévu au PCAET 2020-2026, **EPCI-Puy-de-Dôme**

Etude actuelle pour la dépollution/démolition puis restructuration des sites industriels, **EPCI-Isère**

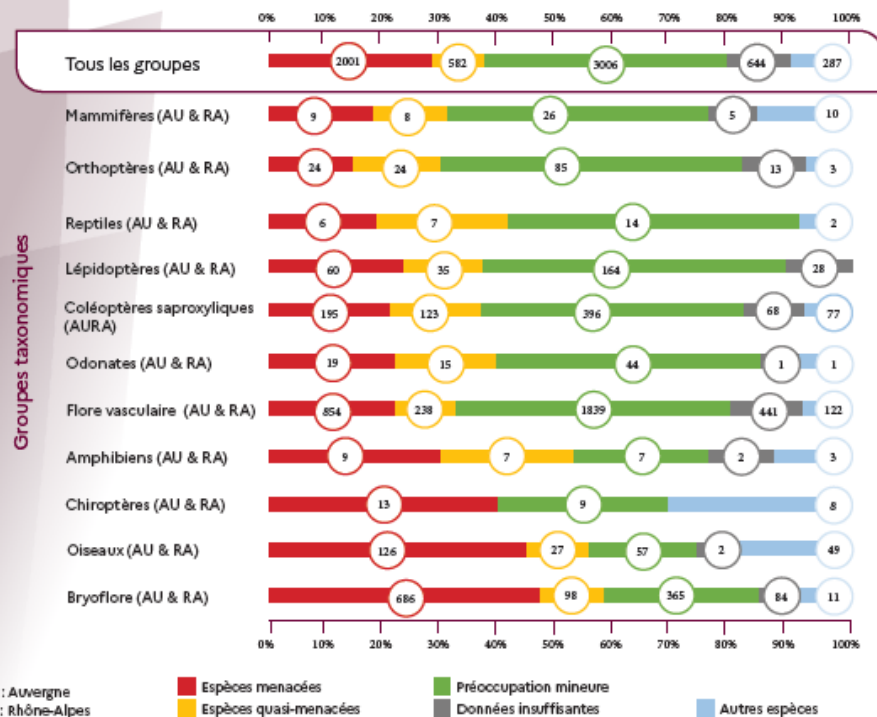
- Accompagnement des acteurs du territoire, notamment avec le développement de réseaux de chaleur
- Actions de sensibilisation et de valorisation de ces productions.

2. Biodiversité et ressources naturelles

Partage de l'état des lieux sur la biodiversité

NIVEAU DE MENACE DES ESPÈCES, PAR GROUPES TAXONOMIQUES, EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Près d'une espèce sur trois est menacée dans la région



Constats

Un territoire de contrastes :

- 3 massifs montagneux
- Un riche réseau hydrographique
- Plus de 30 000 espèces
- 13 % du territoire classé en ZNIEFF de type 1
- De nombreux milieux à enjeu

Des espaces naturels sous pression :

- Seulement 22 % des espaces agricoles peu anthropisés
- Poursuite de l'artificialisation
- Une importante utilisation de produits phytosanitaires
- Environ 500 000 passereaux tués chaque année sur les routes de la région
- Conséquences du changement climatique particulièrement marquées en Auvergne-Rhône-Alpes

Partage de l'état des lieux sur la biodiversité

Chemin parcouru

Aires protégées :

- Les projets ayant abouti depuis 2021 ont fait évoluer la surface de la région sous protection forte de 3,03 % à 3,08 % → Nécessité d'un changement d'échelle de la protection des territoires pour ces aires de protection forte (et les autres : PNR...)

Continuités écologiques :

- Le SRCE et le SRADDET ont permis d'identifier une TVB régionale. Cette dernière a été traduite dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi/PLU...) et a donné lieu à des financements.

Restauration écologique :

- Un état des lieux régional de l'état de conservation des habitats naturels a été produit à travers le Plan régional action biodiversité (2023/2028)
- A partir de cet état des lieux, fixer des objectifs chiffrés et hiérarchisés de surfaces à restaurer dans le cadre du règlement européen

Objectifs

Une augmentation des surfaces en aires protégées nécessaire :

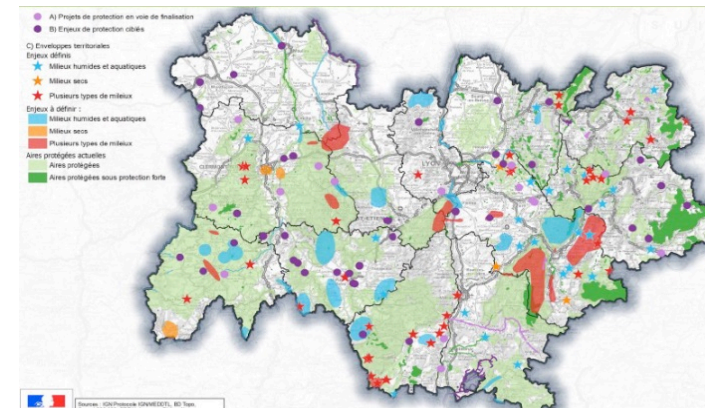
- Vision des enjeux de protection à 10 ans et un premier plan d'actions triennal dans le cadre de la déclinaison régionale de la stratégie nationale
- Une centaine de sites à protéger d'ici 2026 (13 projets aboutis depuis 2021)

Continuités écologiques à recréer :

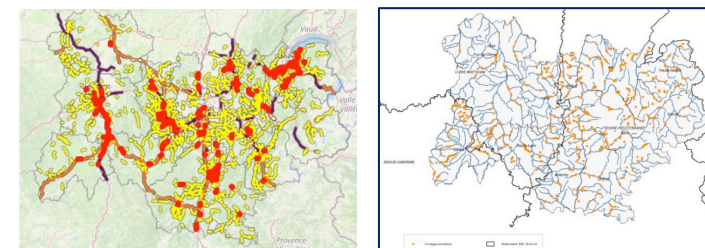
- Dispositif partenarial d'observation
- Dispositif de financement (agence de l'eau, OFB, Contrats Vert et Bleu (CVB))

Travaux de restauration écologique à engager :

- Stratégie et de financements existants sur certains milieux : humides, haies
- Nouveaux outils de financements publics (fonds vert notamment) et privé (sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation)



Objectif de surface en aires protégées



Trames vertes (gauche) et bleues (droite)

Partage de l'état des lieux sur la ressource en eau

Chemin parcouru

Constat régional : évolution à la baisse des débits des cours d'eau depuis 30 ans, multiplication des arrêtés de restrictions des usages de l'eau, des bassins versants en déficits quantitatifs, des captages prioritaires vis-à-vis de la qualité de l'eau...

Dans ce contexte, priorisation à l'élaboration des PTGE :

- 35 projets de territoires pour la gestion de l'eau, dont 28 adoptés
- Volumes d'eau économisés dans les PTGE validés : 8,2 Mm³ en 2020-2022

Protection des zones de captage d'eau :

- 89,5 % des plans d'actions des 98 captages prioritaires validés ou en révision
- Mobilisation d'outils d'aide à l'évolution des pratiques agricoles : MAEC (23 captages), PSE (19 captages), Ecophyto (16 captages)
- Initiation du dispositif réglementaire sur 19 captages (ZSCE de niveau 2 : validation du programme d'actions)



Objectifs

Elaboration des PTGE :

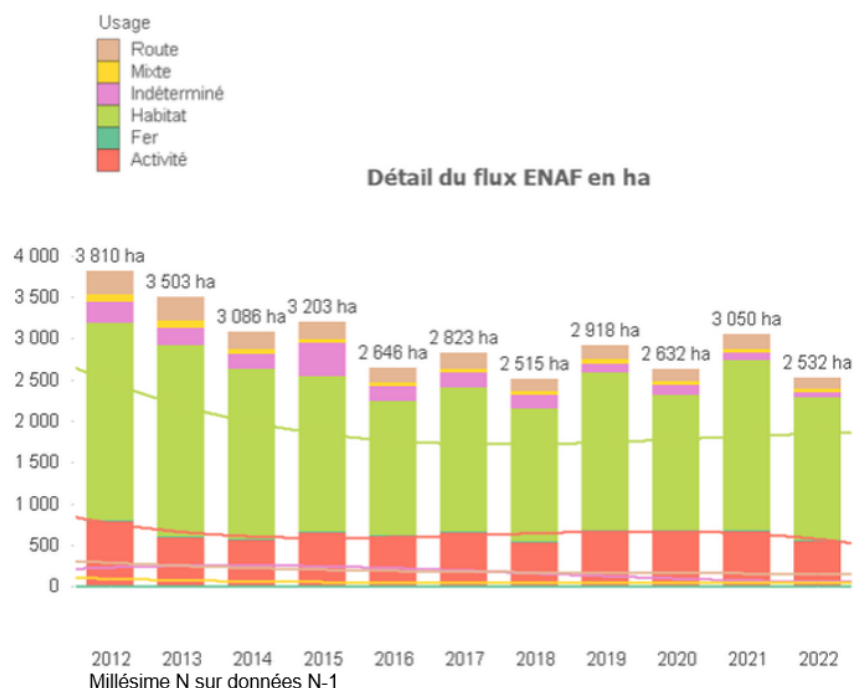
- Définir une trajectoire de sobriété par bassin versant, en s'inspirant de la démarche PTGE (instance de concertation, étude de volumes prélevables, plan d'actions multi-partenarial), d'abord sur les bassins en déséquilibre ou en équilibre fragile, puis sur l'ensemble de la région
- Mettre en œuvre les actions identifiées pour atteindre l'équilibre de la ressource en eau
- Mettre en œuvre les SDAGE et les programmes de mesures (objectif de 75% de masses d'eau en bon état en 2027)

Protection des zones de captage d'eau :

- Finaliser et mettre en œuvre les plans d'actions des 98 captages prioritaires
- Élaborer un PGSSE sur les captages sensibles
- Disposer d'indicateurs de suivi des pratiques agricoles dans les aires d'alimentation de captages
- Mobiliser les bons leviers pour reconquérir la qualité de l'eau (réglementaires, fonciers, à l'échelle des territoires)

Partage de l'état des lieux sur le foncier

Evolution de la consommation de foncier



Malgré une trajectoire de réduction importante lors des 10 dernières années rendue possible par un renforcement des prescriptions dans les documents d'urbanisme actualisés, l'artificialisation des sols reste importante :

- **30 187 ha** d'ENAF consommés sur la décennie 2011-2020
- Consommation 2021 : 2 532 ha
- **2/3 à des fins d'habitat**
- Consommation moyenne à usage résidentiel de **508 m² par nouveau ménage très hétérogène : variable de 144 m² à 4 981 m² en fonction des départements**
- Opérations de moins de 8 logements/ha → 51% de la consommation d'ENAF
- **67% de la consommation ENAF** se situe dans des **communes peu denses** (INSEE)

Sobriété foncière

Les actions les plus plébiscitées par les collectivités locales portent sur les opérations de végétalisation en ville, la construction de nouveaux bâtiments exemplaires cohérents avec les objectifs d'écoconception et de sobriété foncière ou le maintien de la vocation agricole du foncier. Celles qui rencontrent le moins de suffrages de la part des collectivités concernent la mise à disposition du patrimoine de la collectivité en période de non-utilisation, la sécurisation du foncier, la mise en place d'observatoires de l'habitat et du foncier pour élaborer des stratégies foncières sobres, ou la lutte contre la vacance des logements avec les instruments d'aménagement à la main des collectivités.

Sobriété dans l'eau

Les actions sur lesquelles les collectivités s'estiment le plus en avance portent sur l'accompagnement ou la mise en œuvre de projets labellisés, l'encouragement de pratiques économes ou l'information et la sensibilisation du grand public. Ce sont les conseils départementaux qui se présentent comme les plus avancés en matière d'actions relevant de leurs champs de compétences. A l'inverse, les communes ont encore des marges de progrès, malgré des avancées notables en matière de mise en œuvre d'une gestion optimisée et raisonnée des flux dans les bâtiments publics ou de mise en place et suivi d'un plan d'actions de réduction de fuites.

Zones de captage d'eau

Les actions proposées apparaissent comme moyennement pertinentes pour les collectivités. La garantie de la protection des points de captage sensibles par des Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) apparaît comme l'action la plus avancée, du moins pour les intercommunalités et les communes. L'action portant sur l'établissement des contrats de captage entre les financeurs et acteurs/usagers des zones concernées apparaît comme moyennement avancée pour l'ensemble des parties prenantes concernées.

Désimperméabilisation des sols

Pour ce levier, c'est l'action relative à la conduite des opérations de végétalisation en ville et toute action favorable à la « nature en ville » qui semble la plus pertinente pour les collectivités et pour laquelle elles s'estiment le plus en avance, en particulier les conseils départementaux. L'action relative à la valorisation de l'importance de la désimperméabilisation en s'engageant dans une démarche participative pour sa mise en œuvre est jugée également tout à fait pertinente, mais les collectivités estiment qu'elles sont encore peu avancées dans ce domaine. La mise à disposition du foncier pour la mise en œuvre d'opérations de désimperméabilisation reste peu déployée.

Continuités écologiques

Ce sont surtout les départements qui s'estiment avancés par rapport aux actions proposées. D'abord par l'accompagnement de la mise en œuvre des projets d'aménagement par la maîtrise d'ouvrage publique locale, mais aussi en ce qui concerne le financement des opérations de restauration des continuités écologiques. Les communes et les intercommunalités ont plutôt avancé quant à elles sur l'introduction des enjeux de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme (ScoT, PLU, PLUI) ou dans la restauration des fonctionnalités naturelles des cours d'eau identifiés comme prioritaires.

Surface en aire protégée

C'est l'accompagnement ou la mise en œuvre des projets labellisés « solutions fondées sur la nature » qui apparaît comme l'action la plus pertinente et la plus avancée, en particulier pour les conseils départementaux. Les actions de renforcement ou d'extension du réseau d'aires protégées et de protection forte sont jugées plutôt pertinentes surtout par les conseils départementaux, mais restent moyennement avancées. La valorisation des services rendus par les aires protégées et la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire pour leur financement constitue également une action jugée très pertinente par les conseils départementaux, mais encore moyennement avancée.

Gestion des forêts

Les conseils départementaux s'estiment les plus engagés en matière d'actions dans le domaine de la gestion des forêts. Le renouvellement forestier et la sensibilisation des propriétaires à la gestion durable apparaissent comme les actions privilégiées par les collectivités locales, en particulier les départements. Les actions portant sur la conservation d'arbres morts et d'arbres à cavités pour le maintien de la biodiversité forestière, le déploiement du concept de « forêt mosaïque » visant à diversifier les essences et les modes de sylviculture ou l'identification des forêts « biens vacants et sans maîtres » constituent également des actions suscitant l'adhésion des collectivités locales.

Restauration des habitats naturels

L'identification des zones à potentiel de restauration constitue l'action la plus pertinente pour les collectivités, action pour laquelle elles s'estiment moyennement avancées. Sur l'ensemble des autres actions, jugées souvent moins pertinentes par les collectivités, celles-ci considèrent qu'elles ont encore peu avancé. Les actions de qualification et quantification du besoin de compensation du territoire ou de sécurisation du foncier sont jugées moyennement pertinentes et aussi moyennement avancées.

Pratiques stockantes

Pour ce levier, c'est l'action relative à la conduite des opérations de végétalisation en ville qui est plébiscitée par les collectivités et de manière générale toutes les opérations favorables à la « nature en ville ». Cette action apparaît à la fois comme très pertinente et plutôt bien avancée, surtout pour les conseils départementaux. A l'inverse, les actions d'accompagnement de la végétalisation de l'habitat et des entreprises privées ou l'achat de biomasse issue de haies certifiées pour l'alimentation des chaudières de la collectivité apparaissent comme des actions encore peu développées du point de vue des collectivités locales.

Bouclage biomasse

Les actions proposées apparaissent moyennement pertinentes pour les collectivités. L'action relative à l'intégration dans la commande publique des critères de certification en biomasse durable qui semble la plus avancée, en particulier pour les conseils départementaux. Inversement, les études de faisabilité technique de forages géothermiques comme appui ou substitution à la biomasse dans le mix énergétique des réseaux de chaleur et des bâtiments publics, ou le recensement des consommations de bois énergie des bâtiments publics et/ou des industries de la région, par nature/ provenance/ et niveau de certification apparaissent comme assez peu pertinentes et peu avancées en termes de réalisation.

Gestion des haies

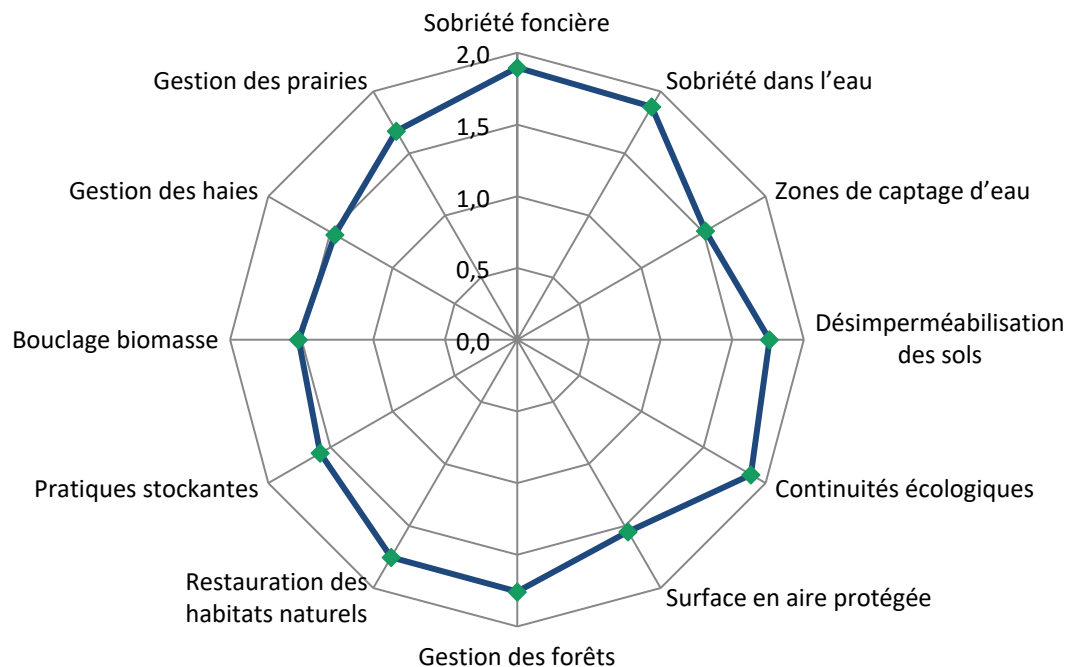
Peu d'actions semblent pertinentes pour les collectivités locales en matière de gestion des haies, surtout en ce qui concerne les départements. De ce fait, le niveau moyen d'avancement des actions en la matière reste plutôt faible. Les autres actions, comme l'incitation au déploiement de Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC), le maintien et l'accroissement du stock de carbone par les infrastructures agroécologiques ainsi que les mesures de communication et de sensibilisation à l'agriculture et l'élevage français et durable apparaissent un peu plus pertinentes, sauf pour les conseils départementaux, mais avec un degré d'avancement relativement moyen pour l'instant.

Gestion des prairies

Les actions mises en avant par les collectivités, en particulier les conseils départementaux, portent sur l'installation d'éleveurs ayant des pâturages sur les terres des collectivités et l'idée de s'appuyer sur les projets territoriaux pour encourager les engagements dans la production de viande et de fromage locaux et issus d'animaux nourris à l'herbe. Les autres actions, jugées plutôt pertinentes par les collectivités, apparaissent comme moins avancées pour l'instant, par exemple les dispositifs de type PSE (paiement pour services environnementaux) ou l'incitation au déploiement de MAEC en faveur de la réduction de la fertilisation et/ou de l'usage des phytos.

Synthèse du thème Espaces naturels (moyenne régionale)

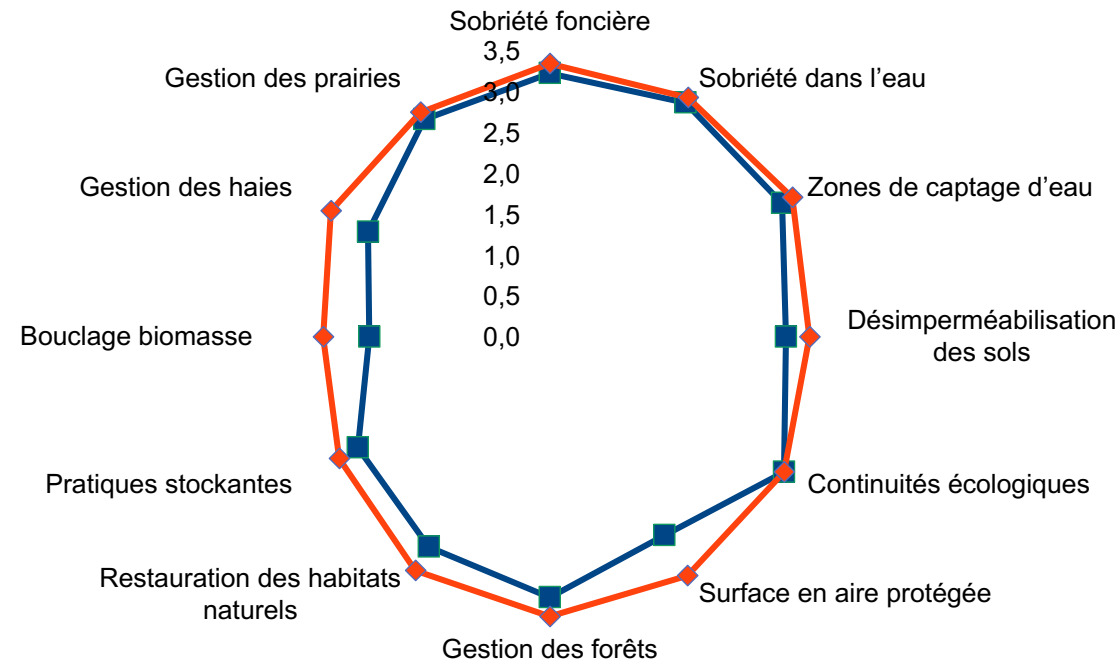
Indicateur de pertinence du levier pour les collectivités



Réponses possibles

- 0 = Le levier n'est pas pertinent pour mon territoire
- 1 = Le levier n'est pas dans le champ de ma compétence
- 2 = Le levier est pertinent pour mon action

Actions des collectivités et action collective



■ L'action des collectivités contribue-t-elle à la hauteur des enjeux ?

◆ L'action collective des parties prenantes est-elle à la hauteur des enjeux ?

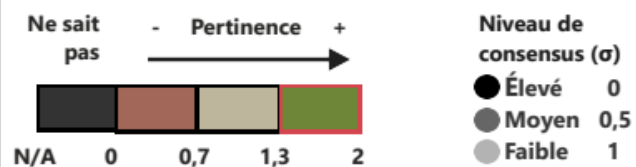
Réponses possibles

- 1 = Plutôt non
- 2 = Partiellement non
- 3 = Partiellement oui
- 4 = Plutôt oui

Synthèse du thème Espaces naturels (moyenne régionale)

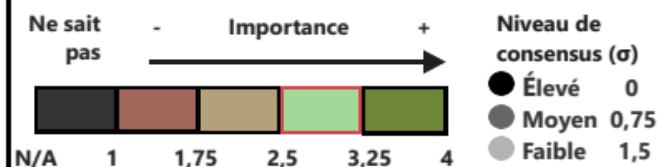
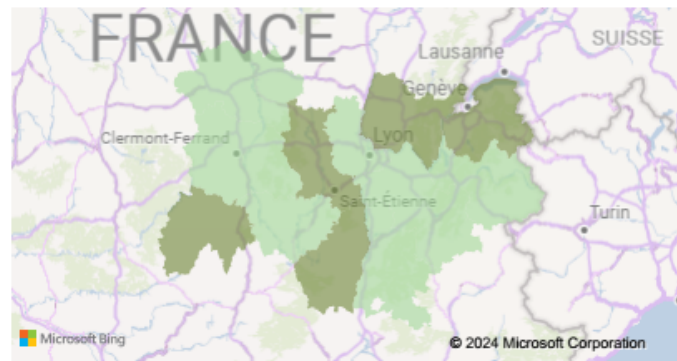
Sobriété foncière

Indicateur de pertinence du levier pour la collectivité



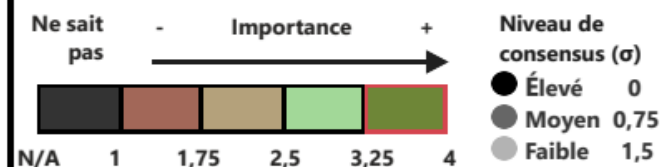
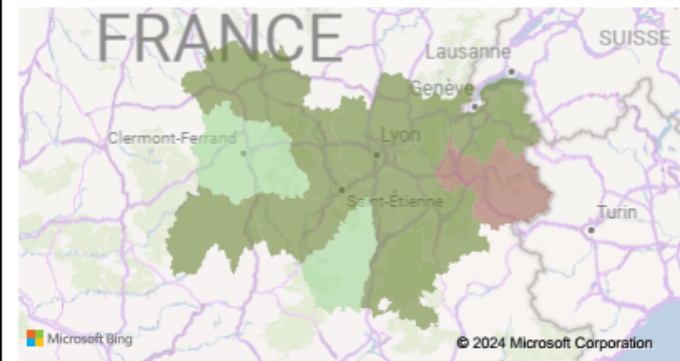
Moyenne régionale en surbrillance rouge

Indicateur d'action de la collectivité



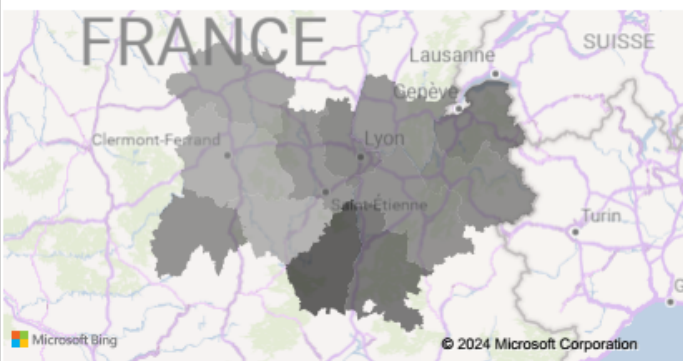
Moyenne régionale en surbrillance rouge

Indicateur d'action collective

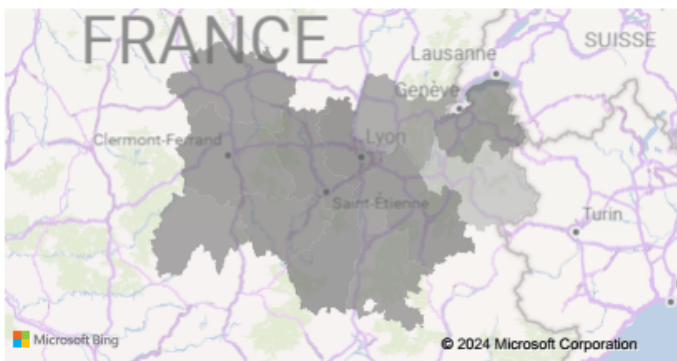


Moyenne régionale en surbrillance rouge

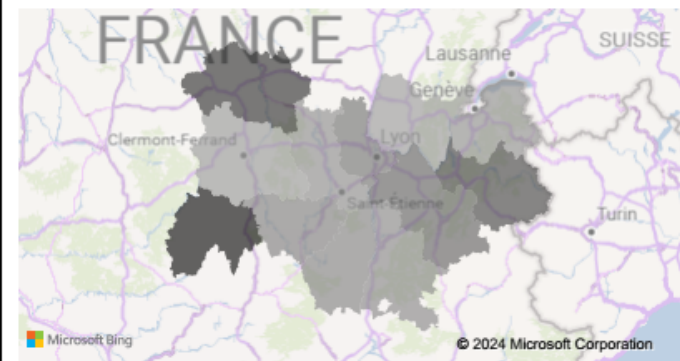
Niveau de consensus



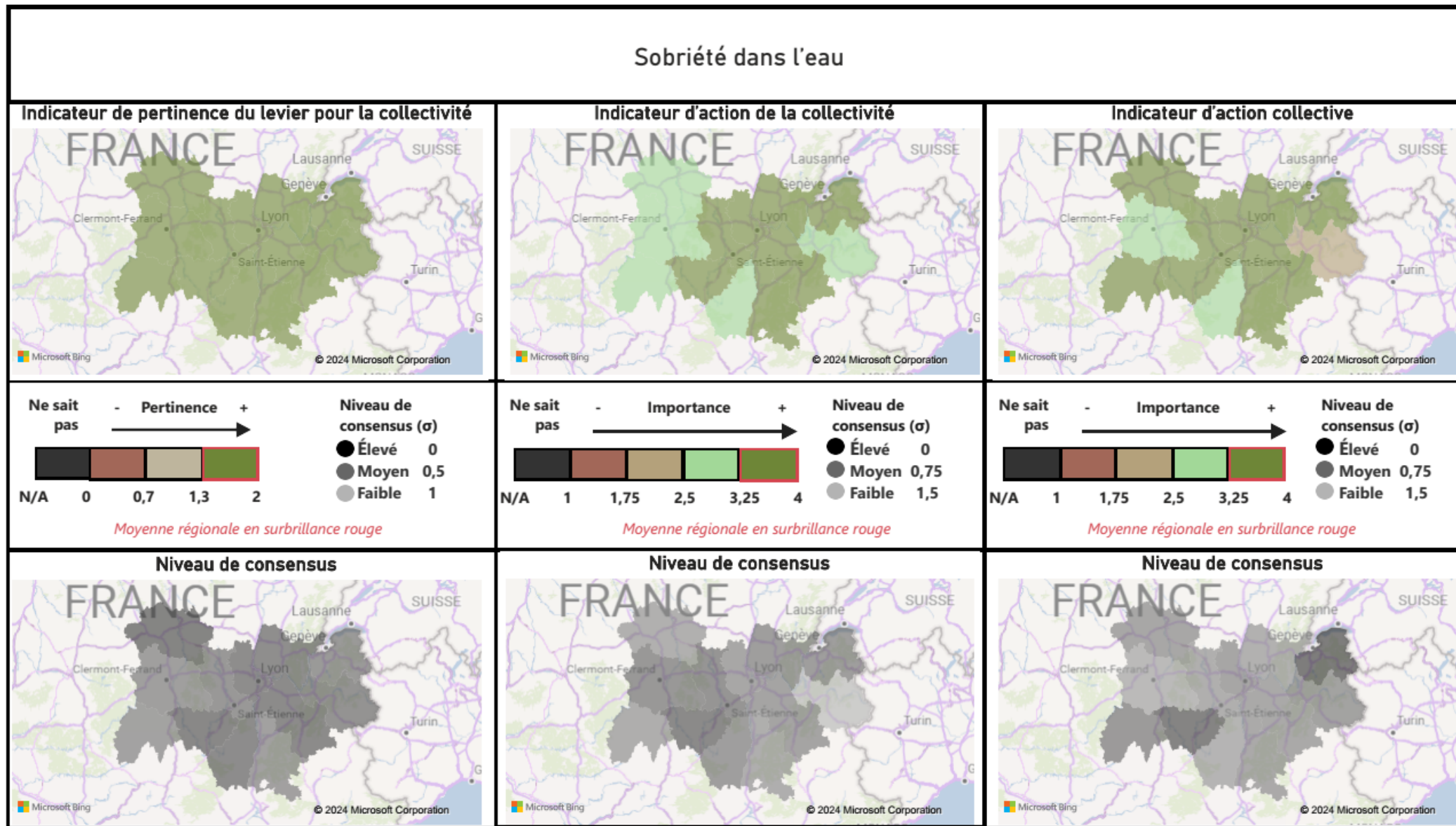
Niveau de consensus



Niveau de consensus



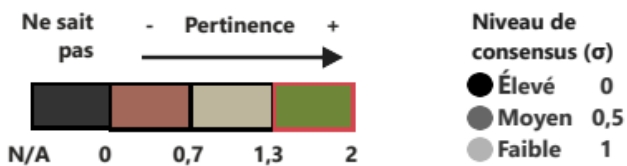
Synthèse du thème Espaces naturels (moyenne régionale)



Synthèse du thème Espaces naturels (moyenne régionale)

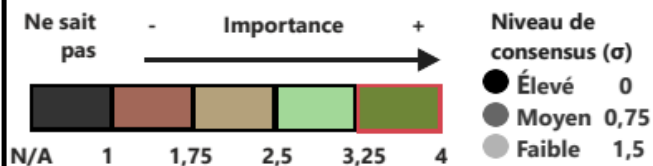
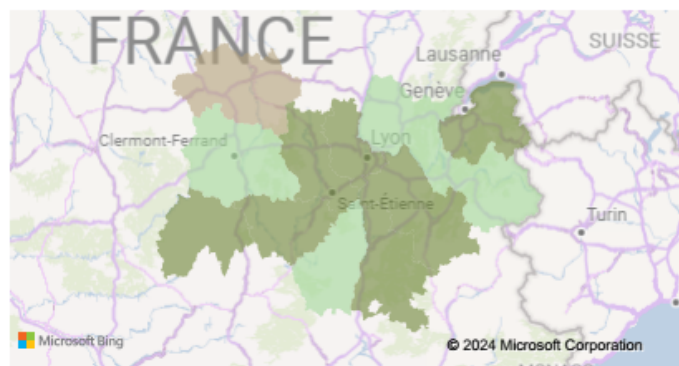
Zones de captage d'eau

Indicateur de pertinence du levier pour la collectivité



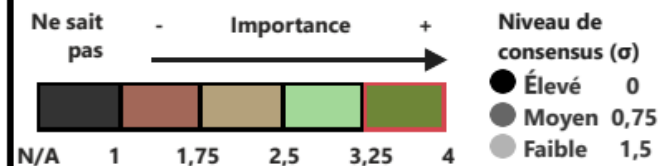
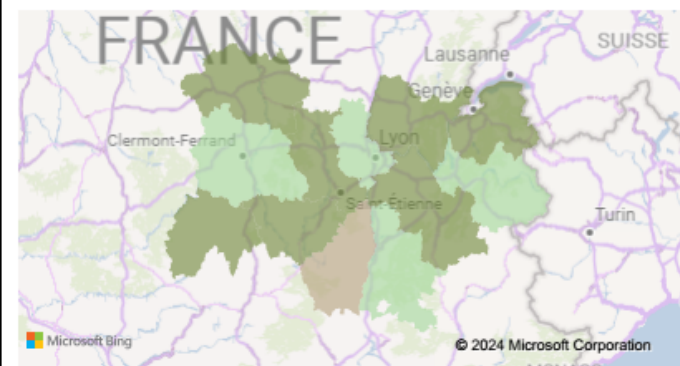
Moyenne régionale en surbrillance rouge

Indicateur d'action de la collectivité



Moyenne régionale en surbrillance rouge

Indicateur d'action collective

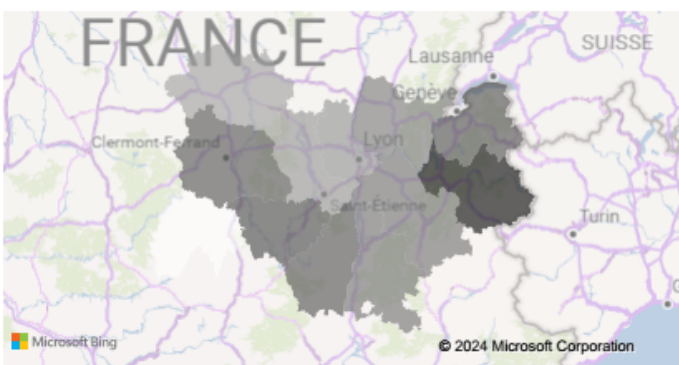


Moyenne régionale en surbrillance rouge

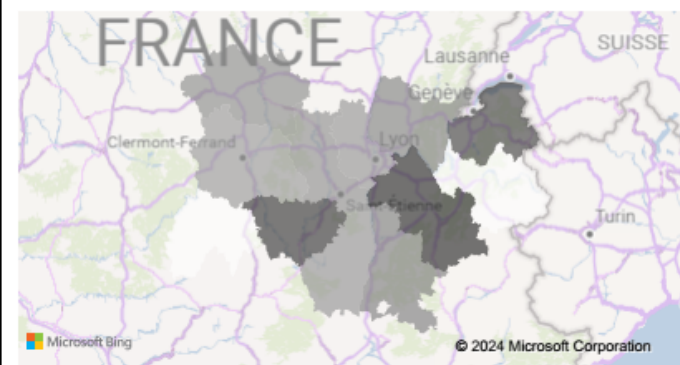
Niveau de consensus



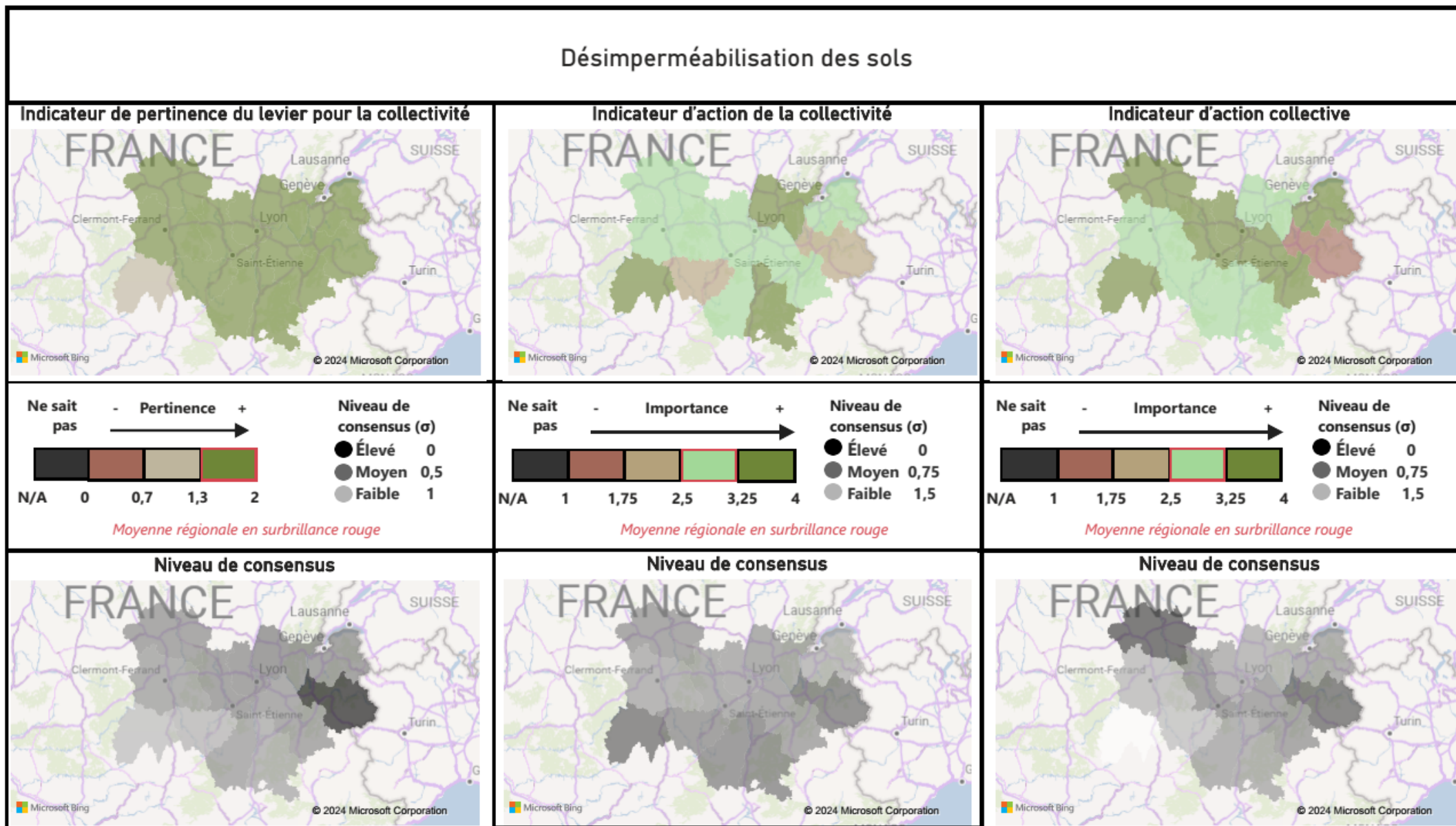
Niveau de consensus



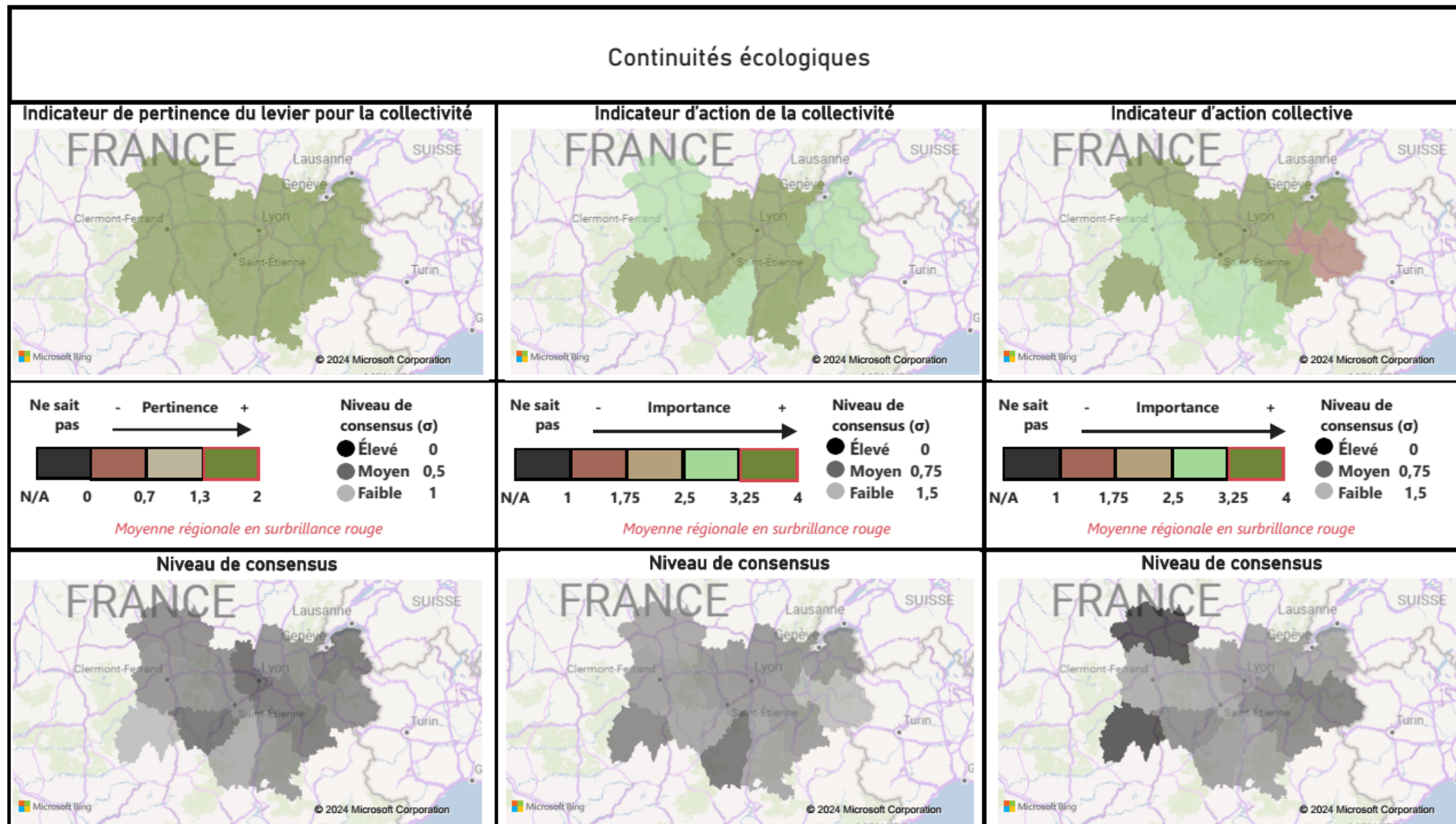
Niveau de consensus



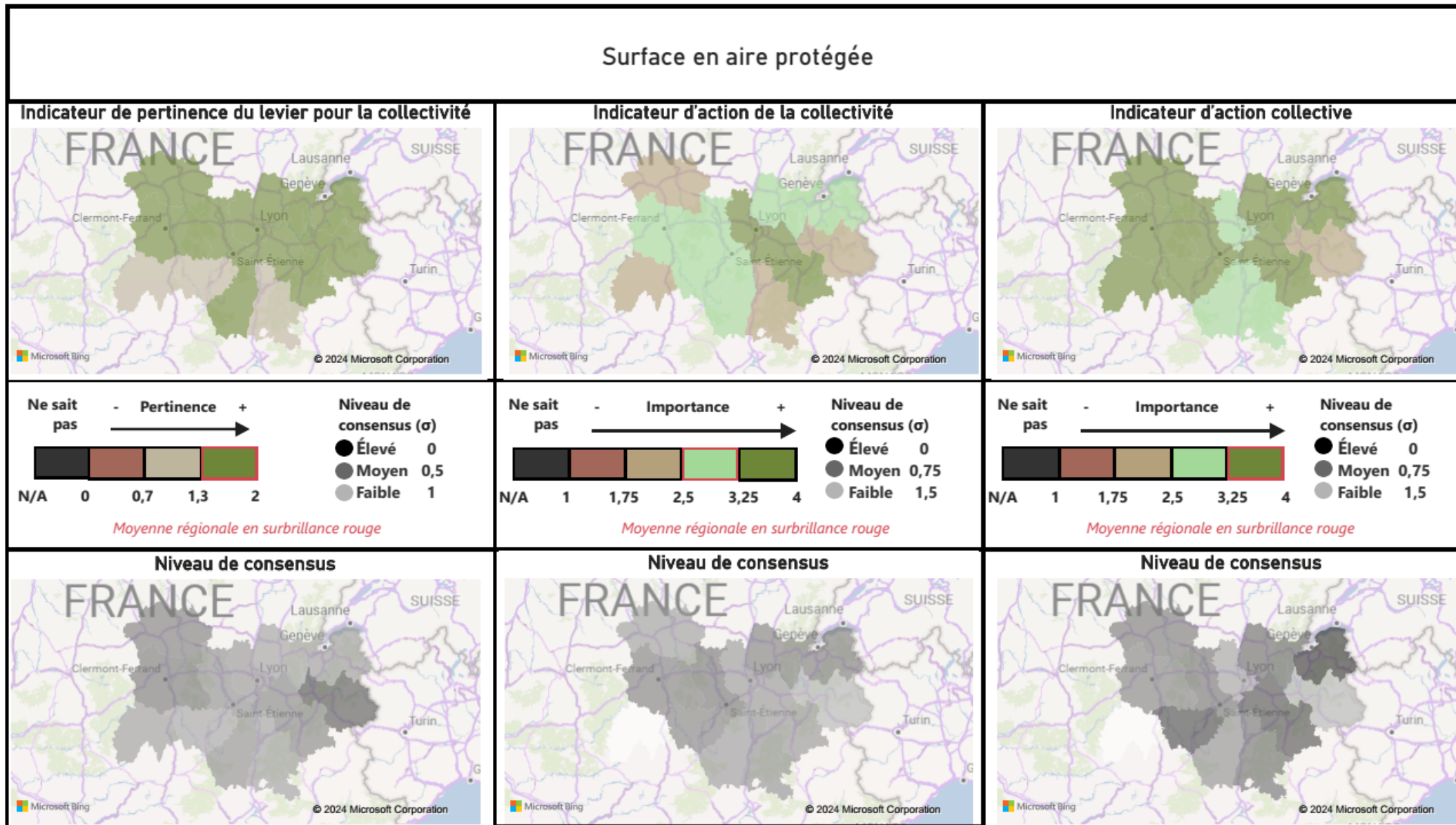
Synthèse du thème Espaces naturels (moyenne régionale)



Synthèse du thème Espaces naturels (moyenne régionale)



Synthèse du thème Espaces naturels (moyenne régionale)



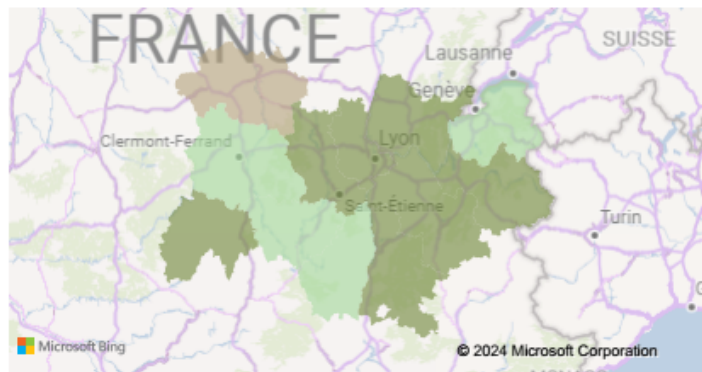
Synthèse du thème Espaces naturels (moyenne régionale)

Gestion des forêts

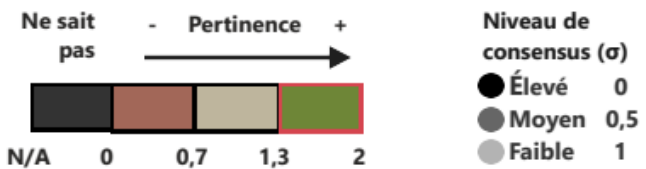
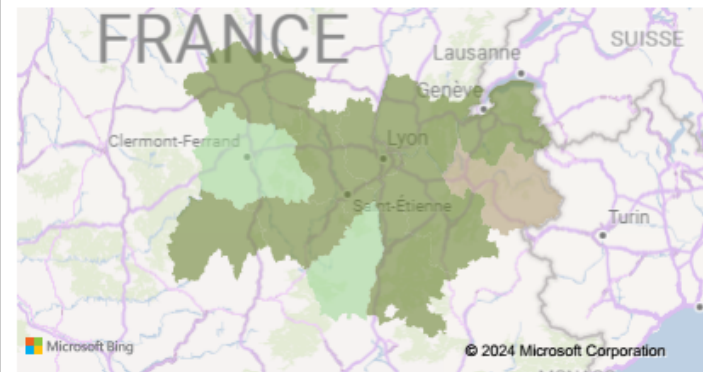
Indicateur de pertinence du levier pour la collectivité



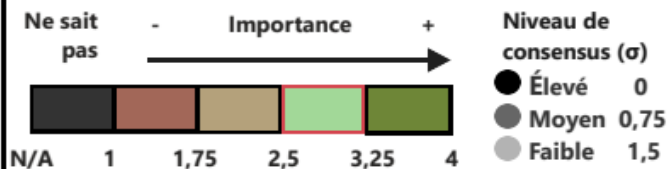
Indicateur d'action de la collectivité



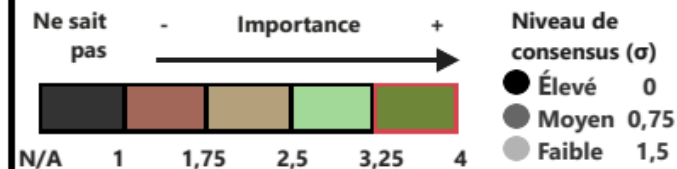
Indicateur d'action collective



Moyenne régionale en surbrillance rouge

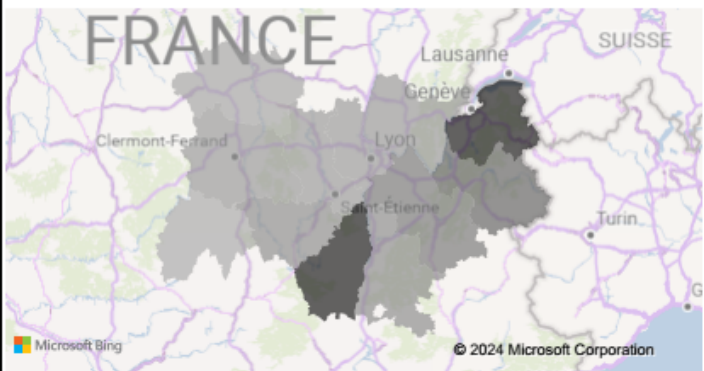


Moyenne régionale en surbrillance rouge

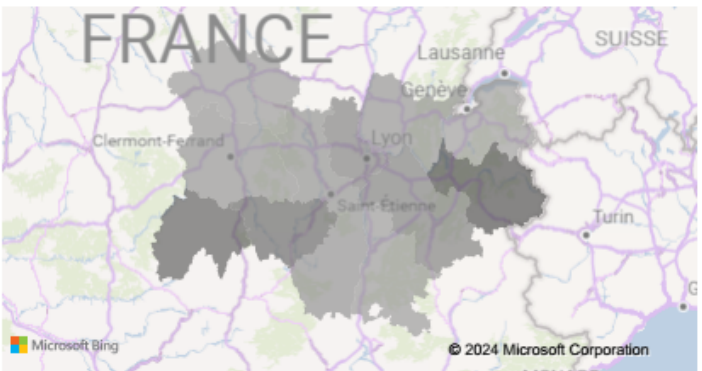


Moyenne régionale en surbrillance rouge

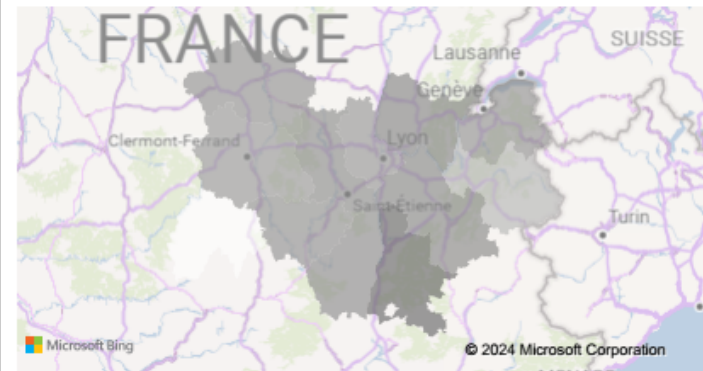
Niveau de consensus



Niveau de consensus



Niveau de consensus



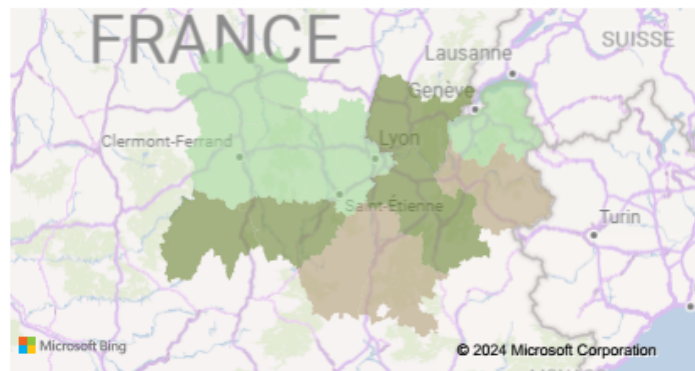
Synthèse du thème Espaces naturels (moyenne régionale)

Restauration des habitats naturels

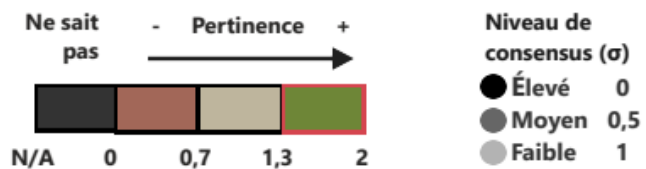
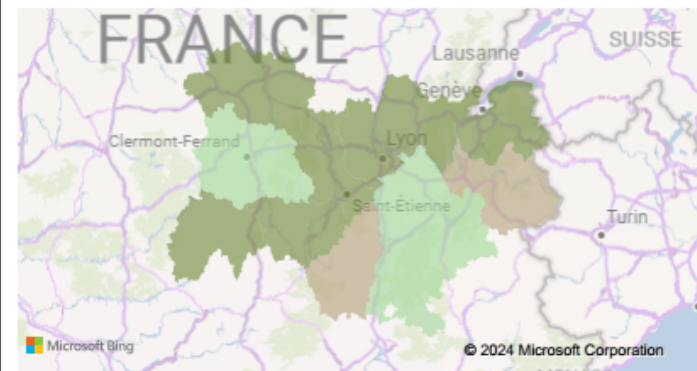
Indicateur de pertinence du levier pour la collectivité



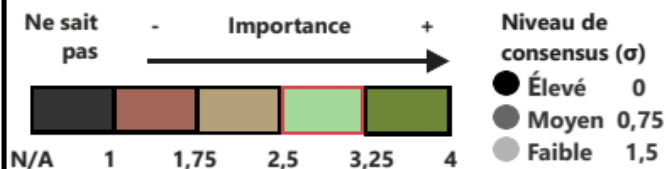
Indicateur d'action de la collectivité



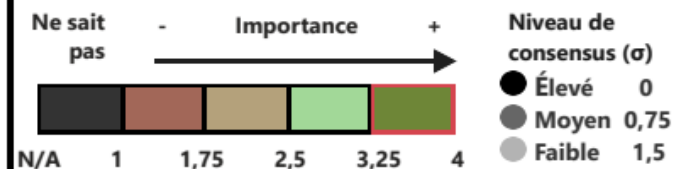
Indicateur d'action collective



Moyenne régionale en surbrillance rouge

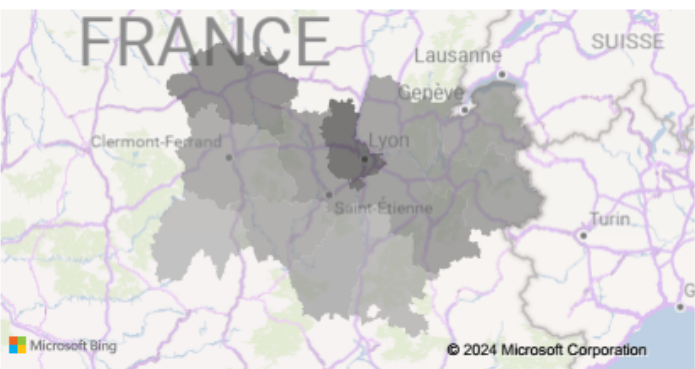


Moyenne régionale en surbrillance rouge

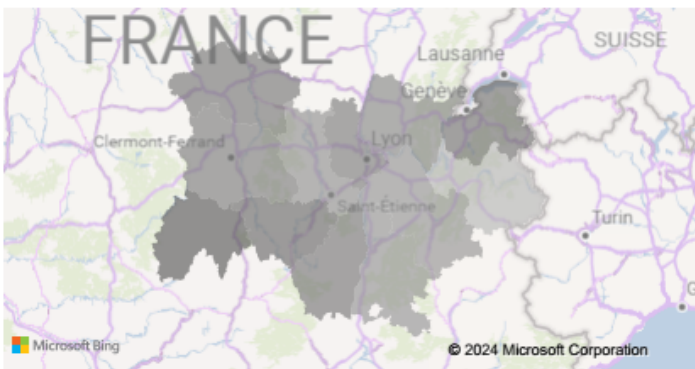


Moyenne régionale en surbrillance rouge

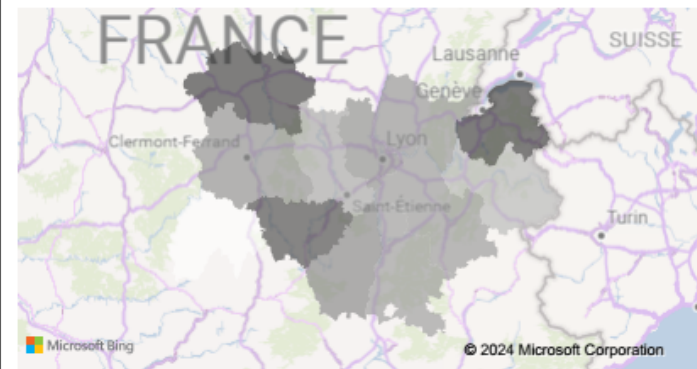
Niveau de consensus



Niveau de consensus



Niveau de consensus



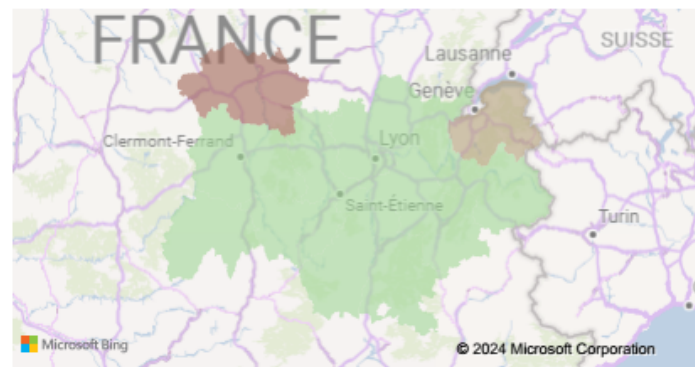
Synthèse du thème Espaces naturels (moyenne régionale)

Pratiques stockantes

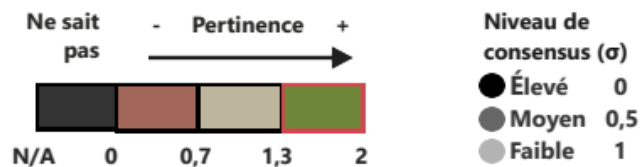
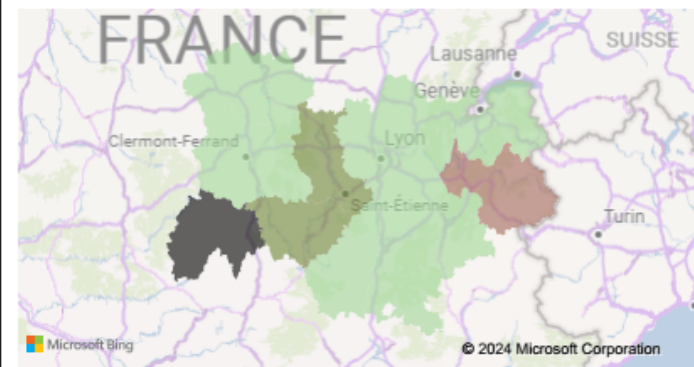
Indicateur de pertinence du levier pour la collectivité



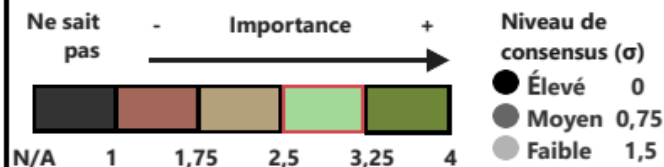
Indicateur d'action de la collectivité



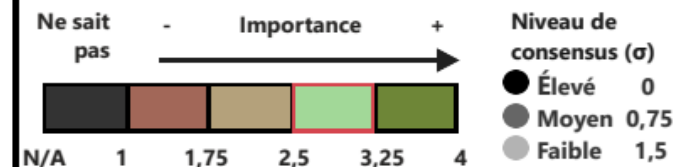
Indicateur d'action collective



Moyenne régionale en surbrillance rouge



Moyenne régionale en surbrillance rouge

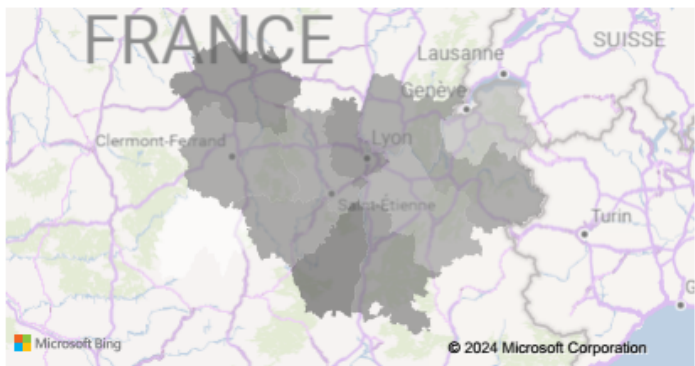


Moyenne régionale en surbrillance rouge

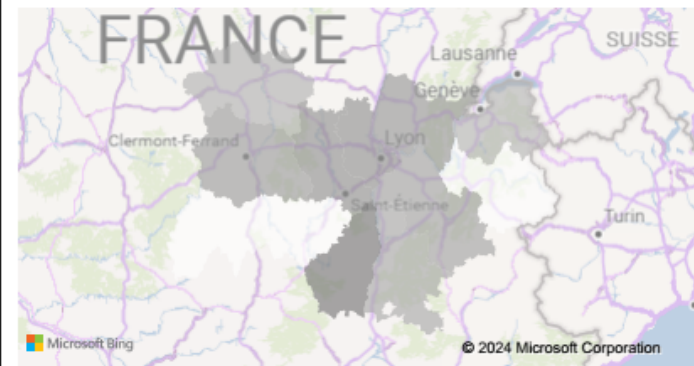
Niveau de consensus



Niveau de consensus

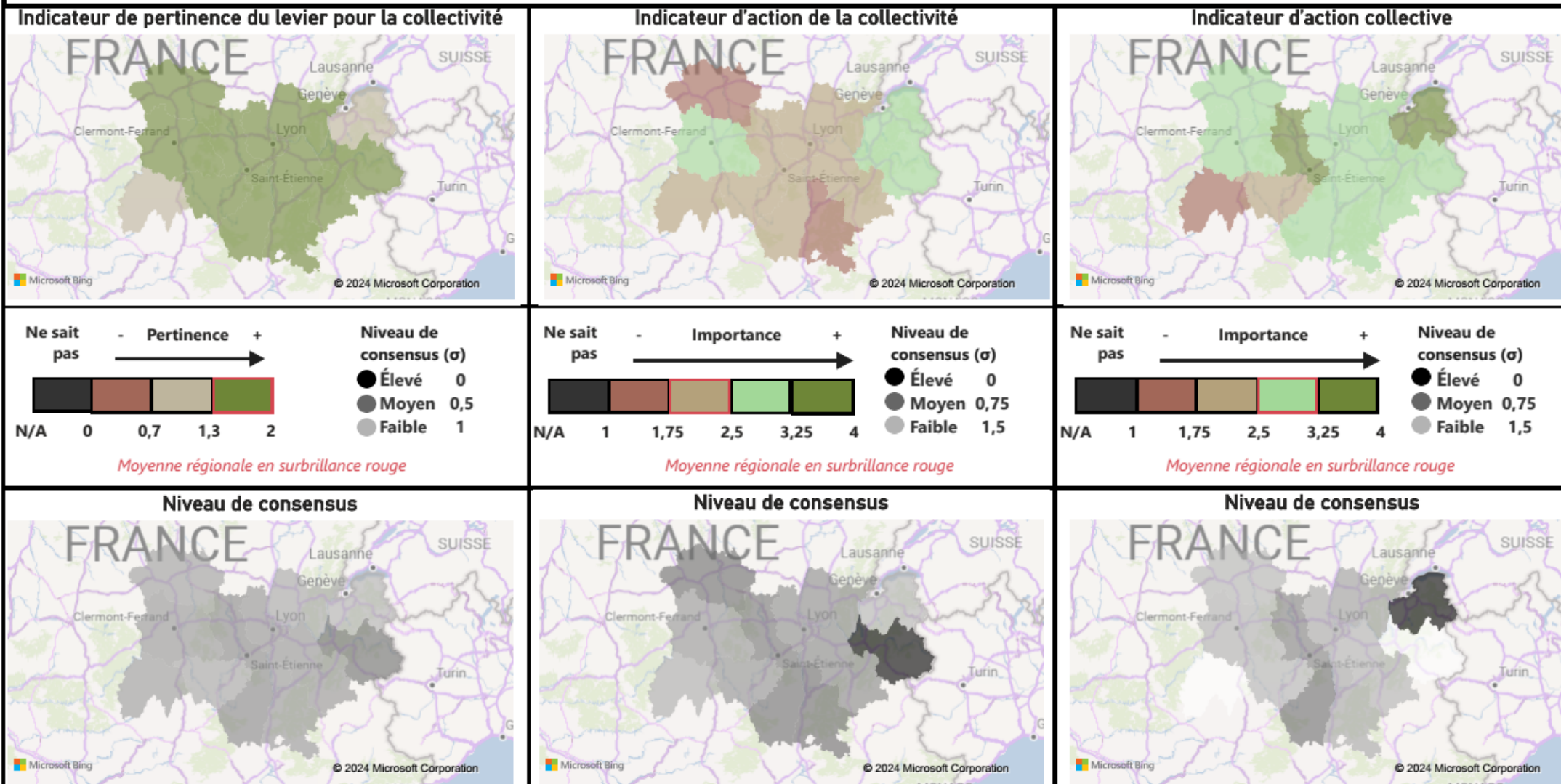


Niveau de consensus



Synthèse du thème Espaces naturels (moyenne régionale)

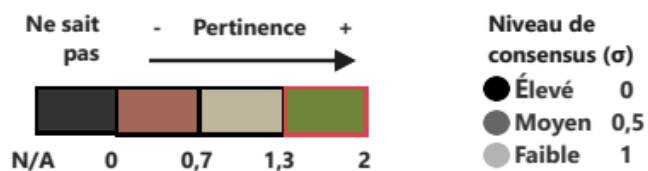
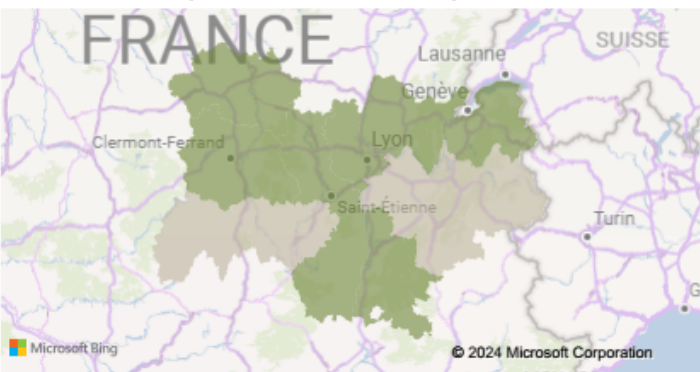
Bouclage biomasse



Synthèse du thème Espaces naturels (moyenne régionale)

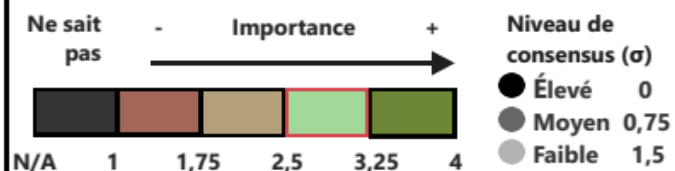
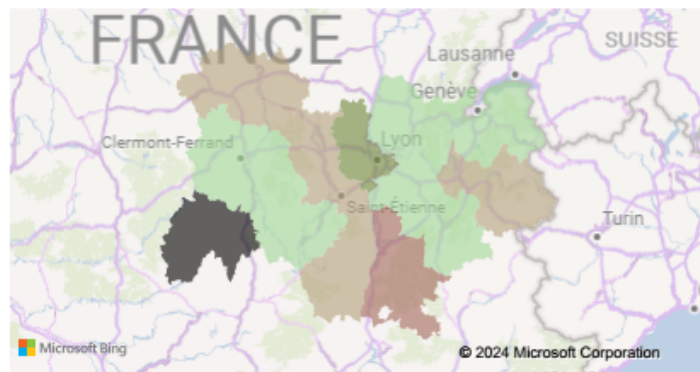
Gestion des haies

Indicateur de pertinence du levier pour la collectivité



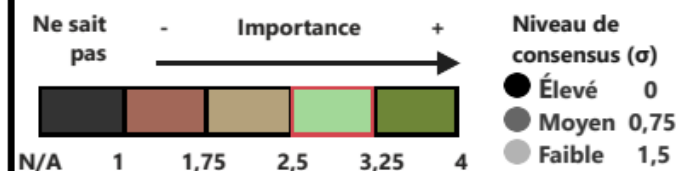
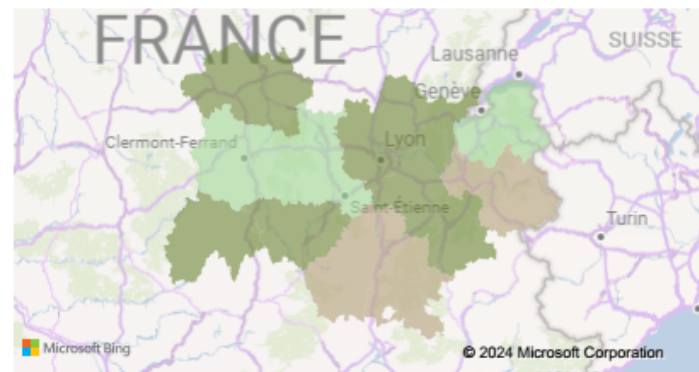
Moyenne régionale en surbrillance rouge

Indicateur d'action de la collectivité



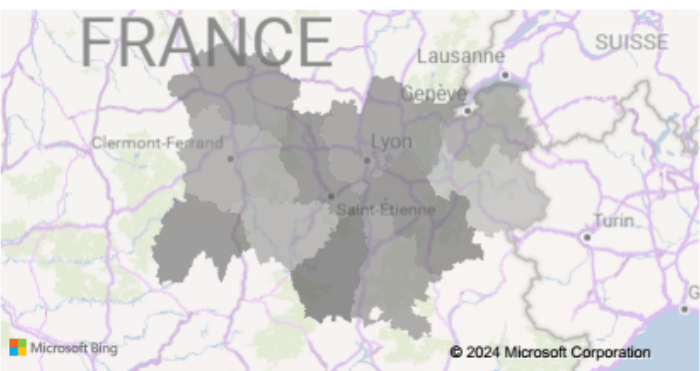
Moyenne régionale en surbrillance rouge

Indicateur d'action collective

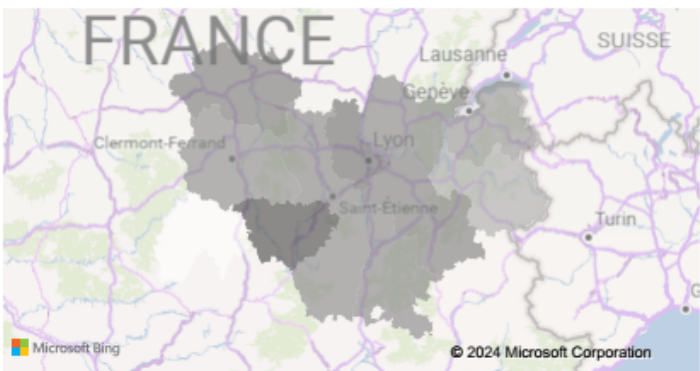


Moyenne régionale en surbrillance rouge

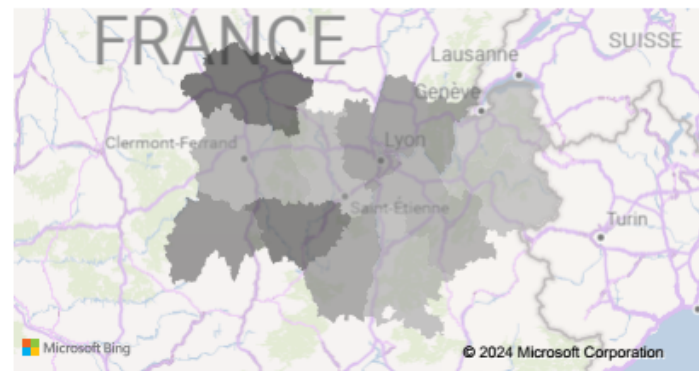
Niveau de consensus



Niveau de consensus



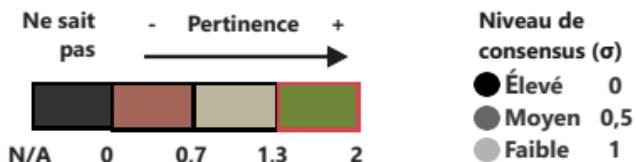
Niveau de consensus



Synthèse du thème Espaces naturels (moyenne régionale)

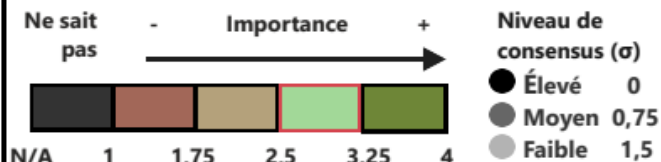
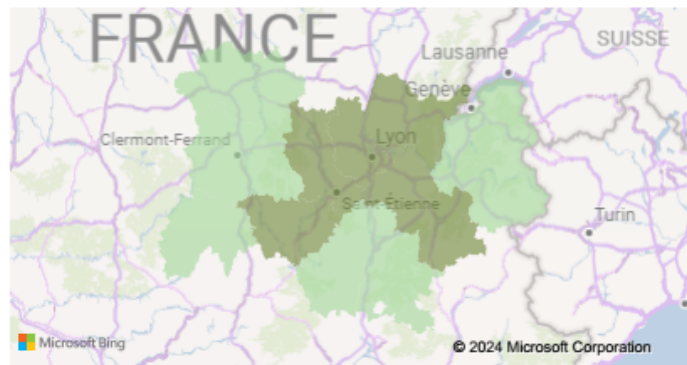
Gestion des prairies

Indicateur de pertinence du levier pour la collectivité



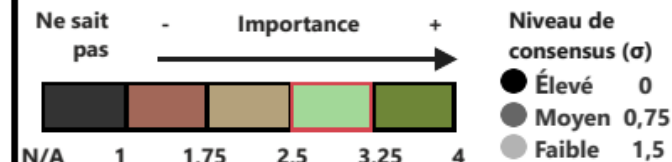
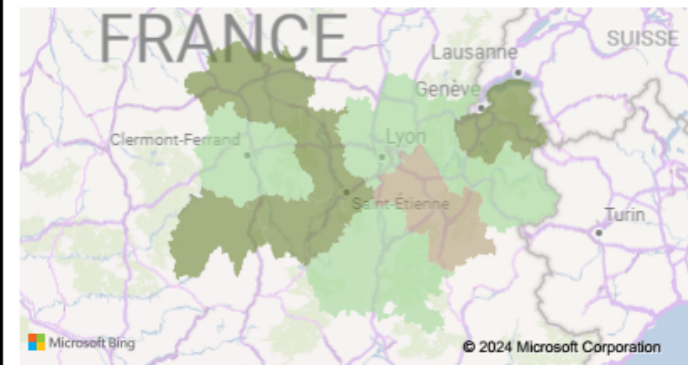
Moyenne régionale en surbrillance rouge

Indicateur d'action de la collectivité



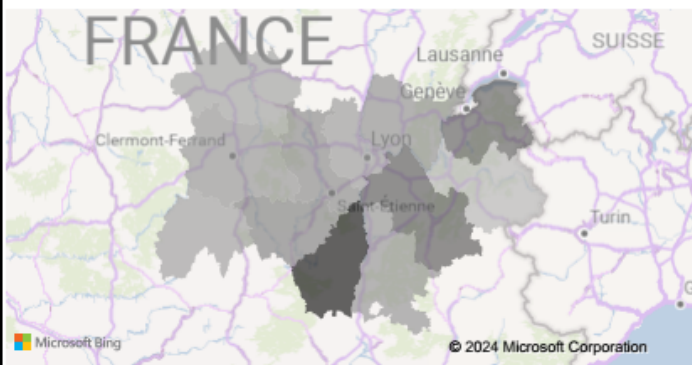
Moyenne régionale en surbrillance rouge

Indicateur d'action collective

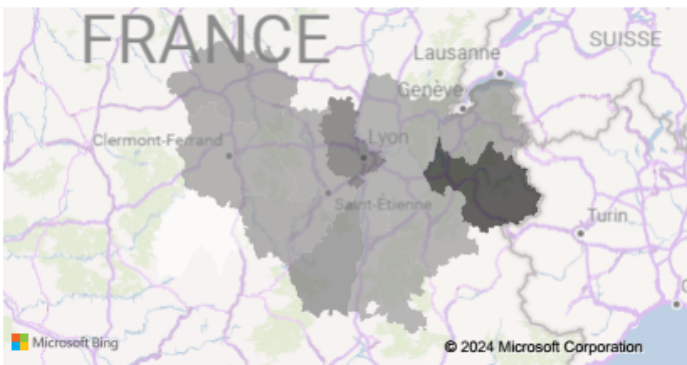


Moyenne régionale en surbrillance rouge

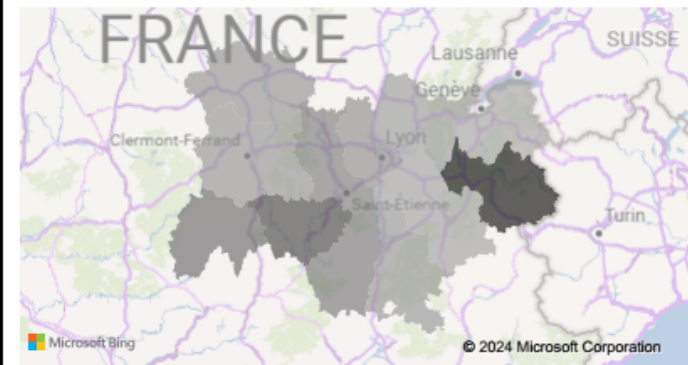
Niveau de consensus



Niveau de consensus



Niveau de consensus



Extrait des actions menées par les collectivités

Biodiversité

En cours

Végétalisation de centres-bourgs, rénovation de cours d'école, renaturation, EPCI Haute Loire.

Plantation de haies arbustives composées d'un mélange d'essences favorables à la biodiversité, EPCI-Puys de Dôme.

Actions de restauration des zones humides et des bas monts par mise en défens, EPCI-Ain.

Réalisation en cours d'un atlas de la biodiversité recensant les espaces et les habitats naturels, , Commune - Isère.

Réalisation d'aménagements de franchissement pour la faune (passes à poissons, filets défecteurs pour les oiseaux, poteaux réfléchissant pour grandes faunes, etc.) dans le cadre de l'aménagement du réseau routier départemental, Département-Drôme.

Intégration des trames vertes et bleues dans le PLU, Commune – Haute-Savoie.

Trame noire réalisée, EPCI-Ain.

Actions planifiées

Aménagement de parcs urbains privilégiant des interventions légères et solution fondées sur la nature, la préservation des espèces remarquables, Commune Puy-de-Dôme

Elaboration du contrat environnemental 2025-2030 : Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides, restauration des corridors écologique, gestion des sites naturels, EPCI-Ain

Routes en concertation avec les ENS (Espaces Naturels Sensibles) : travail de définition de ces corridors à réactiver, Département du Puy de Dôme.

Projet de replantation d'un îlot de forêt communale avec subvention "1 arbre 1 habitant" en coordination avec l'Office National des Forêts, Commune - Isère.

Projet de « Marathon des jardins » : vise la création et la restauration de 42 km de haies, de ripisylves et de 42 mares d'ici 2026 sur le territoire métropolitain, EPCI-Ain

Projet labellisation Territoire Engagé pour la Nature, EPCI-Ardèche.

Future OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) et TVB (Trame verte et bleue) dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat Mobilités Bioclimatiques (PLUi HMB) EPCI-Haute Savoie.

- Des actions mises en place ou en cours pour la restauration et la protection de zones sensibles (zones humides, corridors écologiques), et du développement de la biodiversité (végétalisation, plantation de haies...)
- Initiatives à poursuivre : Atlas de la Biodiversité, Marathon des jardins, etc.

Extrait des actions menées par les collectivités

En cours

Aide aux syndicats des eaux ayant mis en place des paiements pour services environnementaux (PSE), **Département Isère.**

Réalisation du programme de restauration de la continuité écologique des cours d'eau, restauration hydro-morphologique des cours d'eau, **EPCI-Ain.**

Sécurisation du foncier (ex. maîtrise foncière, bail rural environnemental, SAFER, obligation réelle environnementale...), **Commune Loire.**

Suppressions d'obstacles à la continuité écologique dans le cadre du contrat territorial Coise et affluents 2023-2025 (Simacoise) associées à de nombreuses actions de suppressions ou aménagements de seuils en rivière par le SYRIBT, **EPCI-Rhône**

Plan de déploiement de récupération d'eaux pluviales en cours et mise en place de mesures de réduction de la consommation d'eau dans la collectivité..., **Commune Haute-Savoie.**

Encouragement de l'utilisation économe de l'eau par tous les usagers dans les instances liées à l'eau et dans les politiques publiques propres, **Commune Loire.**

Travail dans le cadre des préemptions avec la SAFER, et des cahiers des charges pour le respect d'objectifs environnementaux par les acheteurs (plutôt dans le cadre agricole avec les zones PENAP), **EPCI Rhône.**

Actions planifiées

Caractérisation des EBF (Espaces de Bon Fonctionnement) des cours d'eau et des zones humides, intégration dans les documents d'urbanisme en 2025, **EPCI-Ain.**

Désimperméabilisation et végétalisation de la commune en cours avec les habitants, **Commune - Loire**

Développement des compétences GEMAPI, **EPCI Haute Loire**

Développement des obligations réelles environnementales (ORE), **EPCI-Ain et Cantal.**

Continuer l'accompagnement des communes dans la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme locaux avec le SCOT, **EPCI Rhône et Haute Loire.**

Etude de mise en place d'une association foncière agricole, **EPCI Rhône.**

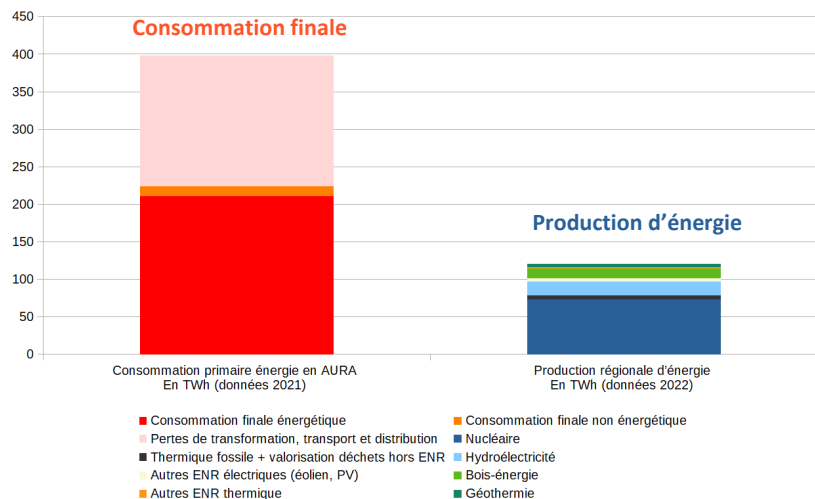
Mise en place d'une stratégie foncière pour encadrer les modes d'acquisition de forêt au sein du département, **Département Savoie.**

Utilisation des eaux non conventionnelles en cours d'études (eau de piscine, REUT) **Commune Drôme.**

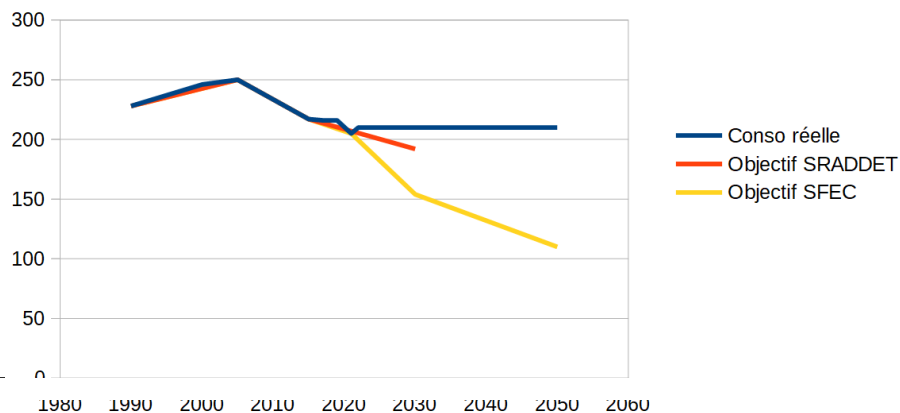
- Travail réalisé sur la continuité écologique des cours d'eau. Actions à poursuivre pour le développement de nouvelles compétences (exemple GEMAPI).
- Des travaux sont en cours pour veiller au meilleur respect des objectifs environnementaux (ORE, SCOT...) ainsi qu'un encadrement des modes d'acquisition du foncier

3. Énergie et déchets

Partage de l'état des lieux sur l'énergie



Consommation énergétique en AURA (en TWh) de 1990 à 2022 (objectifs 2030 et 2050)



Constats

Une consommation d'énergie finale de 224 TWh en 2022, importée à 46 %:

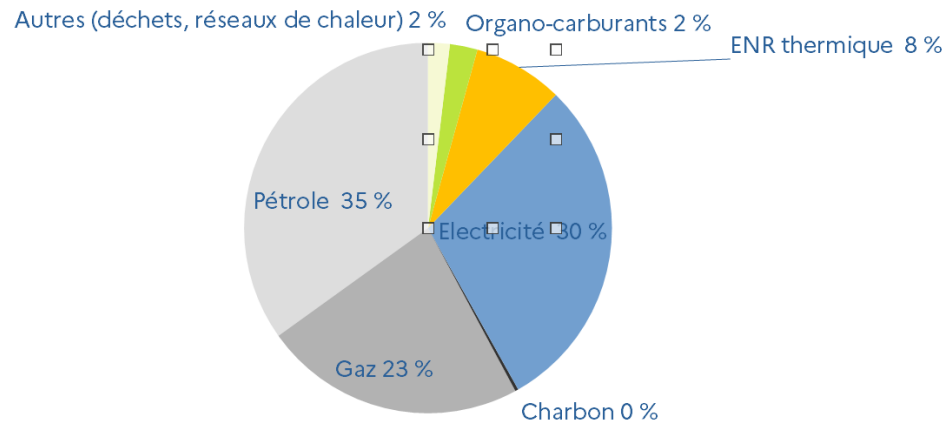
Malgré des atouts considérables en matière de production nucléaire et hydroélectrique, la région est loin d'être souveraine sur le plan énergétique.

Une consommation énergétique en baisse de 16 % par rapport à 2005

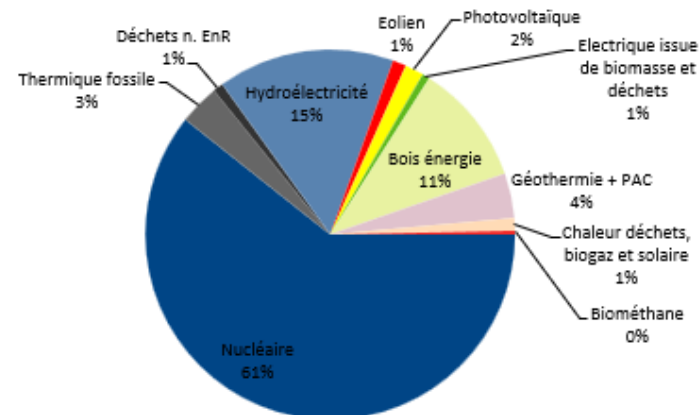
Notre consommation d'énergie finale est en baisse depuis les années 2010. La baisse des consommations énergétiques est particulièrement marquée dans le secteur industriel.

Partage de l'état des lieux sur l'énergie

Part de la consommation finale par énergie en 2022 (AURA)



Production d'énergie en AURA (120 MWh en 2022)



Une dépendance aux énergies fossiles

- Disparition quasi complète du charbon mais toujours une grande dépendance au gaz et au pétrole : 62 % en 1990 → 58 % en 2022
- Développement progressif des réseaux de chaleur, des organo-carburants et des EnR thermiques
- Une électrification faible sur la période 1999-2022

Une région fortement productrice d'énergie (120 TWh en 2022)

- Filières nucléaire et thermique pour plus des 2/3 de la production régionale (78,5 TWh en 2022)
- Filières renouvelables = presque 1/3 de la production régionale (42,2 TWh en 2022)
- Une région « exportatrice d'électricité » : la région produit 2 fois sa consommation d'électricité. Cependant, la production d'énergie est sensible aux aléas
- Et des centrales nucléaires vieillissantes : 40 ans d'âge en moyenne, la plupart ne seront plus en fonctionnement en 2050 (**enjeu de renouvellement**)

Des efforts importants à fournir pour continuer à décarboner les consommations énergétiques



Un état des lieux éloigné des objectifs SFEC :

- Orientations SFEC 2030 : 42 % d'énergie finale issue des fossiles à l'échelle France
- Orientations SFEC 2035 : 29 % d'énergie finale issue des fossiles à l'échelle France
- Orientations SFEC 2050 : Sortie des fossiles



- La dépendance au gaz naturel relève surtout des secteurs « industrie » et « bâtiment » (chauffage).
- La dépendance au pétrole relève essentiellement du secteur des transports

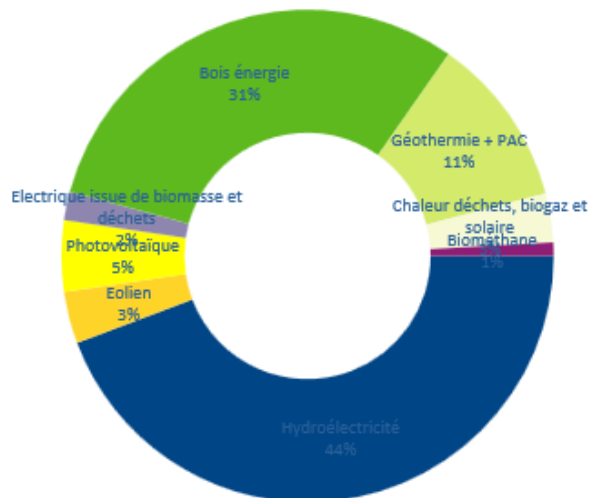
La diminution de notre dépendance aux énergies fossiles implique des changements importants d'usages, notamment dans les secteurs « transports », « bâtiment » et « industrie » (sujets traités dans ces 3 GT COP)

Elle implique également un développement important d'énergies décarbonées (nucléaire, ENR thermique et électriques) et d'infrastructures nouvelles qui viendront soutenir l'électrification des usages ou l'utilisation de biogaz ou de hydrogène décarboné. (GT COP énergie)



Une région qui doit amplifier le développement des énergies renouvelables

Structuration du mix renouvelable en AURA en 2022



Une production d'ENR s'élève en 2022 à 42 TWh

- 2 filières dominantes :
 - 22,9 TWh d'ENR électriques (avec essentiellement hydroélectricité à 44 %)
 - + 19 TWh d'ENR thermiques (avec essentiellement bois-énergie à 31 %)
- Hors hydro-électricité et bois-énergie, les autres ENR représentent seulement 25 % de l'énergie renouvelable produite en région (soit 10 TWh environ)

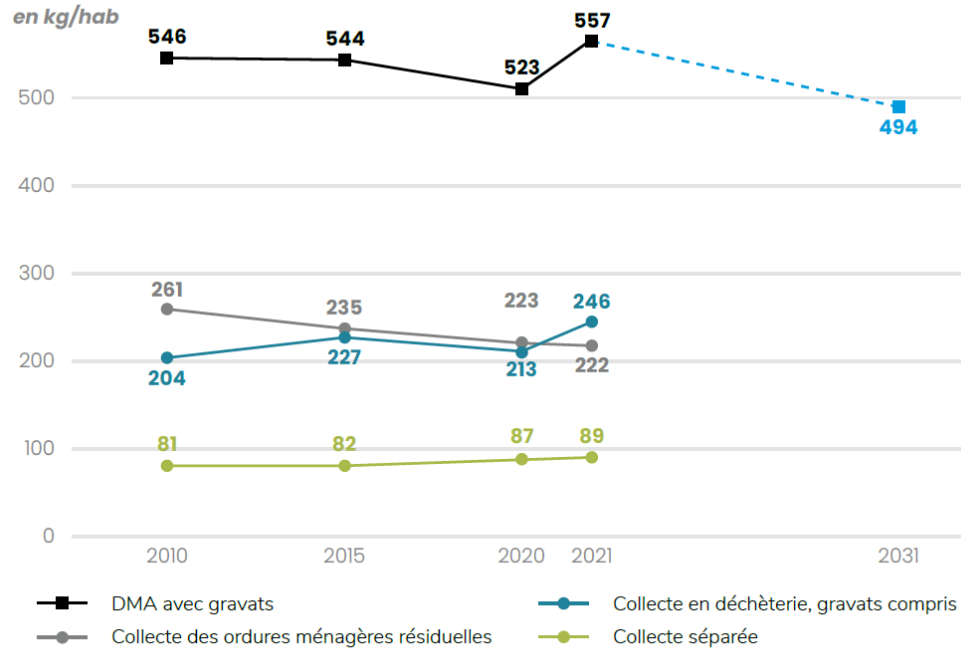
Objectifs

- **Objectif SRADDET 2030 :**
Augmenter de 54 % la production d'ENR par rapport à 2015 → **60 TWh d'ENR en 2030**
- **Orientations SFEC 2035 :**
Augmenter de 10 % l'électricité bas carbone produite et doubler la production de chaleur bas carbone d'ici 2035
Cela correspond approximativement à +55 % d'électricité renouvelable par rapport à aujourd'hui
- **Objectif SRADDET 2050 :**
Augmenter de 100 % la production d'ENR par rapport à 2015
→ **80 TWh d'ENR en 2050**
- **Orientations SFEC 2050 :**
+ 55 % d'électricité bas carbone en 2050

Partage de l'état des lieux sur les déchets (ménagers et assimilés)

Prévention et réduction de l'enfouissement des déchets

ÉVOLUTION DES RATIOS DE DMA PAR HABITANT

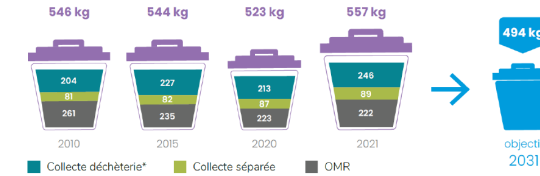


Source : Sindra 2022, données 2021

Indicateur 2021

+ 13 kg/hab entre 2015 et 2021

RATIO DMA/HAB

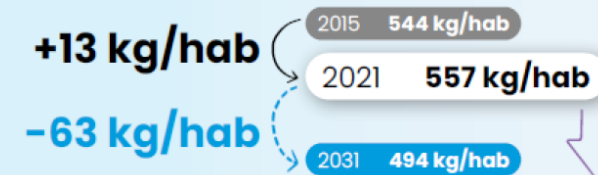


Source : Sindra 2022, données 2021

Déchets ménagers et assimilés*

Objectif SRADDET

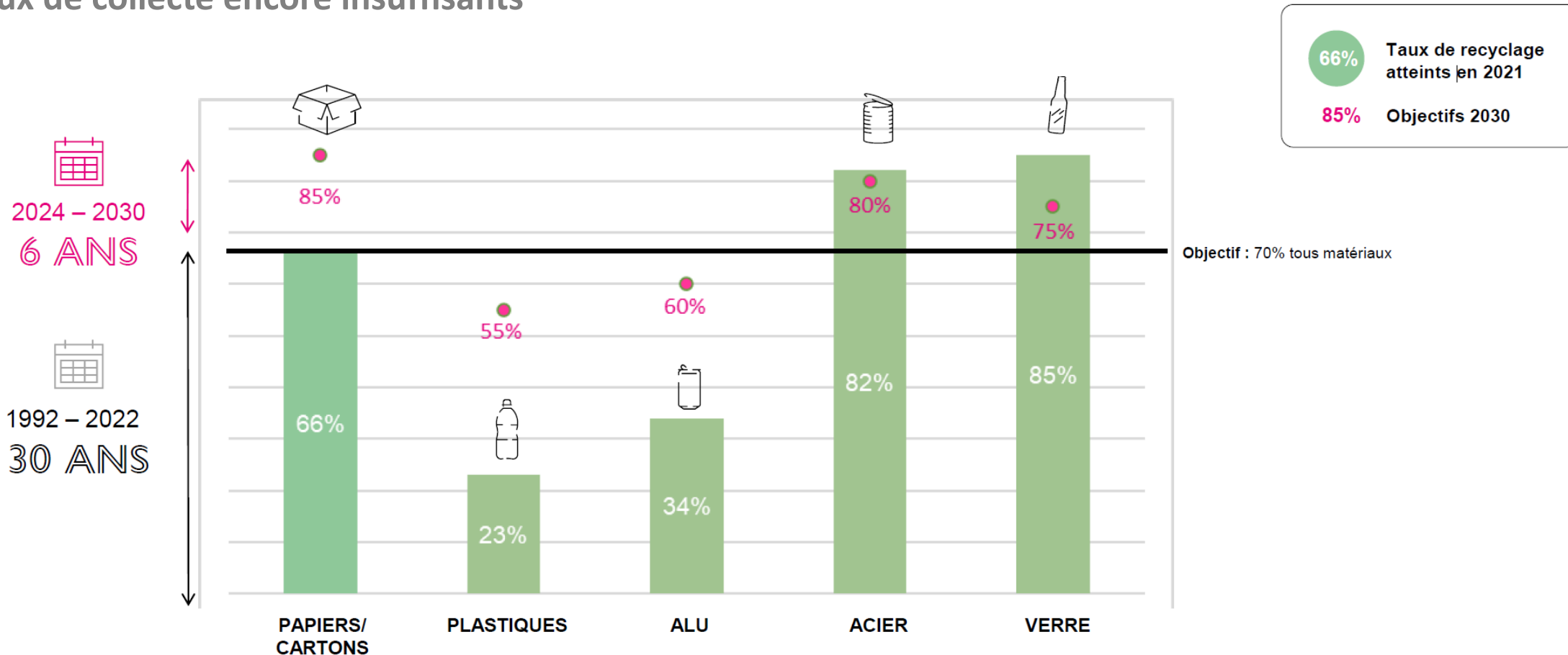
Stabiliser la production globale de déchets d'ici 2031, soit -50 kg/hab



Source : rapport annuel du volet "déchets et économie circulaire" du SRADDET - données 2021

Partage de l'état des lieux sur les déchets (ménagers et assimilés)

Des taux de collecte encore insuffisants



Source : rapport annuel du volet "déchets et économie circulaire" du SRADET - données 2021

Electricité renouvelable

Les actions jugées pertinentes pour contribuer au levier de « l'électricité renouvelable » sont différentes selon les niveaux : pour les communes, améliorer l'efficacité de l'éclairage public est ce qui semble le plus important alors que pour les intercommunalités les actions jugées importantes sont la définition des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER) ainsi que les mesures de communication autour des EnR. Pour les conseils départementaux, c'est le soutien et l'accompagnement aux filières ENR qui est jugé le plus pertinent. Ce sont sur ces actions que les collectivités s'estiment avoir contribué à un niveau satisfaisant, un peu moins pour les communes.

Biogaz

Levier jugé plutôt pertinent par l'ensemble des collectivités, notamment par les intercommunalités et conseils départementaux. Le soutien et l'accompagnement des filières Biogaz ainsi que le soutien financier sont les deux actions à l'échelle des conseils départementaux considérées comme totalement pertinentes. A l'échelle des EPCI, les actions jugées les plus pertinentes sont les mesures de communication autour des ENR, ainsi que la mise en œuvre de la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) et le soutien aux filières de Biogaz. En matière de déploiement des actions, à part pour les conseils départementaux, la contribution est plutôt moyenne.

Réseaux de chaleur décarbonés

Le levier jugé surtout pertinent par les intercommunalités et les collectivités urbaines. C'est d'ailleurs à l'échelle intercommunale que les actions (Financement et réalisation d'études de faisabilité, Création, extension et exploitation de réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables ou de récupération, Classement des réseaux de chaleur) sont jugées les plus pertinentes, et que la mise en œuvre est perçue comme la plus avancée.

Captage de méthane dans les ISDND

Les Installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) produisent naturellement du biogaz contenant 35 à 50% de méthane. Réglementairement celui-ci doit être traité pour réduire l'impact du méthane comme gaz à effet de serre. Le biogaz peut donc être torché, ou mieux valorisé en électricité ou en bio méthane. Le captage de méthane dans les ISDND est un levier jugé par l'ensemble des collectivités comme moyennement ou peu pertinent car n'entrant pas réellement dans leur champ de compétence. L'action de l'ensemble des parties prenantes (à l'exception des collectivités maîtres d'ouvrage d'ISDND) est par contre jugée globalement bien meilleure que l'action de la collectivité.

Valorisation matière des déchets

La valorisation des déchets est un levier perçu comme très pertinent par les intercommunalités. Les actions jugées les plus pertinentes sont l'amélioration de la collecte et le tri. Sur cette action, les intercommunalités estiment avoir fait le maximum, et pour les communes il resterait une petite marge de progrès. L'action jugée la moins pertinente est le développement des outils d'assistance technique. La valorisation énergétique des déchets ne pouvant pas être recyclés est perçue comme plus pertinente à l'échelle intercommunale qu'à l'échelle des communes ou des conseils départementaux. Il reste potentiellement une marge de progression pour cette action à tous les niveaux.

Prévention des déchets

Les actions concrètes comme la lutte contre les dépôts sauvages sont perçues comme pertinentes à l'échelle des communes et EPCI, mais peu pertinentes à l'échelle des départements. Les conseils départementaux et les EPCI ont pris en compte cet enjeu dans les actions de communication et sensibilisation à la réduction des déchets. EPCI et communes ont cependant encore une marge de progression sur l'intégration dans la commande publique de critères de prévention des déchets, les conseils départementaux estimant quant à eux avoir quasiment fait le maximum.

Mise en décharge

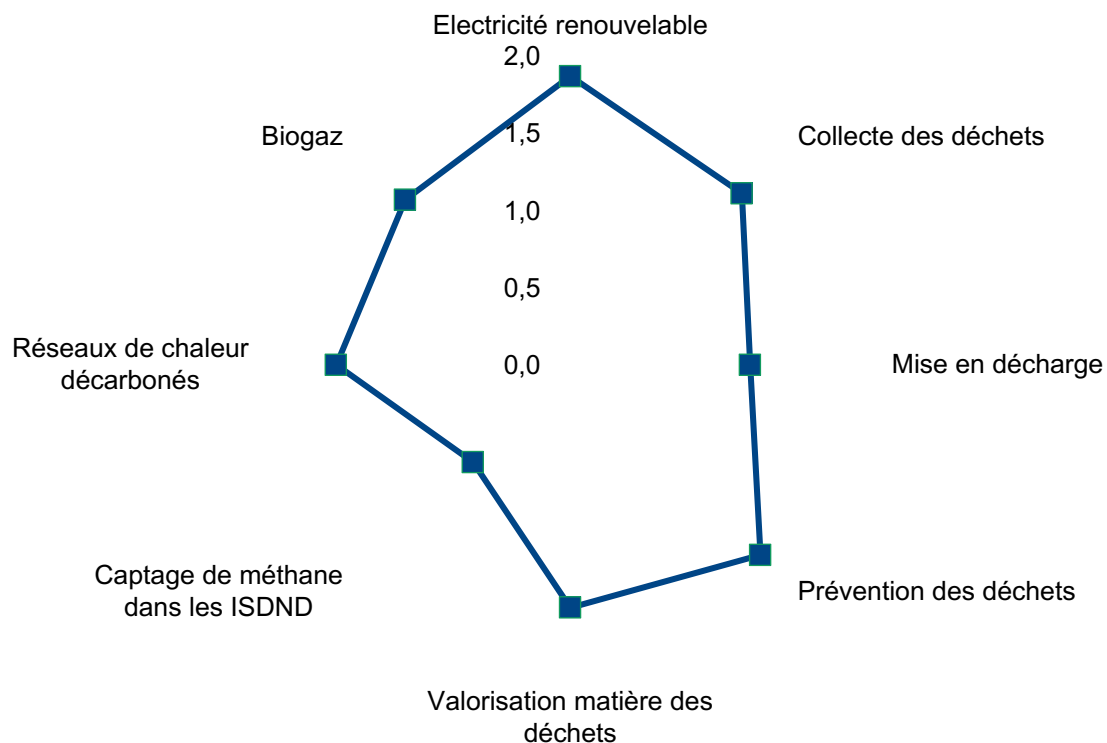
L'enjeu de réduction de l'enfouissement est un enjeu globalement jugé moyennement pertinent, même si l'ensemble des collectivités estiment y avoir plutôt bien contribué, et même totalement pour les collectivités urbaines. Ce sont les collectivités urbaines qui s'estiment le plus en avance en matière de réduction de l'enfouissement, mais ce sont aussi ces collectivités qui estiment le niveau de pertinence le plus faible de la mise en décharge pour réduire les Gaz à Effet de Serre. Par contre, les actions de l'ensemble des parties prenantes (État, collectivités, entreprises, citoyens) sont jugées comme très satisfaisantes.

Collecte des déchets

Globalement, la collecte des déchets est un levier jugé pertinent ou très pertinent par l'ensemble des collectivités, et toutes les collectivités estiment y avoir contribué complètement ou presque complètement. Mais, c'est le niveau intercommunal qui semble être le plus impliqué et le niveau départemental le moins impliqué sur l'enjeu de collecte des déchets. Les actions jugées les plus pertinentes sont la mise en œuvre à l'échelle des intercommunalités de la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire), ainsi que l'amélioration de la collecte et du tri. Les marges de progrès semblent faibles, puisque la mise en œuvre est ressentie comme réalisée ou quasi-réalisée. La cartographie des flux des déchets d'activité économique est jugée moyennement à peu pertinente et la contribution sur ce segment est peu affirmée.

Synthèse du thème Énergie-Déchets (moyenne régionale)

Indicateur de pertinence du levier pour les collectivités

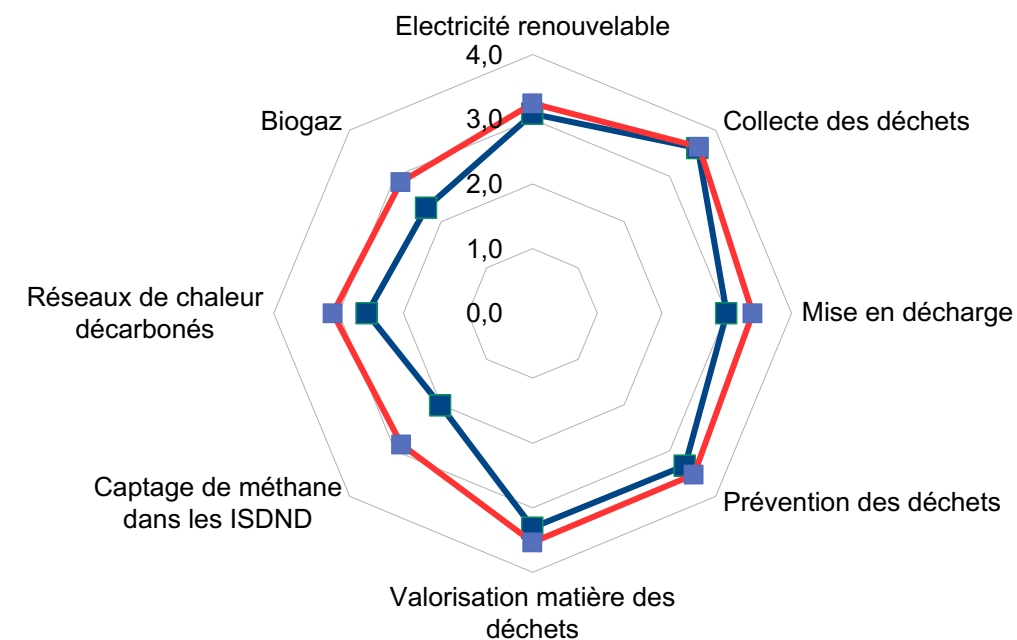


Réponses possibles

- 0 = Le levier n'est pas pertinent pour mon territoire
- 1 = Le levier n'est pas dans le champ de ma compétence
- 2 = Le levier est pertinent pour mon action

Actions des collectivités et action collective

Perceptions des collectivités sur les actions conduites



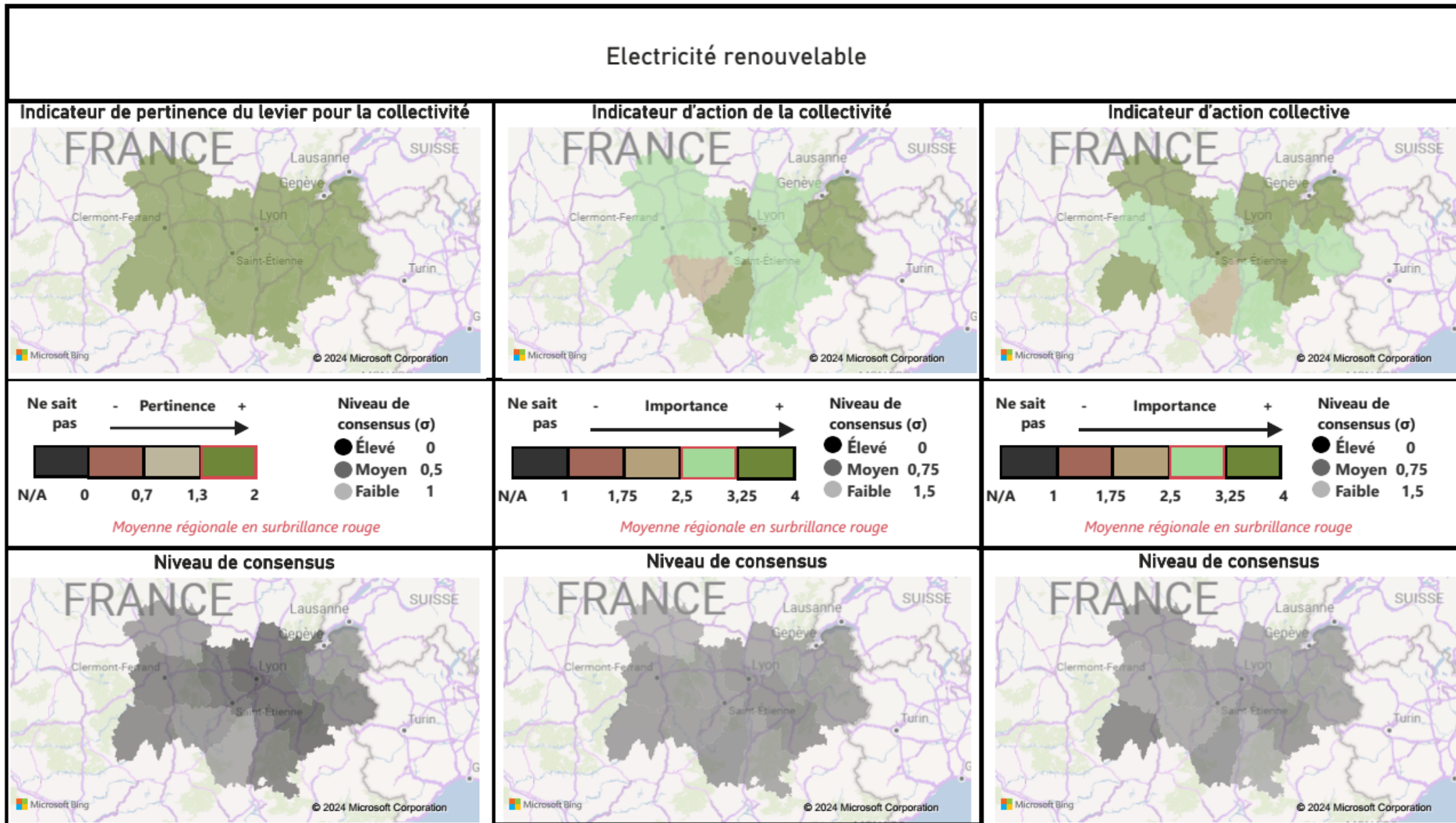
■ L'action des collectivités contribue-t-elle à la hauteur des enjeux ?

◆ L'action collective des parties prenantes est-elle à la hauteur des enjeux ?

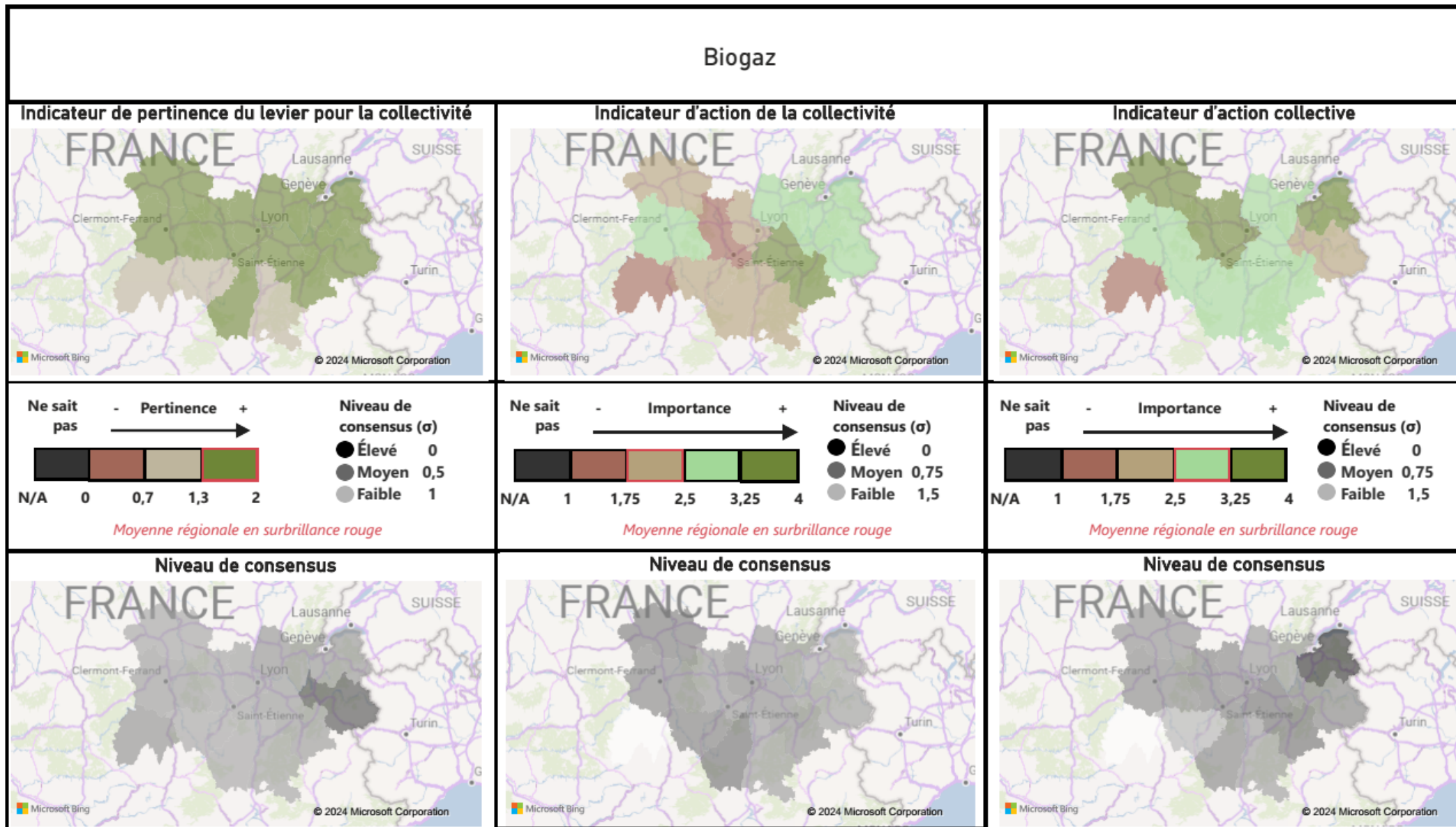
Réponses possibles

- 1 = Plutôt non
- 2 = Partiellement non
- 3 = Partiellement oui
- 4 = Plutôt oui

Synthèse du thème Énergie Déchets (moyenne régionale)



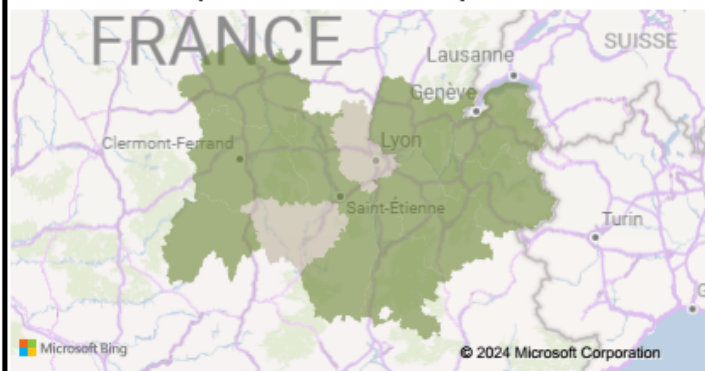
Synthèse du thème Énergie Déchets (moyenne régionale)



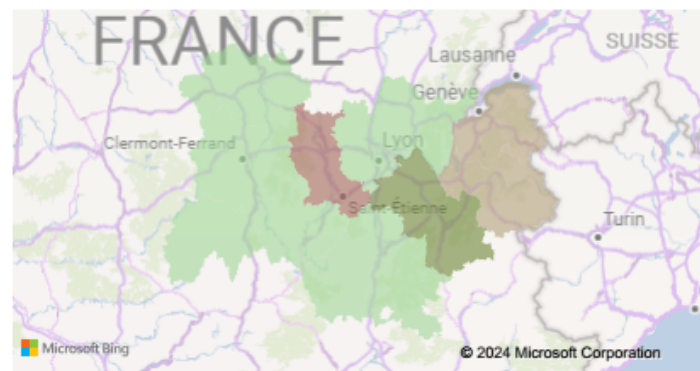
Synthèse du thème Énergie Déchets (moyenne régionale)

Réseaux de chaleur décarbonés

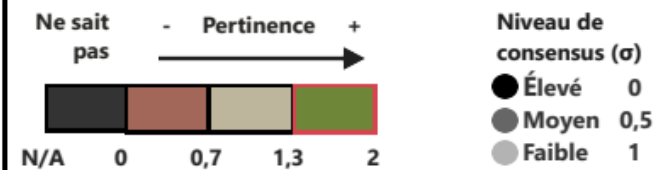
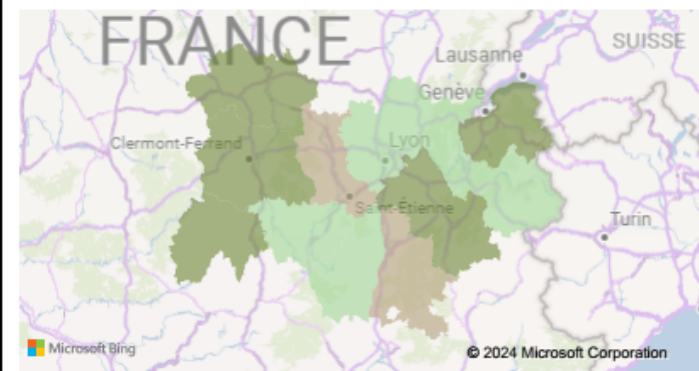
Indicateur de pertinence du levier pour la collectivité



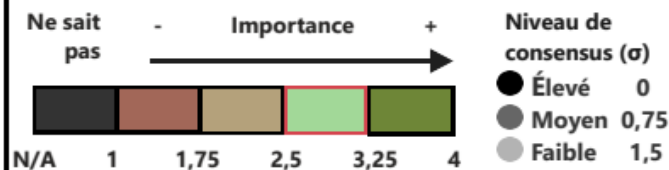
Indicateur d'action de la collectivité



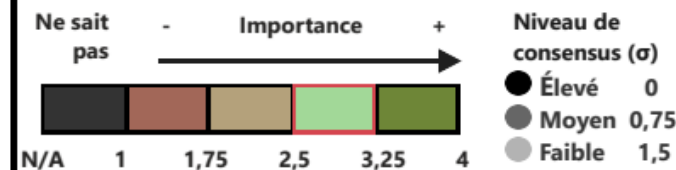
Indicateur d'action collective



Moyenne régionale en surbrillance rouge

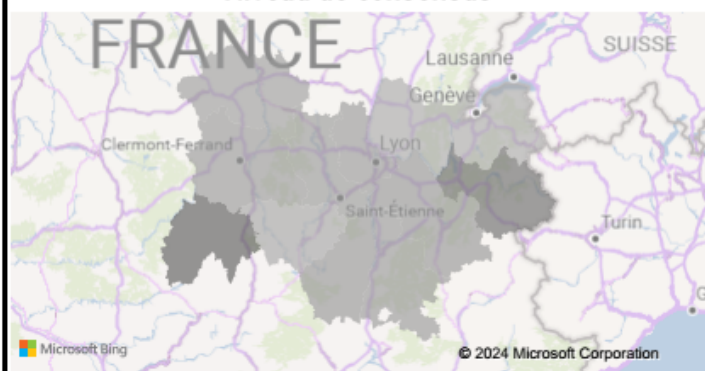


Moyenne régionale en surbrillance rouge



Moyenne régionale en surbrillance rouge

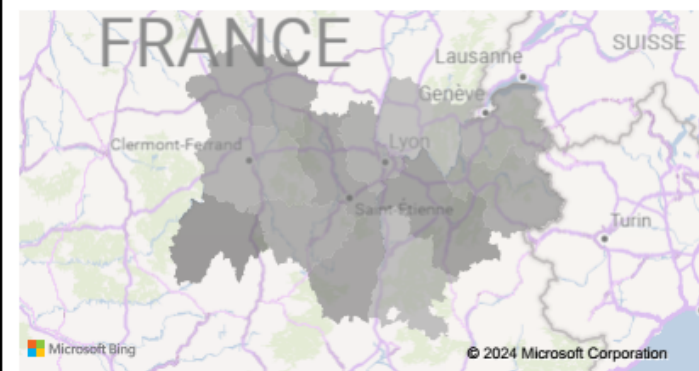
Niveau de consensus



Niveau de consensus

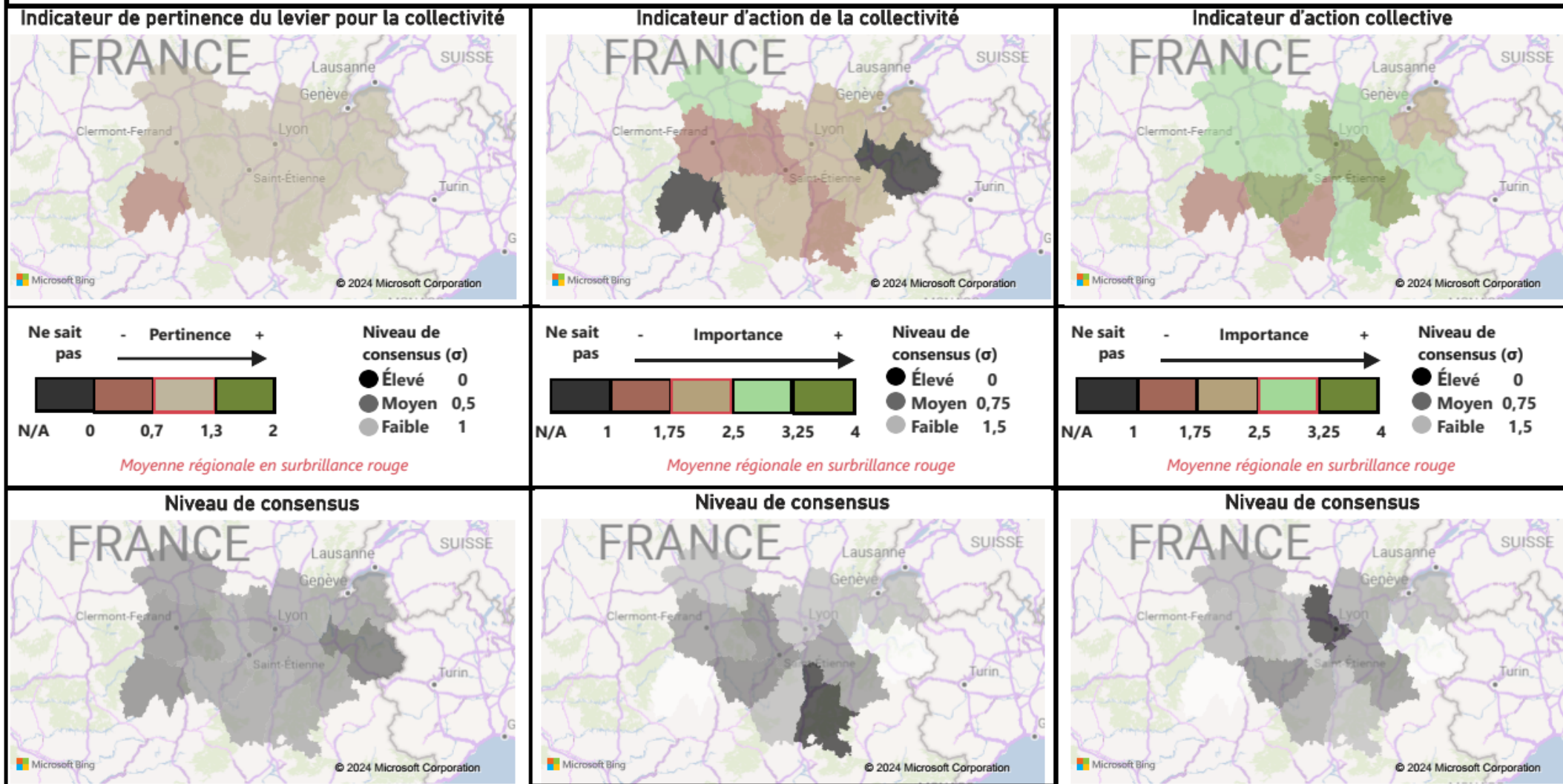


Niveau de consensus



Synthèse du thème Énergie Déchets (moyenne régionale)

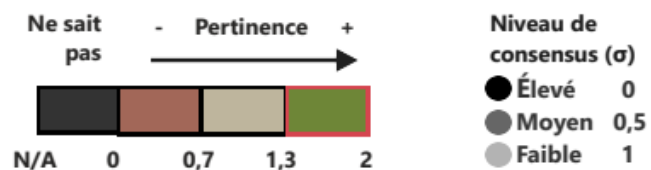
Captage de méthane dans les ISDND



Synthèse du thème Énergie Déchets (moyenne régionale)

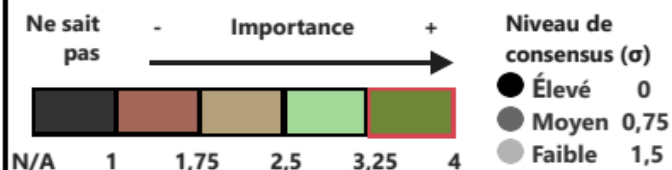
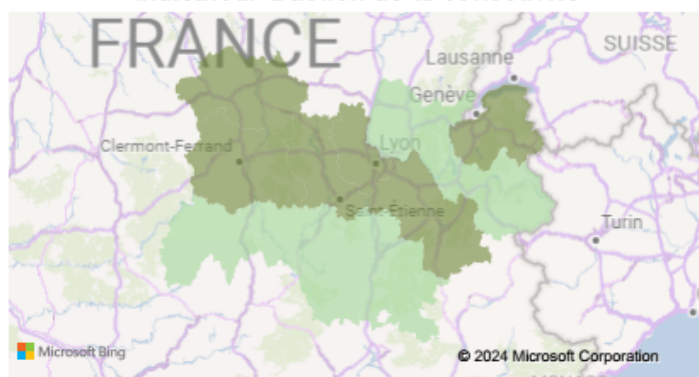
Valorisation matière des déchets

Indicateur de pertinence du levier pour la collectivité



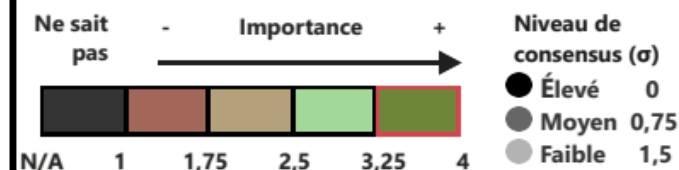
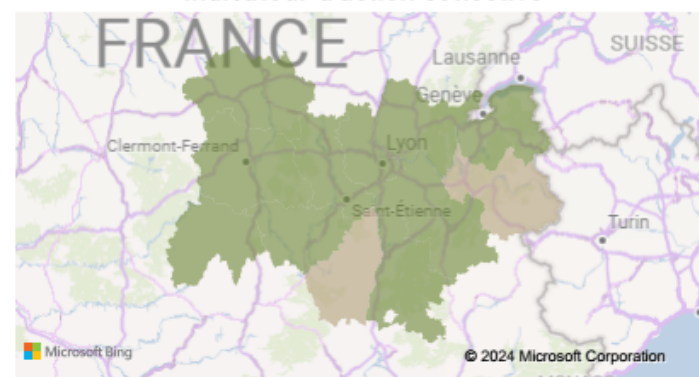
Moyenne régionale en surbrillance rouge

Indicateur d'action de la collectivité



Moyenne régionale en surbrillance rouge

Indicateur d'action collective

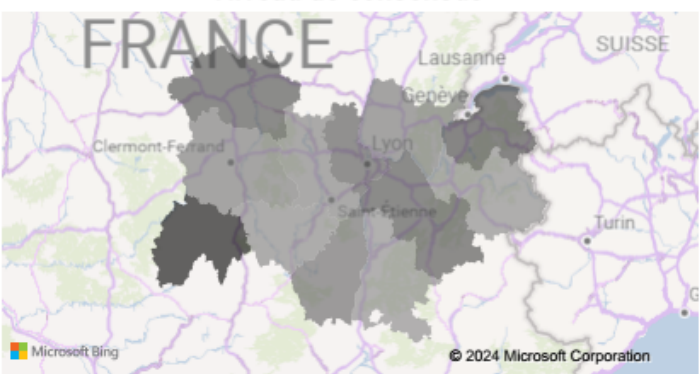


Moyenne régionale en surbrillance rouge

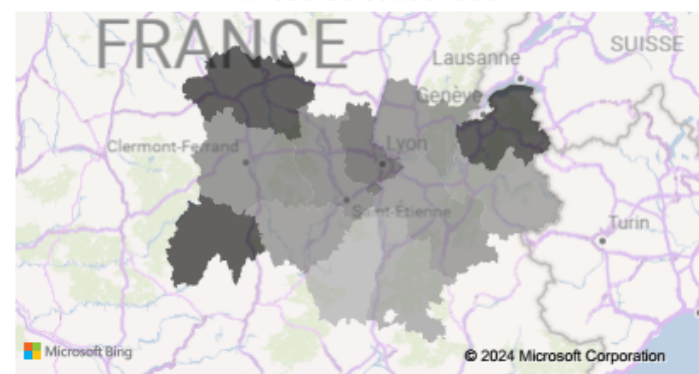
Niveau de consensus



Niveau de consensus



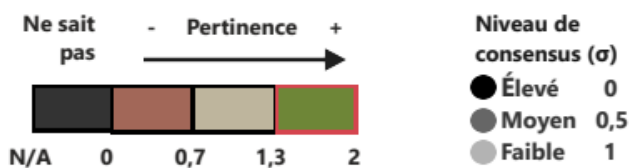
Niveau de consensus



Synthèse du thème Énergie Déchets (moyenne régionale)

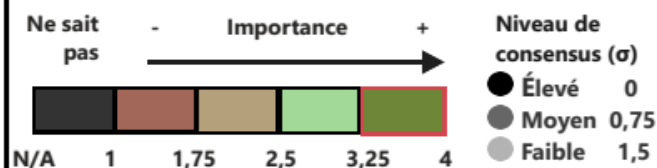
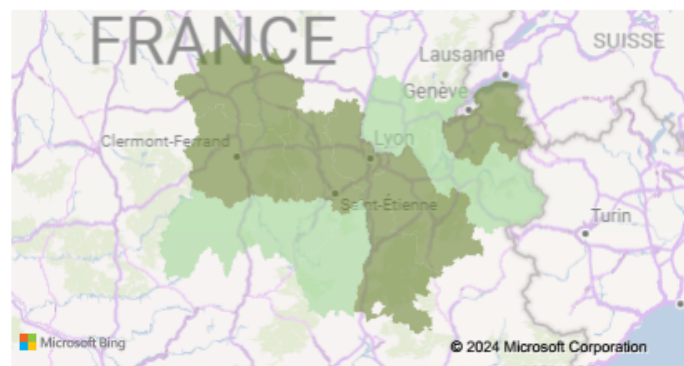
Prévention des déchets

Indicateur de pertinence du levier pour la collectivité



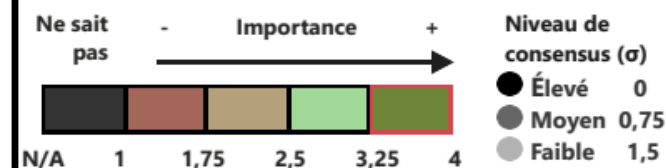
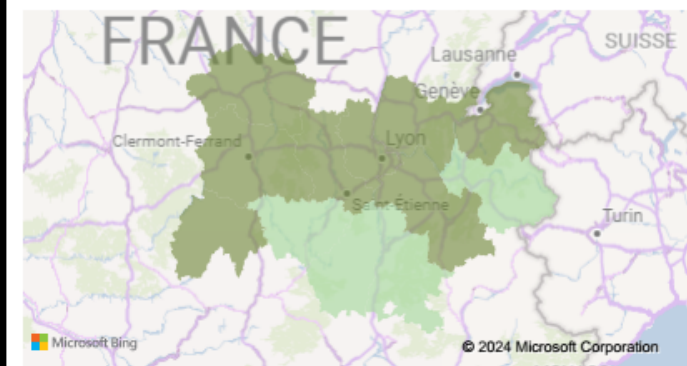
Moyenne régionale en surbrillance rouge

Indicateur d'action de la collectivité



Moyenne régionale en surbrillance rouge

Indicateur d'action collective

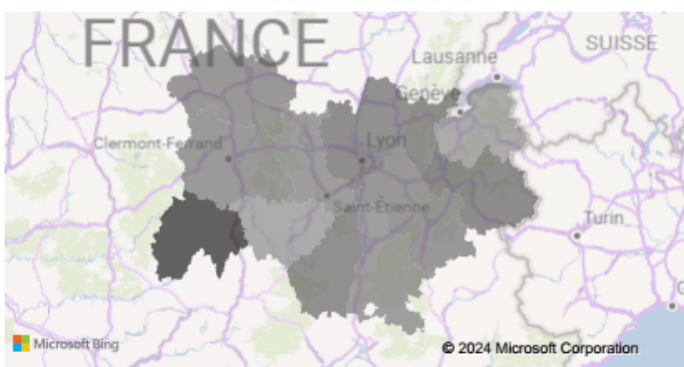


Moyenne régionale en surbrillance rouge

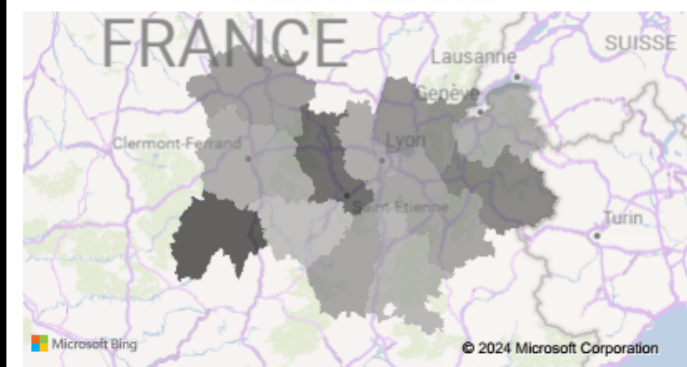
Niveau de consensus



Niveau de consensus



Niveau de consensus



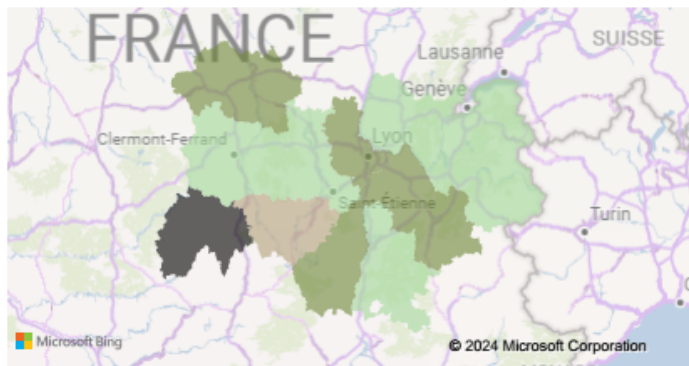
Synthèse du thème Énergie Déchets (moyenne régionale)

Mise en décharge

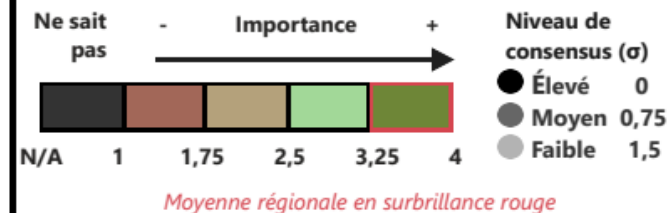
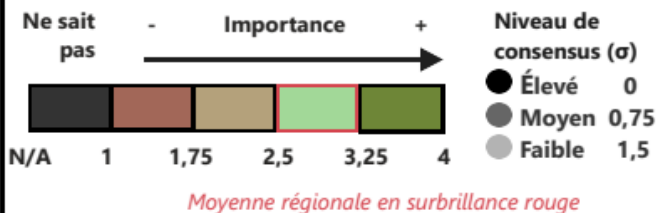
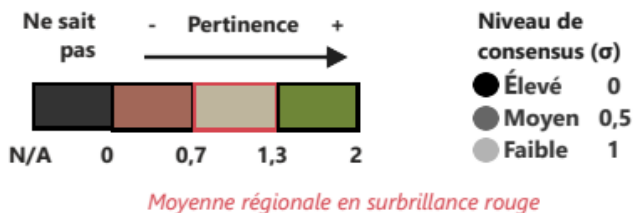
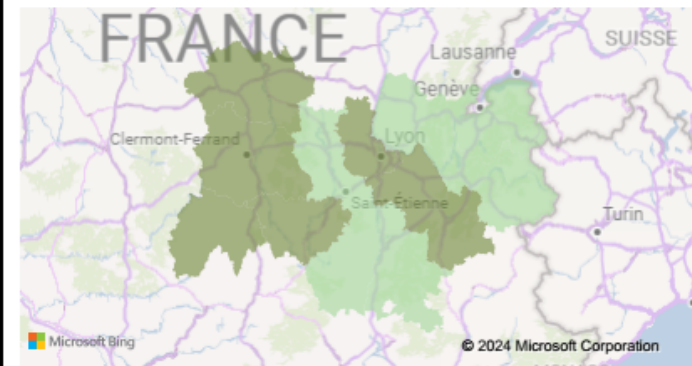
Indicateur de pertinence du levier pour la collectivité



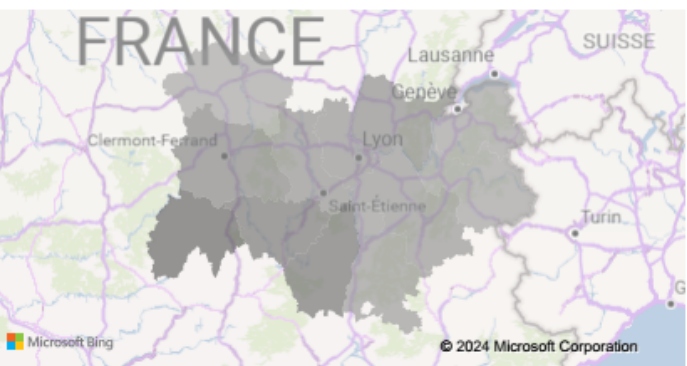
Indicateur d'action de la collectivité



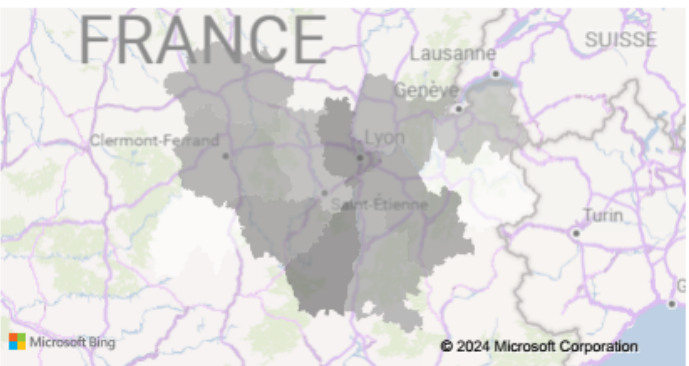
Indicateur d'action collective



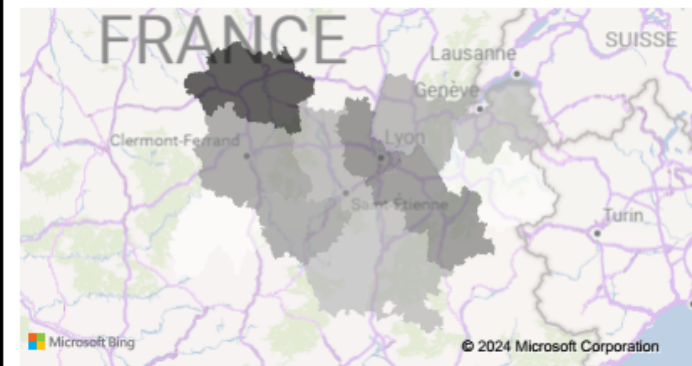
Niveau de consensus



Niveau de consensus



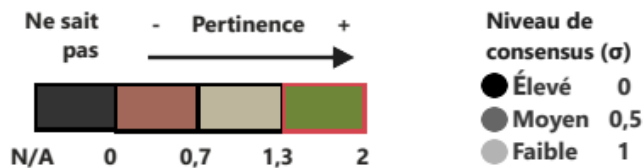
Niveau de consensus



Synthèse du thème Énergie Déchets (moyenne régionale)

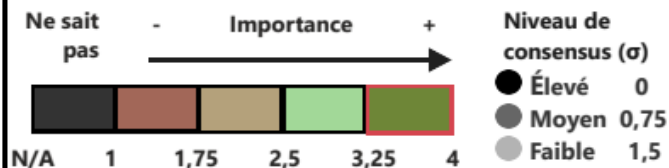
Collecte des déchets

Indicateur de pertinence du levier pour la collectivité



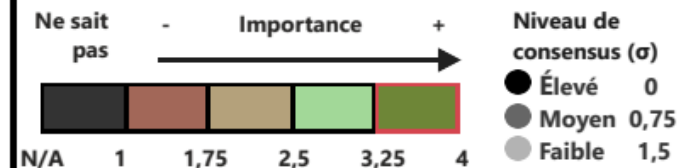
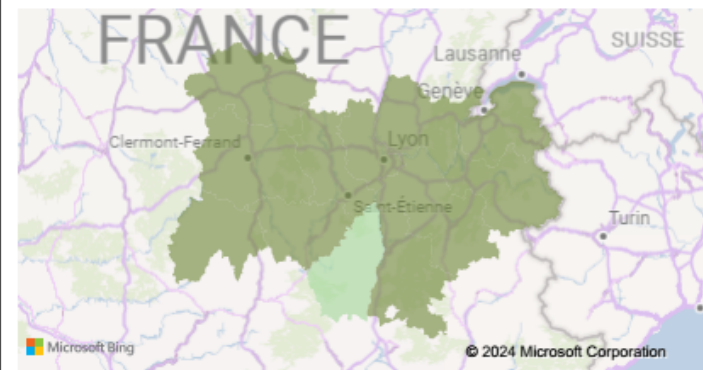
Moyenne régionale en surbrillance rouge

Indicateur d'action de la collectivité



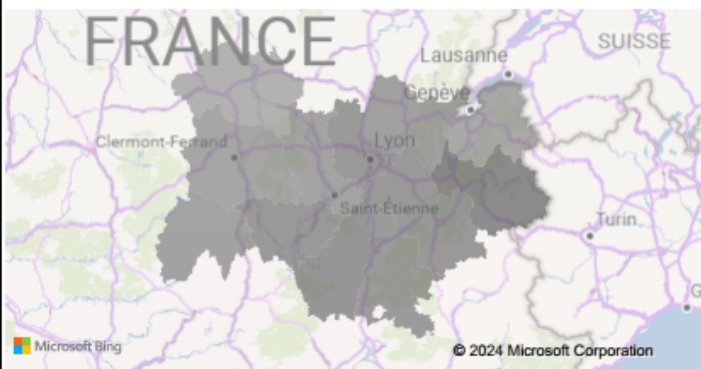
Moyenne régionale en surbrillance rouge

Indicateur d'action collective

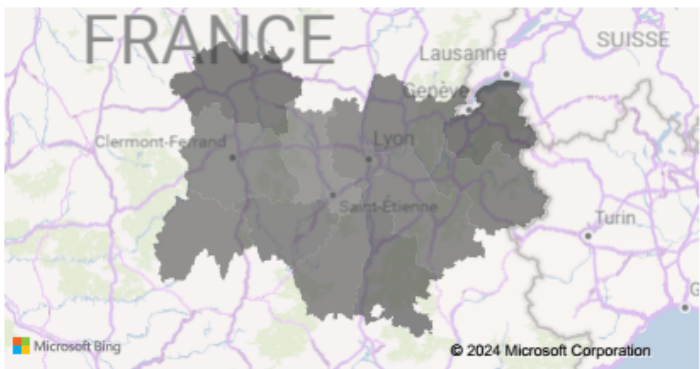


Moyenne régionale en surbrillance rouge

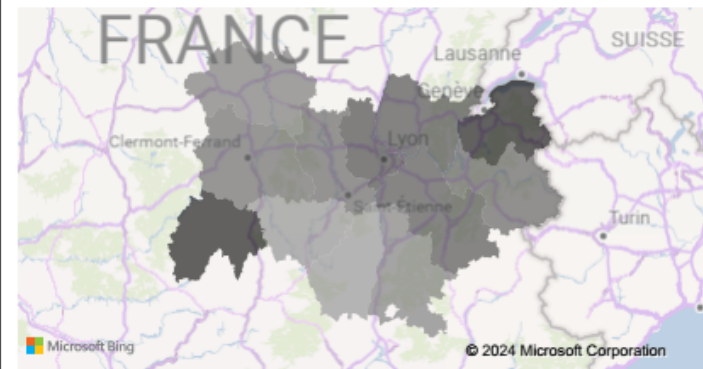
Niveau de consensus



Niveau de consensus



Niveau de consensus



Extrait des actions menées par les collectivités

Energie

En cours

Réalisation du réseau de chaleur d'une zone d'aménagement concerté, **EPCI Ain.**

Création de deux réseaux de chaleur sur le territoire et réalisation d'une étude sur la récupération de chaleur fatale, **EPCI Allier.**

Projet de réseau de chaleur des bâtiments publics à partir de panneaux photovoltaïques avec production d'énergie en autoconsommation pour tous les bâtiments de la commune, **Commune Loire**

Rénovation d'un réseau de chaleur existant , **EPCI Drôme.**

Extinction nocturne (23h-6h) depuis 2014 associée à des actions de modernisation du parc (armoires de commande, ampoules)., **EPCI Haute-Savoie.**

Réalisation d'un cadastre solaire permettant aux habitants d'évaluer leur potentiel solaire sur leur toiture , **EPCI Isère.**

2 réseaux de chaleur biomasse, extension et raccordement des réseaux entre eux en cours, **Commune-Ain**

Actions planifiées

Accompagnement pour la création de 7 réseaux de chaleur urbains communaux, **EPCI Ain.**

Projet en réflexion sur la récupération des calories des eaux usées d'une piscine, **EPCI Ardèche.**

Plan de déploiement led pour approcher les 100% de taux d'équipement, **Commune - Ain.**

Marché de reconstruction d'une nouvelle usine d'incinération et de valorisation énergétique, **EPCI Isère.**

Programmation d'études d'énergies renouvelables (PV notamment) pour transformer les réflexions des communes en projets concrets, **EPCI Loire.**

Création d'une centrale agri photovoltaïque, **Commune – Puy-de-Dôme.**

Etude d'un potentiel déploiement d'un Contrat de Chaleur Renouvelable à l'échelle départementale, **Département Drôme.**

Etude pour la mise en place de 1ha de panneaux photovoltaïques dans une ancienne carrière, **Commune-Loire**

- Développement de la production locale d'énergie renouvelable (photovoltaïque notamment)
- Travail sur la création de nouveaux réseaux de chaleur urbains

Extrait des actions menées par les collectivités

En cours

Construction d'une recyclerie pour augmenter le réemploi, **EPCI Ain.**

Intégration de clause dans les commandes publiques pour réduire les déchets, **Commune - Loire**

Valorisation des Combustible Solide de Récupération issus des refus des collectes sélectives chez les cimentiers français, **EPCI Ardèche.**

Distribution gratuite de composteurs individuels sur le territoire et tri à la source, **Commune Haute-Loire**

Mise en place collecte et tri sélectif avec l'agglomération, **Commune Drôme**

Co-compostage à la ferme après broyage en partenariat avec 15 agriculteurs du territoire, **EPCI Loire.**

Mise en place d'une collecte expérimentale du polystyrène, **EPCI Rhône.**

Test de collecte de biodéchets en cours auprès de quelques restaurants volontaires pour une généralisation progressive sur 2 ans, **EPCI Savoie.**

Plan de formation à la sensibilisation des personnels (236 concernés) sur les enjeux des biodéchets, **Département Ardèche.**

- Travail sur le compostage individuel sur les différents territoires
- Adaptation des filières de tri

Actions planifiées

Mise en place de compostage collectif dans les 4 déchèteries du territoire, **EPCI Ain.**

Travail sur le développement de la pratique du broyage pour une utilisation locale (directement par le producteur ou en partenariat avec des agriculteurs), **EPCI Ardèche.**

Mise en place du tri des bio-déchets et du tri de la collecte des déchets diffus, **Commune Loire**

Changement d'échelle sur le réemploi des contenants en verre (producteurs, distributeurs & consommateurs), **EPCI Isère.**

Proposition de kits pour centre sociaux et maisons de quartier pour diffuser les bonnes pratiques de réduction des déchets, **EPCI Isère.**

Massification des distributions de composteurs individuels (> 13.000 en 2024), **EPCI Loire.**

Réflexion sur le broyage des déchets verts de déchèteries (broyat valorisable en paillage ou matière sèche), **EPCI Rhône.**

Etude de collecte avec des composteurs grutables, **EPCI Savoie.**

Suivi des dépôts sauvages illégaux, **Commune Isère.**

4. Transports

Le secteur des transports représente 30% des émissions de gaz à effet de serre de la région

- Les émissions du secteur des transports représentent **14,3 MtéqCO₂ en 2022, soit 30% des émissions de gaz à effet de serre de la région**, ce qui représente le **premier poste d'émissions**.
- **98% des émissions de GES du transport sont liés au transport routier**
- Ce secteur est aussi le premier poste de consommation d'énergie dont **98% de produits pétroliers**.
- Plus de 50% des émissions du secteur sont dues à la voiture individuelle.

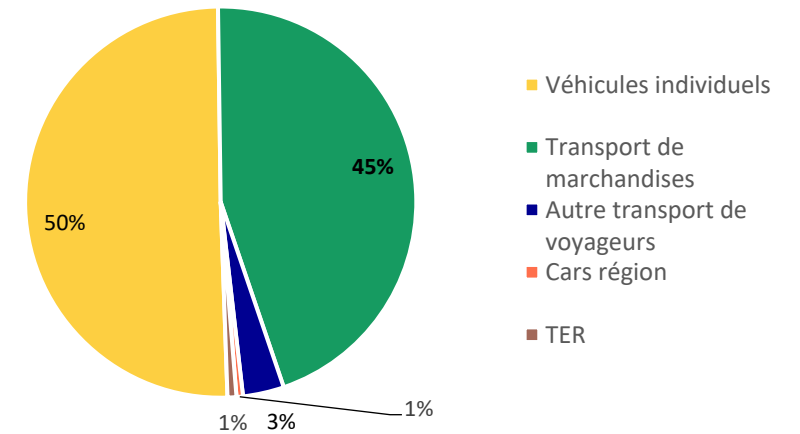
Pour information, les émissions de GES liées aux transports n'ont cessé de croître entre 1990 et 2016. On note néanmoins une inflexion baissière légère entre 2016 et 2019 significative depuis 2019 (+6% entre 1990 et 2012 & -12% entre 2019 et 2022, - 7% sur l'ensemble de la période 1990-2022).

Les impacts de la voiture et du transport de marchandises sont très largement majoritaires.

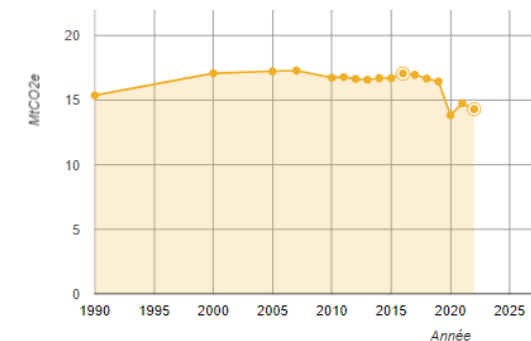
Les émissions de GES liées dépendent notamment de 4 paramètres :

1. La demande totale
2. La part modale de la voiture / du transport routier
3. Le taux d'occupation / de chargement
4. L'intensité carbone des moteurs

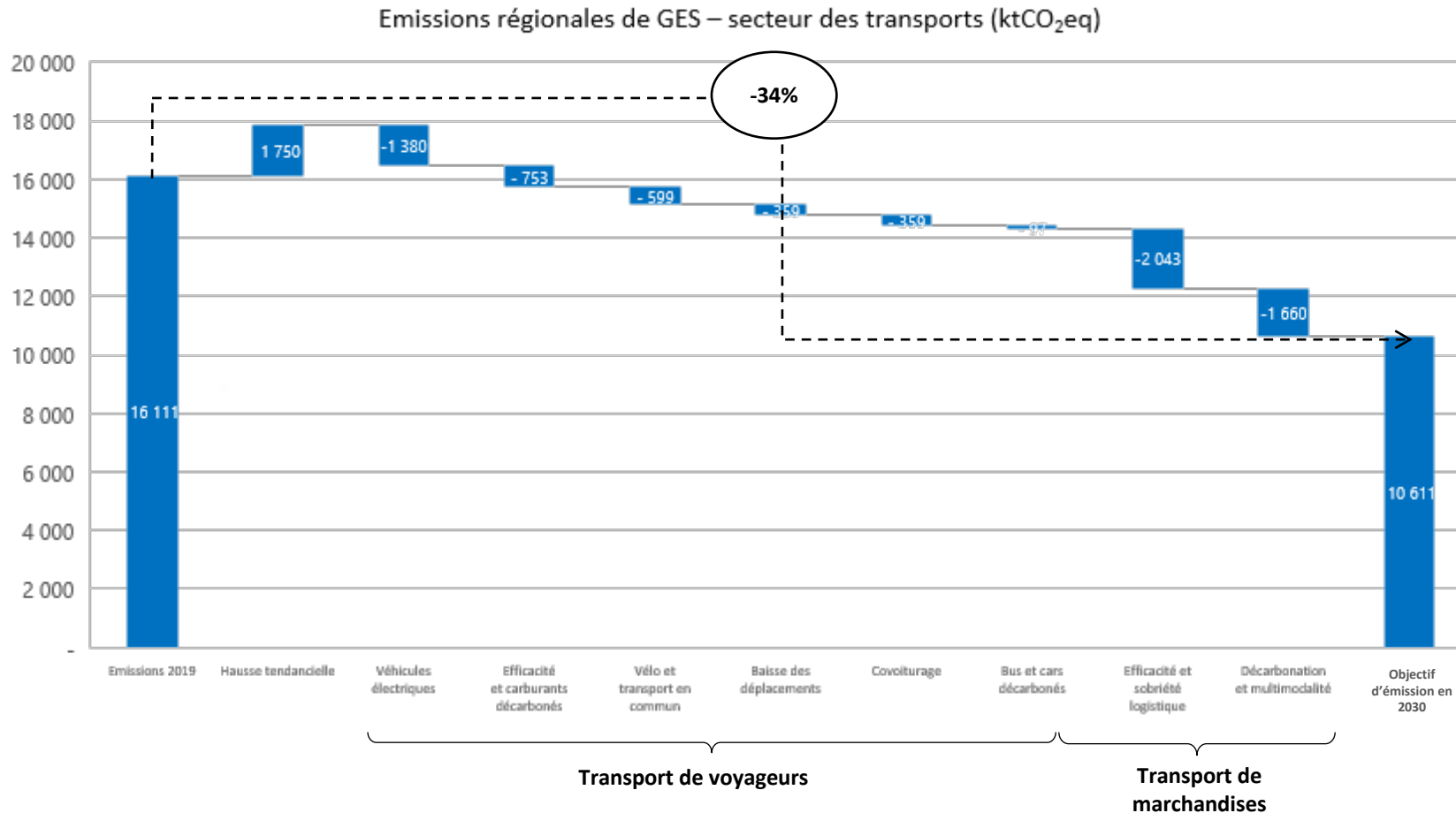
Répartition des émissions de GES



Evolution des émissions de GES des transports entre 1990 et 2022



Les objectifs fixés par le SGPE pour le secteur des transports en Auvergne-Rhône-Alpes



Emissions directes

Emissions de gaz à effet de serre directement (scope 1) essentiellement liées à la combustion de carburants fossiles dans les moyens de transport à moteur thermique (voitures, bus, trains à diesel, etc.)

Ne sont donc pas considérés les émissions indirectes issues de :

- La fabrication des véhicules / engins – considérés dans le thème industrie lorsque produits en France
- La production d'électricité nécessaire aux véhicules électriques ou au réseau ferré électrifié – celle-ci est considérée dans le thème énergie
- La construction (matériaux, artificialisation des terres) et la gestion des infrastructures (bâtiments, entretien) – considérés dans les thèmes industrie et sobriété foncière
- La production des biocarburants – celle-ci est considérée dans le thème agriculture
- Transport maritime, aérien et fluvial international – Ces émissions ne sont pas comptabilisées parmi les leviers à territorialiser

Partage de l'état des lieux: transport de voyageurs

Part modale des déplacements domicile travail (2020, Observatoire des territoires)

- 3 % en vélo
- 11 % en transport en commun, soit + 1 point depuis 2009 (supérieur à la moyenne nationale)
- 74 % en véhicule individuel, quasi constante depuis 2009 (supérieur à la moyenne nationale)

La voiture, premier mode de transport utilisé toutes distances confondues

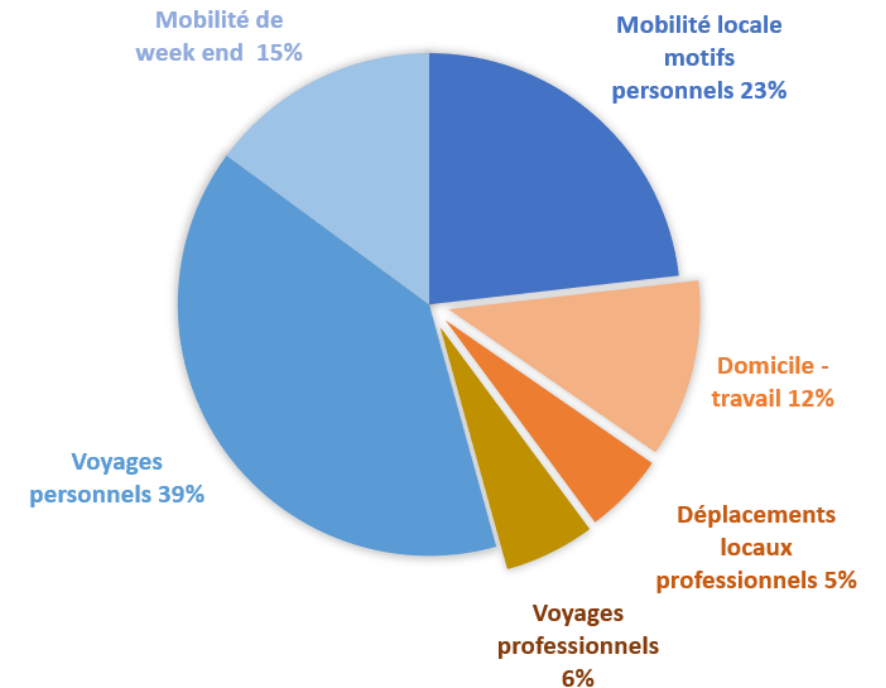
En 2017, pour les déplacements Domicile-Travail, la voiture est le premier mode de transport utilisés toutes distances confondues. Elle est utilisée par 62 % des actifs résidant à moins de 5 km de leur lieu de travail et 87% des actifs résidant à plus de 5 km de leur lieu de travail.

Le taux de motorisation des ménages en AURA s'élève à 84,6 % en 2020 (moyenne nationale à 81,4 %).

Les temps de trajets entre grandes villes de la région sont globalement plus courts en train qu'en voiture sauf entre Lyon et Clermont-Ferrand.

Point positif : la région regroupe **12% du parc national de VE-VHR** (hybrides rechargeables)

NOMBRE DE KILOMÈTRES PARCOURUS



Source : exploitation CEREMA, enquête mobilité des personnes 2019

Partage de l'état des lieux : Transport de marchandises

Parts modales du transport de marchandises (moyennes nationales, *source : SDES*) :

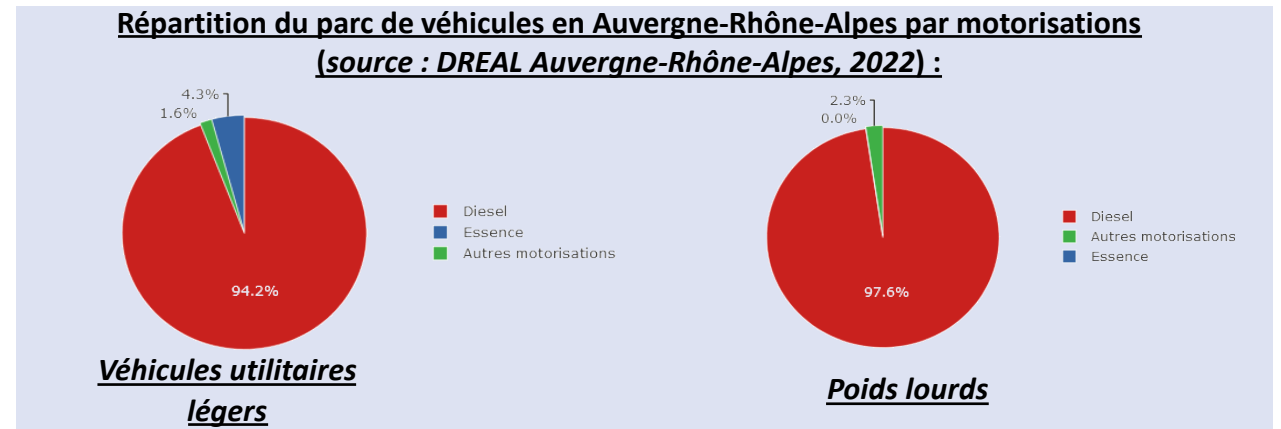
- 88 % pour le routier
- 9 % pour le ferroviaire
- 2 % pour le fluvial
- 1 % pour l'aérien (*source : SDES*)

Trafics routiers :

La région Auvergne Rhône-Alpes est la **première région française en volume et tonnes.km** pour le transport routier de marchandises par poids-lourds en 2021 (avec environ 32 000 millions de tonnes.km)

Plateformes multimodales :

4 principales au nord de Clermont-Ferrand, Lyon, Vénissieux et Portes-Lès-Valence. Une plateforme autoroute ferroviaire alpine à Aiton



L'axe MeRS : Une spécificité à fort potentiel (4.94 millions de tonnes en 2022)

- **Filières historiques** : vrac notamment BTP, céréales, agroalimentaires, minéraux et produits énergétiques
- **Filières d'avenir** : conteneurs, les colis lourds, les déchets et l'économie circulaire, la logistique urbaine et les marchandises dangereuses/chimie.

Les principaux ports du Nord au Sud : Villefranche sur Saône, Lyon Edouard Herriot, Loire sur Rhône, Salaise-sur-Sanne/Sablons

Véhicules électriques

Les collectivités sont le plus en avance en ce qui concerne l'électrification de leurs flottes de véhicules, particulièrement les conseils départementaux, et sur le développement et l'exploitation de bornes de recharge en voirie. Pour les cinq autres actions identifiées (voies réservées, tarification différenciée, communication, aides financières, création ZFE), la traduction concrète par les collectivités est jugée comme encore faiblement efficace. Sans surprise, les collectivités urbaines et intermédiaires se perçoivent plus en avance que les collectivités rurales en matière de véhicules électriques.

Bus et cars décarbonés

S'agissant de l'électrification des flottes de bus et cars, les Conseils départementaux et EPCI estiment le levier moyennement actionné et les communes encore plus faiblement. La mise en place des zones à faible émission, perçue comme moins pertinente, recueille des niveaux de mise en œuvre assez bas. Toutefois, hormis les deux actions questionnées (électrification de flottes, création ZFE), le levier décarbonation des bus et cars est considéré comme presque partiellement mis en œuvre par les collectivités. Les appréciations apparaissent structurellement hétérogènes avec des acteurs urbains plus avancés.

Réduction des déplacements

Beaucoup d'actions sont considérées comme déjà enclenchées de manière significative avec en particulier: la réduction et le verdissement des déplacements domicile-travail, le développement de cheminements piétons de qualité ou bien la maîtrise des constructions et du foncier par les documents d'urbanisme. La généralisation du stationnement payant rencontre quant à elle un moindre niveau de mobilisation.

Covoiturage

La mise en place d'infrastructures de covoiturage (points de rencontre, lignes de covoiturage, plateforme de covoiturage, etc...) apparaît comme l'action la plus aboutie avec encore des marges de progrès possibles. La mise en œuvre des mesures d'acculturation et de communication sont aussi efficaces, en particulier pour les conseils départementaux et communautés de communes. Enfin, et pour les mêmes acteurs, le covoiturage en interne à la collectivité rencontre aussi un déploiement considéré comme significatif.

Vélo

En termes d'actions, les mesures de réalisation d'infrastructures de stationnement et pistes cyclables, d'acculturation et de communication autour de la pratique du vélo ou bien de mise en place de services de prêt ou location sont jugées comme bien mises en œuvre, en particulier par les intercommunalités et département. En revanche, les aides à l'achat et le soutien à la filière vente/réparation restent à approfondir et peuvent encore progresser.

Transport en commun

Les collectivités locales et en particulier les plus urbaines et intermédiaires, considèrent que l'ensemble des leviers a bien été activé. Portées par les intercommunalités, des mesures de développement de nouvelles offres, d'acculturation et de communication autour des transports en commun ont été largement mises en œuvre. De légèrement moindres amplitudes, des travaux d'aménagements urbains et des actions sur la tarification sont aussi menés par les mêmes acteurs.

Efficacité et carburants décarbonés des véhicules

La seule action identifiée pour le diagnostic était relative au développement ou au soutien à l'infrastructure de recharge et d'avitaillement en carburants alternatifs hydrogène, GNV.... Les communes dans leur ensemble se sentent moins concernées par la déclinaison de ce levier contrairement aux EPCI et encore plus aux conseils départementaux qui lui attribuent la note maximale de mise en œuvre.

Fret décarboné et multimodalité

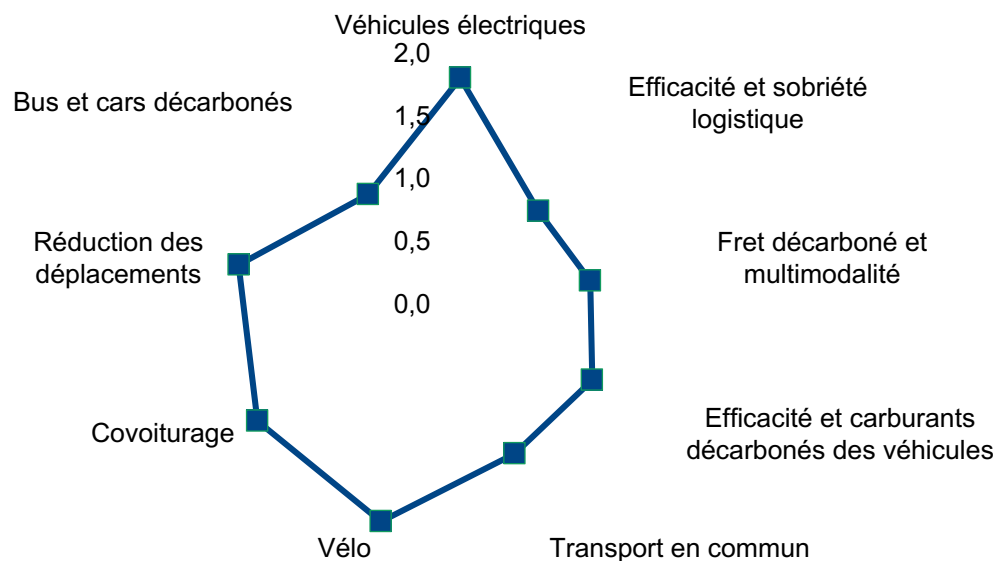
Les communes, en particulier rurales, se définissent moins en capacité d'agir sur le sujet et évaluent leurs initiatives à faible niveau d'efficacité. Les conseils départementaux mettent en avant un bon recours à l'intégration dans les marchés publics des clauses incitatives pour une logistique durable. Les intercommunalités soulignent des efforts au travers d'engagements pour développer ou soutenir des infrastructures de recharge et d'avitaillement en carburants alternatifs, contribuer au financement de projets incitant à la multimodalité ou mobiliser du foncier en faveur de la création de plateformes multimodales.

Efficacité et sobriété logistique

S'agissant du transport de marchandises, les actions mises en œuvre par les collectivités apparaissent pour l'instant plutôt faibles ou moyennes. Les plus concernées sont les urbaines, qui se positionnent dans un rôle de facilitateur avec des actions de recensement, planification et adaptation des aires de livraison au contexte local ou bien de communication et sensibilisation à l'impact environnemental. Des mesures d'animation/dialogue sur la mutualisation de la logistique, de numérisation et harmonisation des arrêtés de circulation en cohérence avec les collectivités voisines sont aussi modérément engagées.

Synthèse du thème Transport (moyenne régionale)

Indicateur de pertinence du levier pour les collectivités

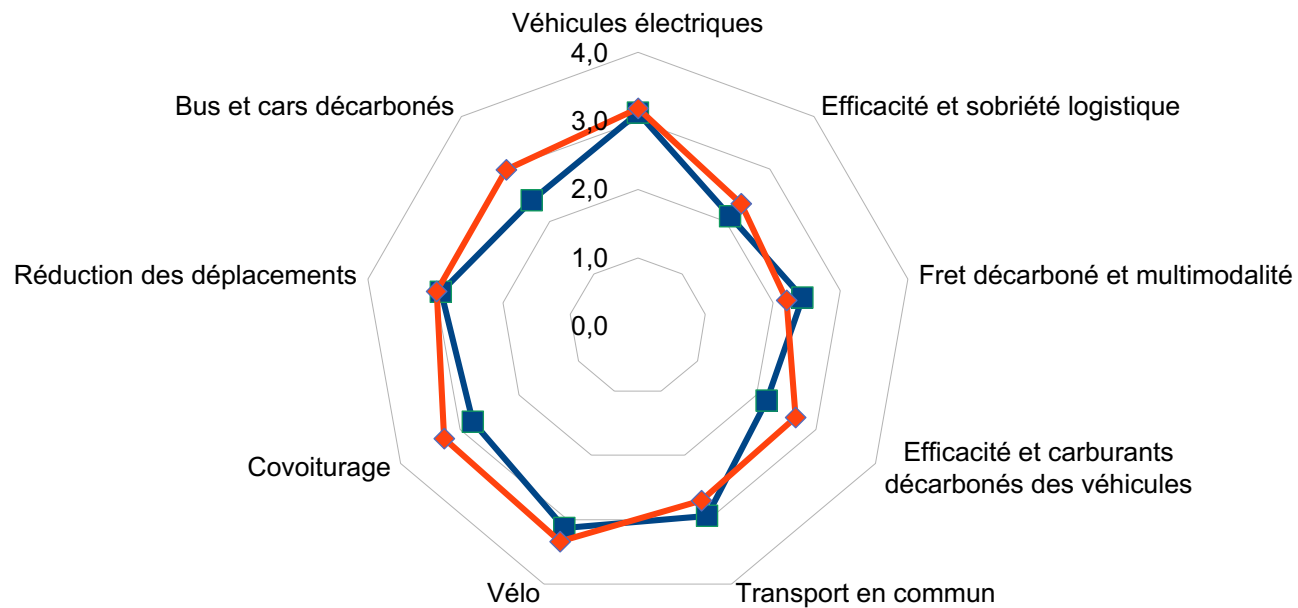


Réponses possibles

- 0 = Le levier n'est pas pertinent pour mon territoire
- 1 = Le levier n'est pas dans le champ de ma compétence
- 2 = Le levier est pertinent pour mon action

Actions des collectivités et action collective

« Perceptions des collectivités sur les actions conduites »



—■— L'action des collectivités contribue-t-elle à la hauteur des enjeux ?

—◆— L'action collective des parties prenantes est-elle à la hauteur des enjeux ?

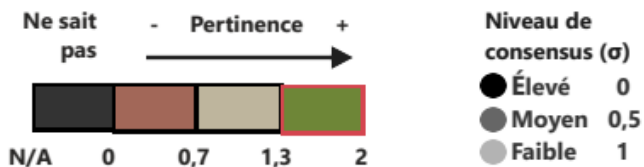
Réponses possibles

- 1 = Plutôt non
- 2 = Partiellement non
- 3 = Partiellement oui
- 4 = Plutôt oui

Synthèse du thème Transport (moyenne régionale)

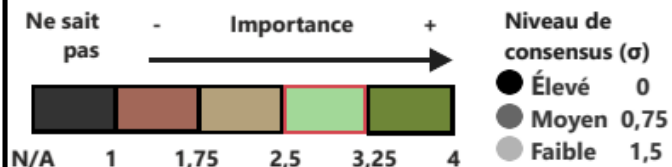
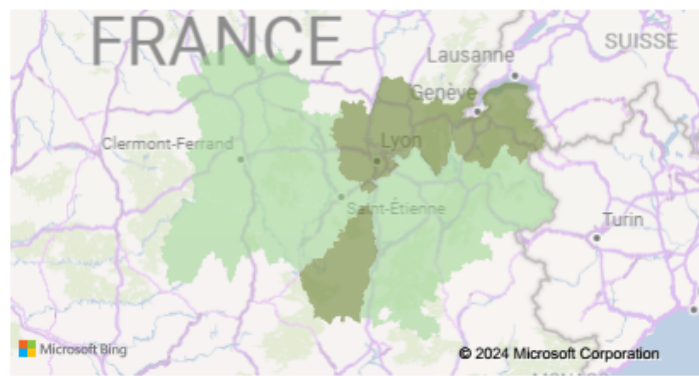
Véhicules électriques

Indicateur de pertinence du levier pour la collectivité



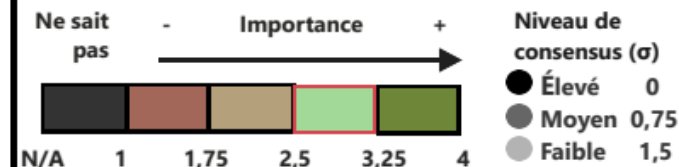
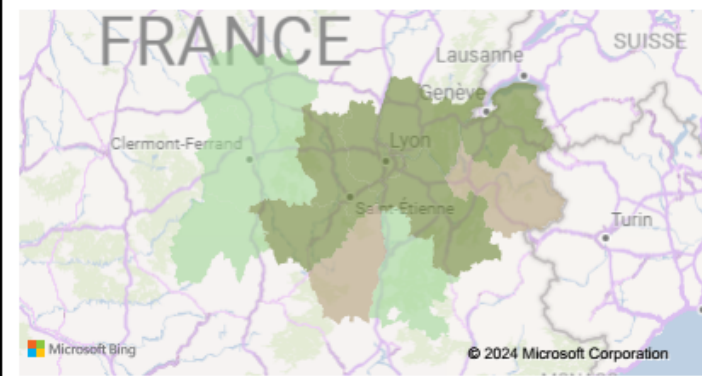
Moyenne régionale en surbrillance rouge

Indicateur d'action de la collectivité



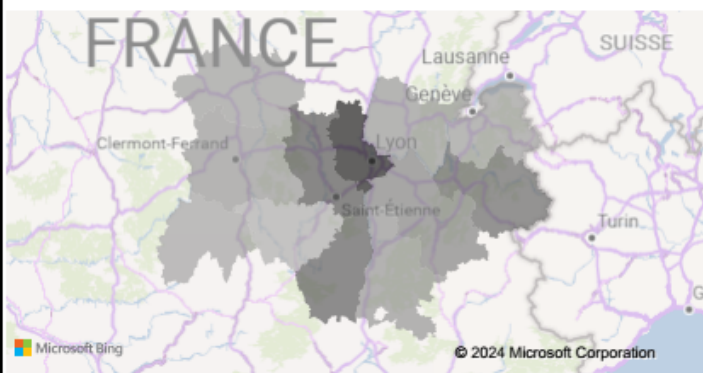
Moyenne régionale en surbrillance rouge

Indicateur d'action collective

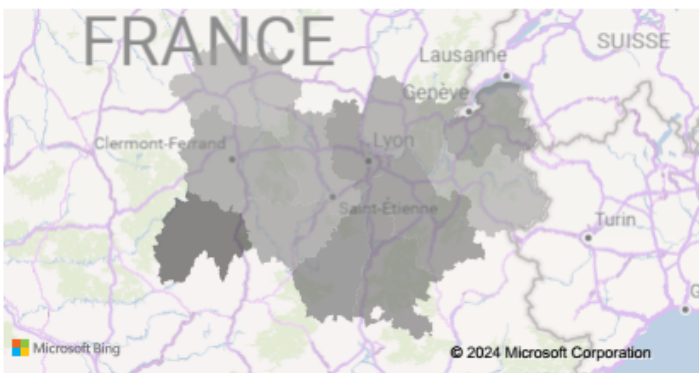


Moyenne régionale en surbrillance rouge

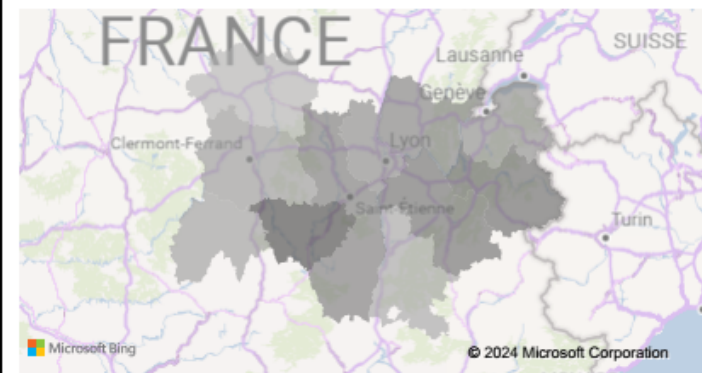
Niveau de consensus



Niveau de consensus



Niveau de consensus



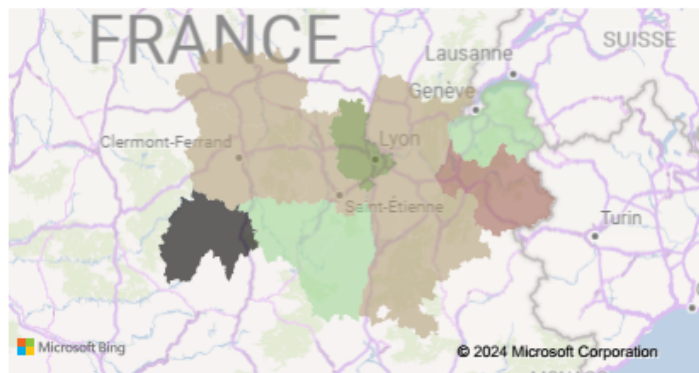
Synthèse du thème Transport (moyenne régionale)

Bus et cars décarbonés

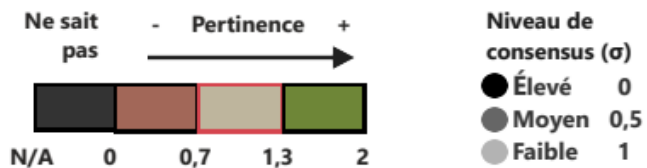
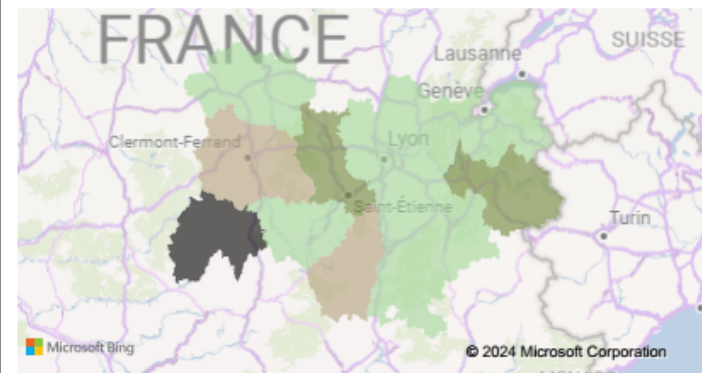
Indicateur de pertinence du levier pour la collectivité



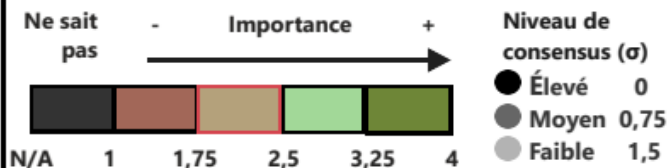
Indicateur d'action de la collectivité



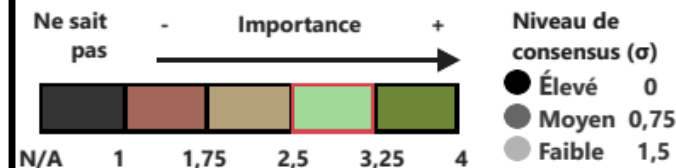
Indicateur d'action collective



Moyenne régionale en surbrillance rouge



Moyenne régionale en surbrillance rouge

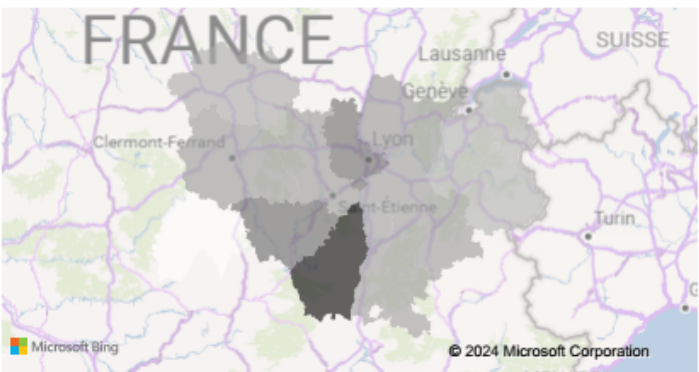


Moyenne régionale en surbrillance rouge

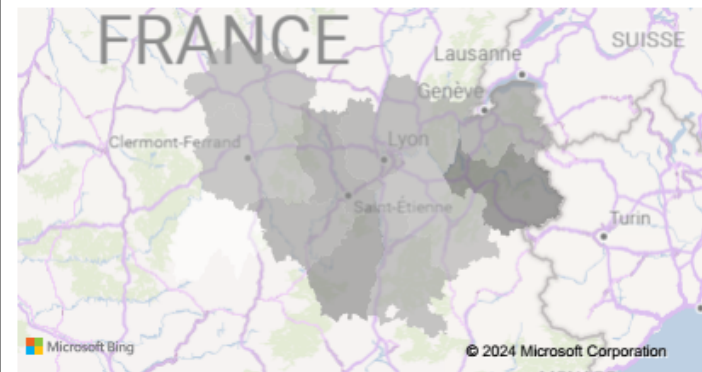
Niveau de consensus



Niveau de consensus



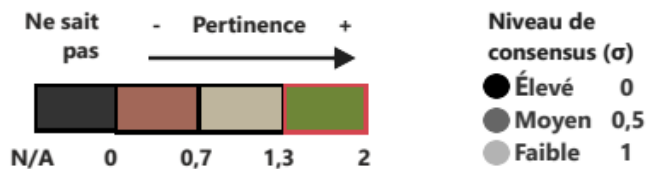
Niveau de consensus



Synthèse du thème Transport (moyenne régionale)

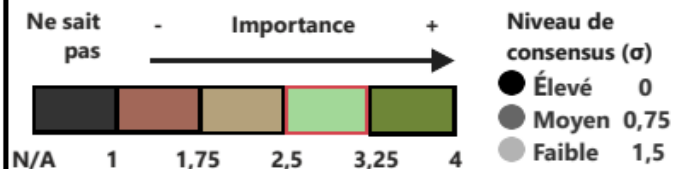
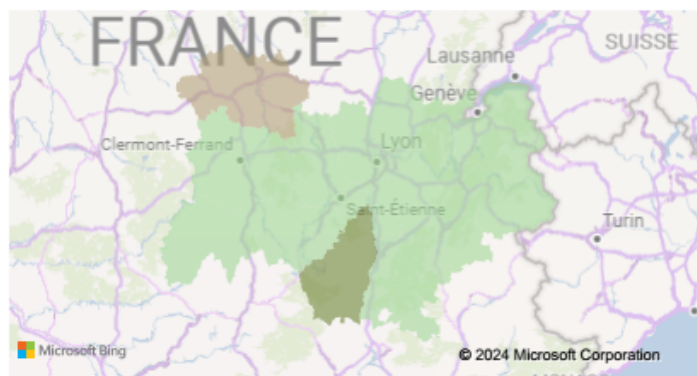
Réduction des déplacements

Indicateur de pertinence du levier pour la collectivité



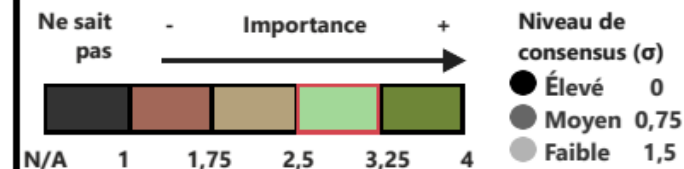
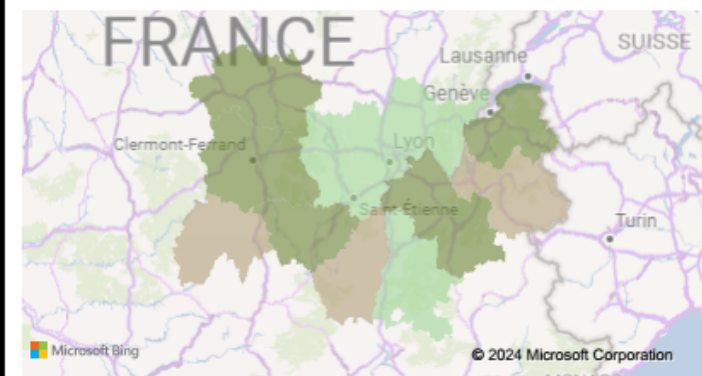
Moyenne régionale en surbrillance rouge

Indicateur d'action de la collectivité



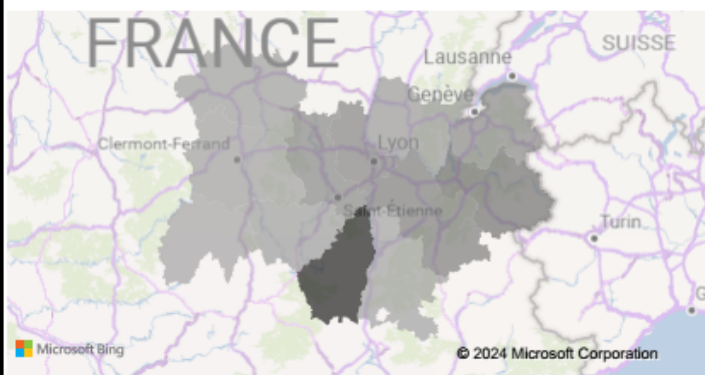
Moyenne régionale en surbrillance rouge

Indicateur d'action collective

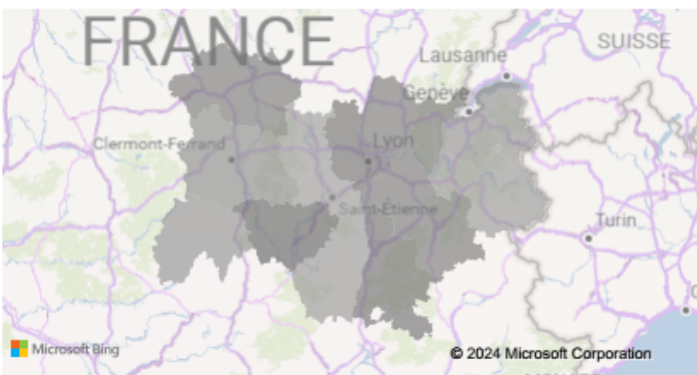


Moyenne régionale en surbrillance rouge

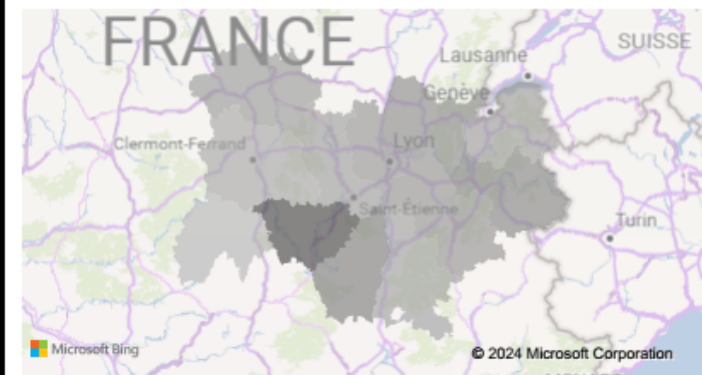
Niveau de consensus



Niveau de consensus



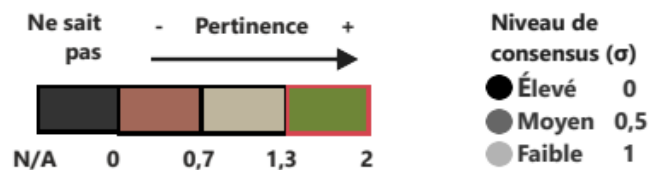
Niveau de consensus



Synthèse du thème Transport (moyenne régionale)

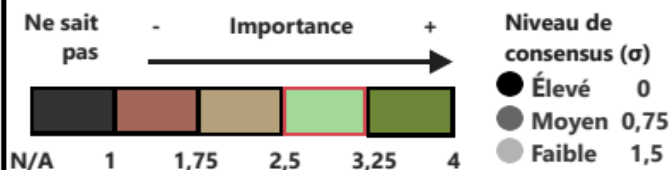
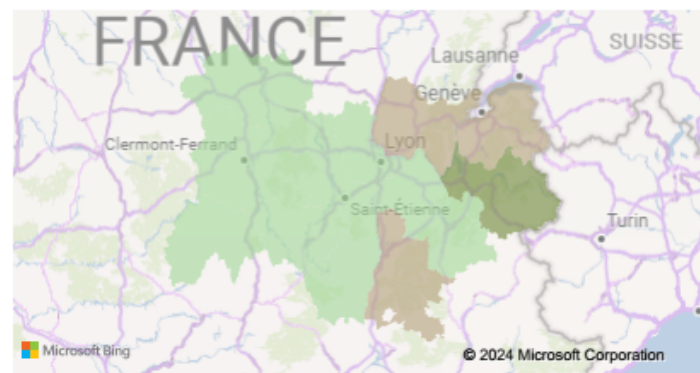
Covoiturage

Indicateur de pertinence du levier pour la collectivité



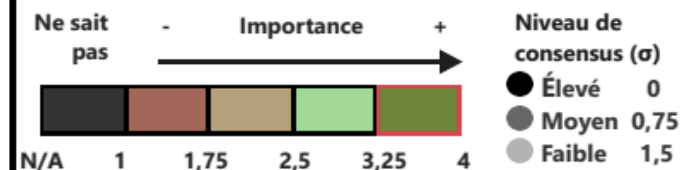
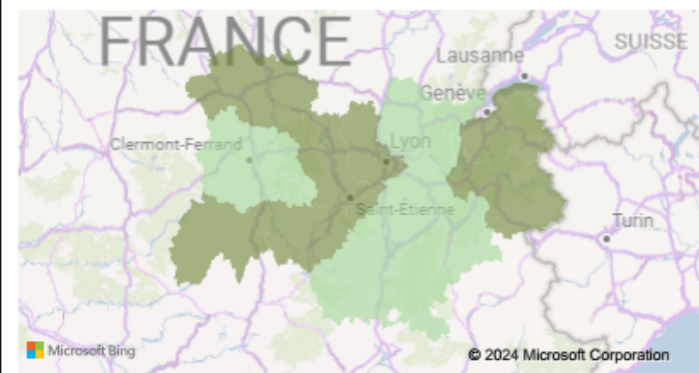
Moyenne régionale en surbrillance rouge

Indicateur d'action de la collectivité



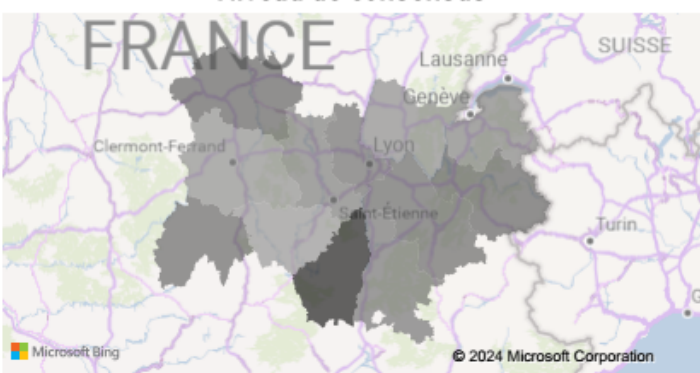
Moyenne régionale en surbrillance rouge

Indicateur d'action collective

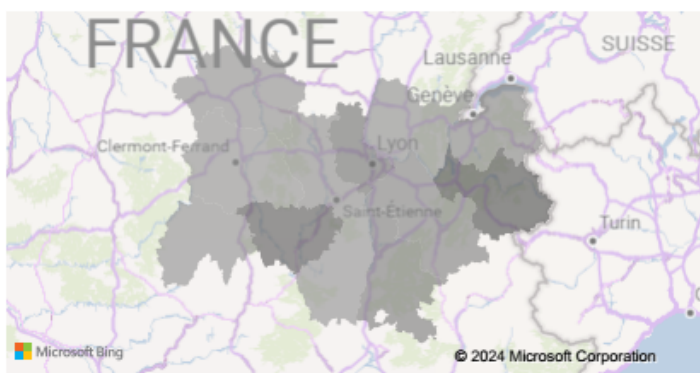


Moyenne régionale en surbrillance rouge

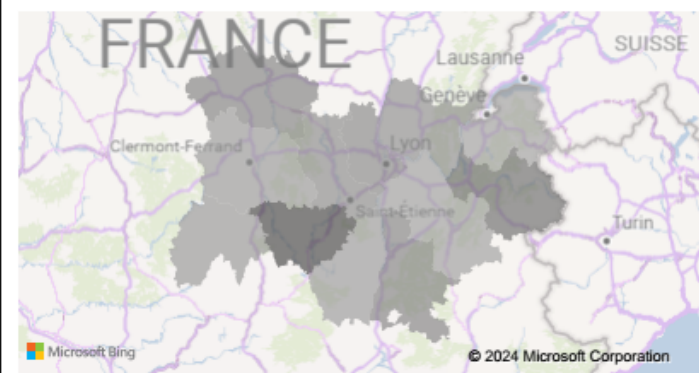
Niveau de consensus



Niveau de consensus



Niveau de consensus



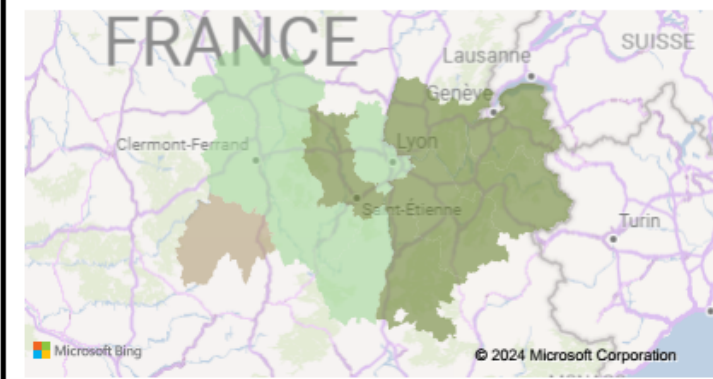
Synthèse du thème Transport (moyenne régionale)

Vélo

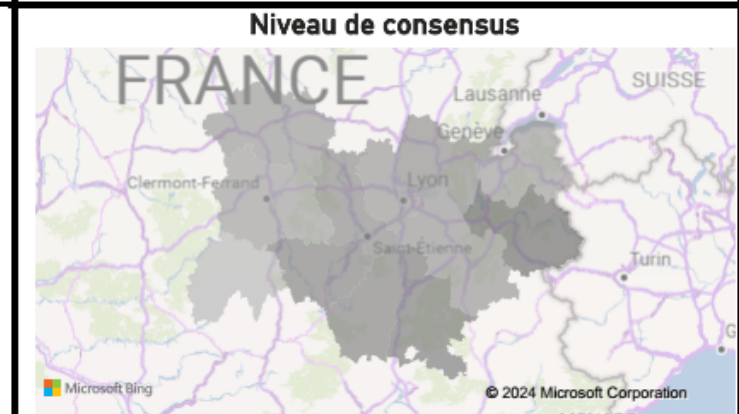
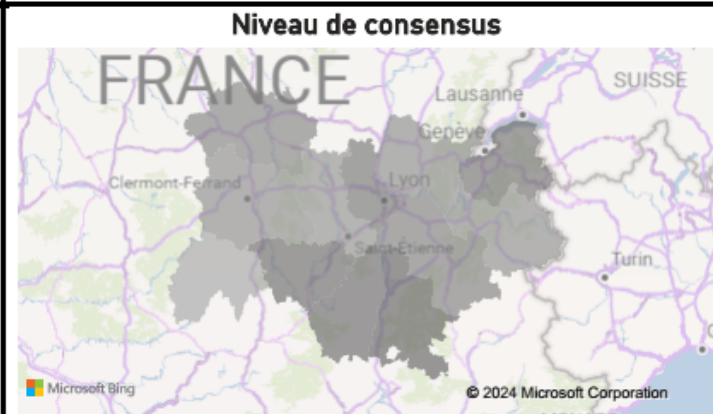
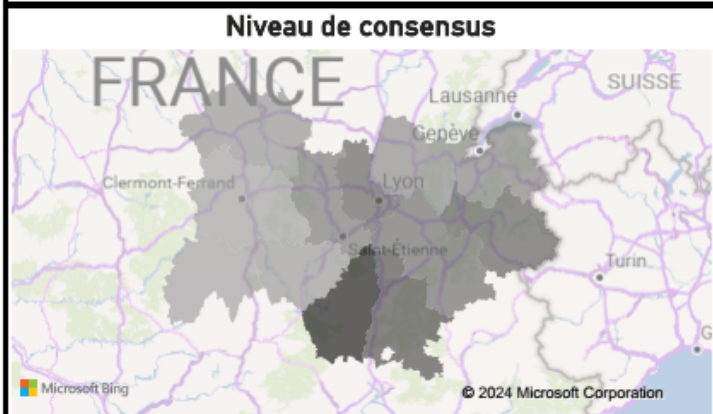
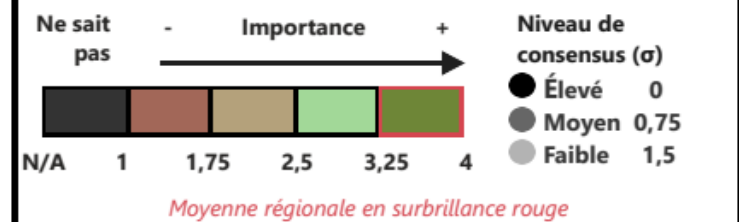
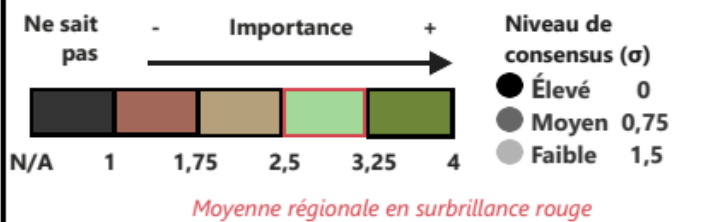
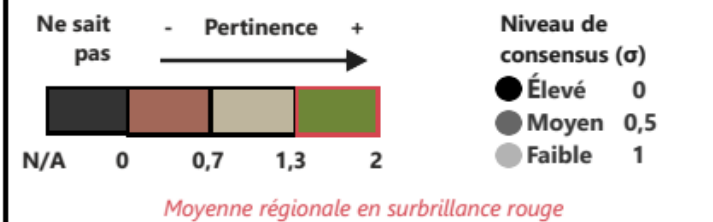
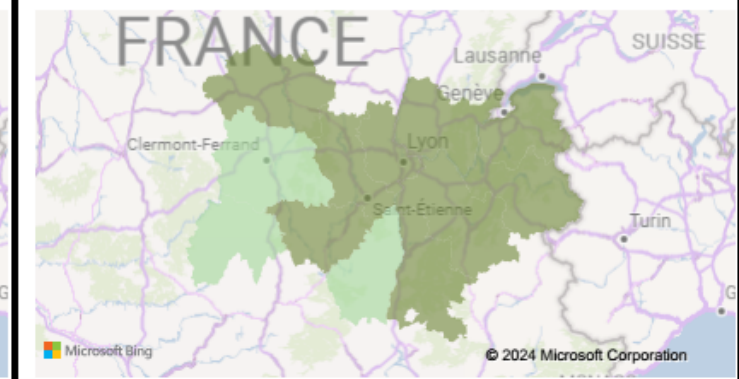
Indicateur de pertinence du levier pour la collectivité



Indicateur d'action de la collectivité



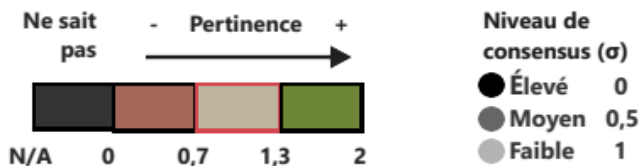
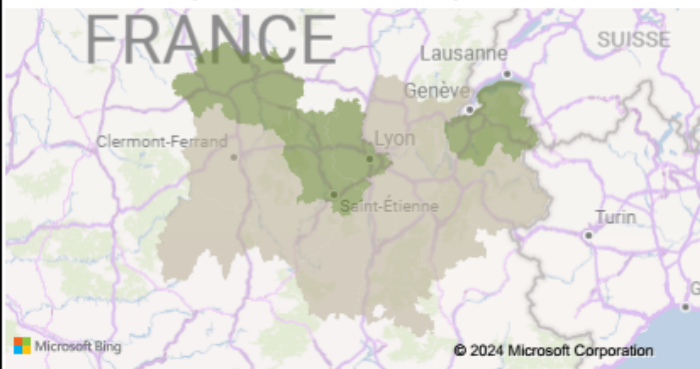
Indicateur d'action collective



Synthèse du thème Transport (moyenne régionale)

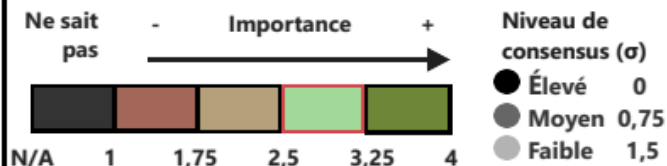
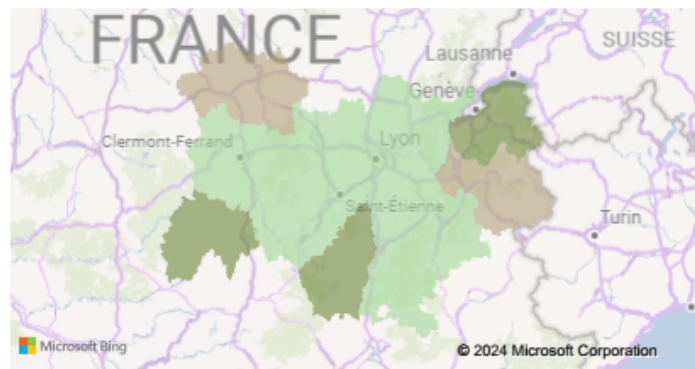
Transport en commun

Indicateur de pertinence du levier pour la collectivité



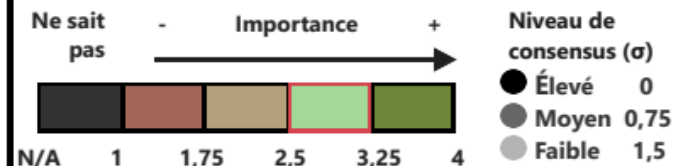
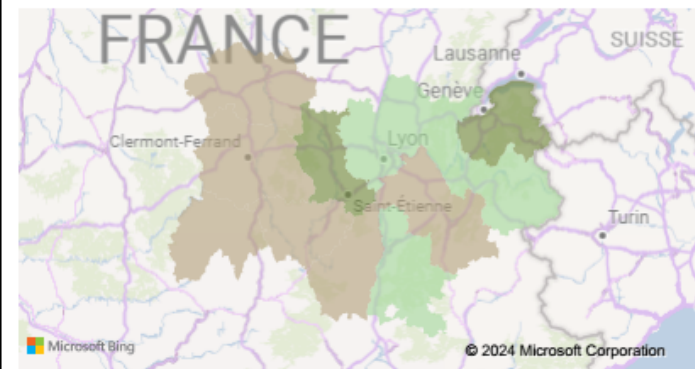
Moyenne régionale en surbrillance rouge

Indicateur d'action de la collectivité



Moyenne régionale en surbrillance rouge

Indicateur d'action collective

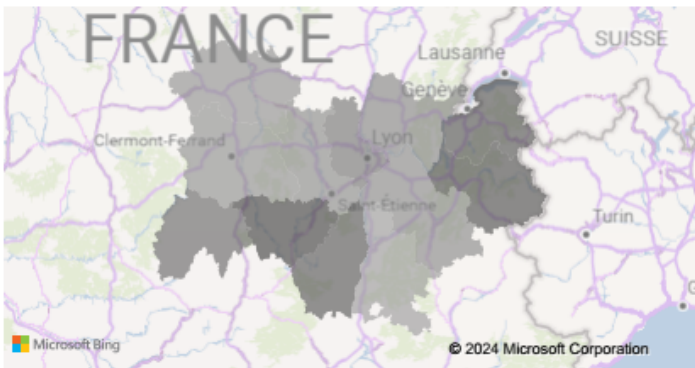


Moyenne régionale en surbrillance rouge

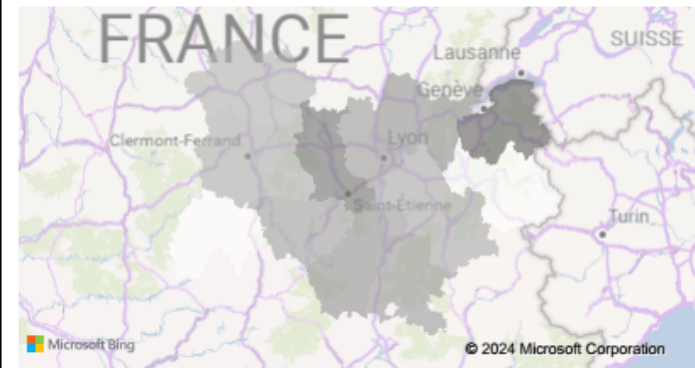
Niveau de consensus



Niveau de consensus



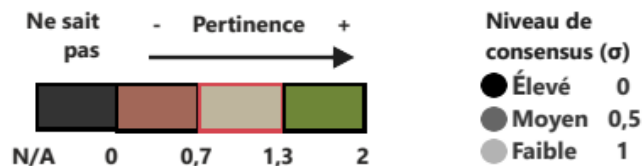
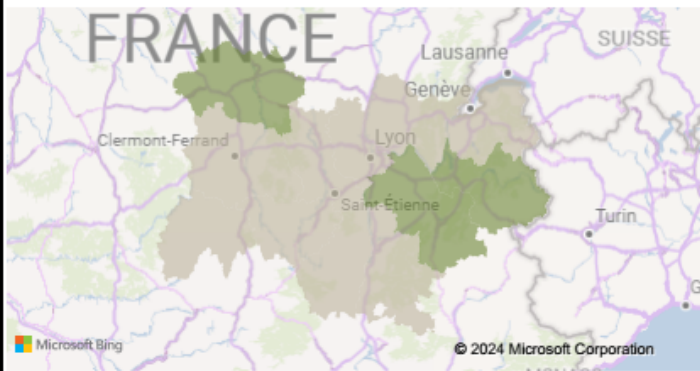
Niveau de consensus



Synthèse du thème Transport (moyenne régionale)

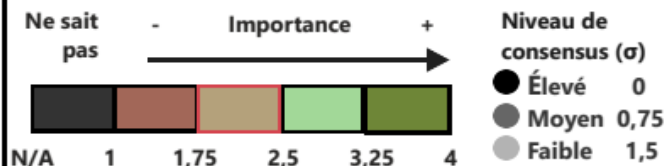
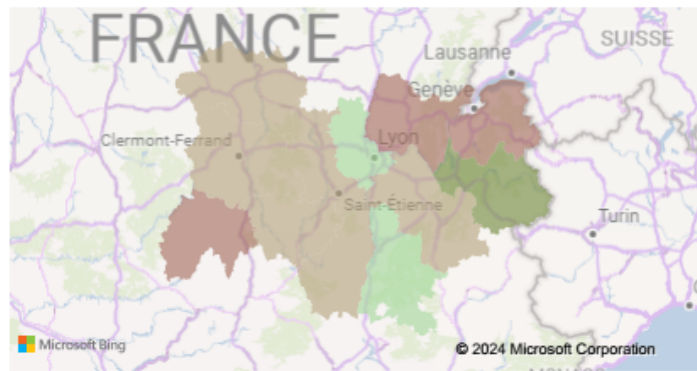
Efficacité et carburants décarbonés des véhicules

Indicateur de pertinence du levier pour la collectivité



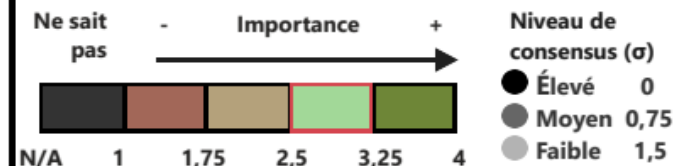
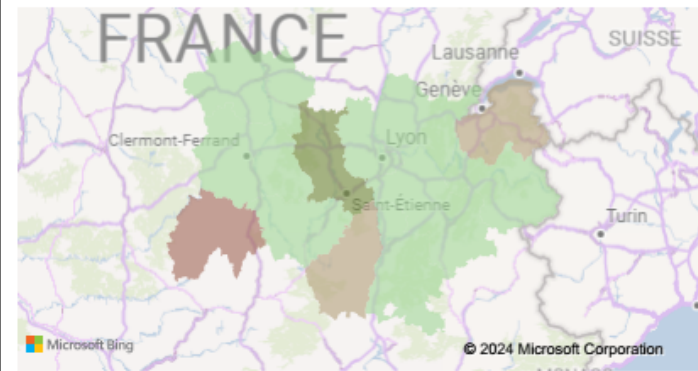
Moyenne régionale en surbrillance rouge

Indicateur d'action de la collectivité



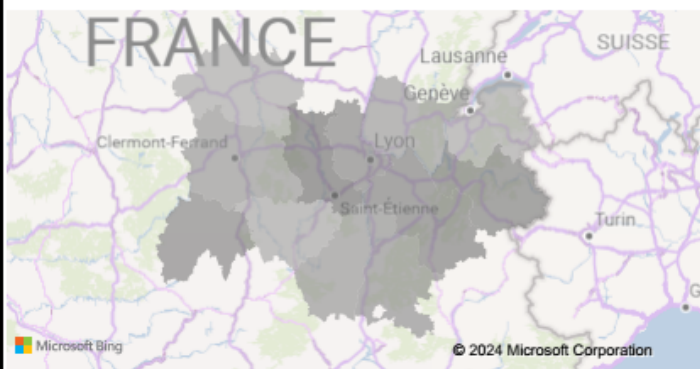
Moyenne régionale en surbrillance rouge

Indicateur d'action collective

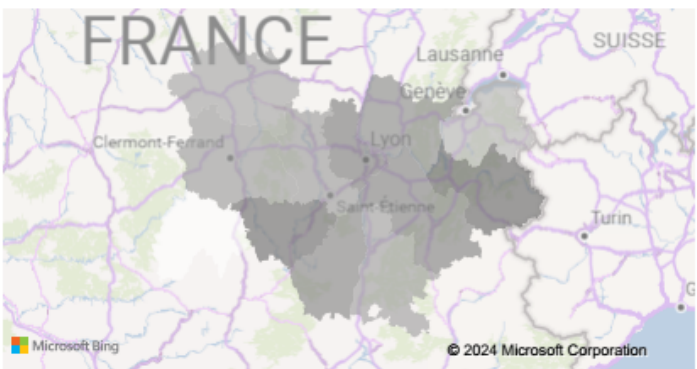


Moyenne régionale en surbrillance rouge

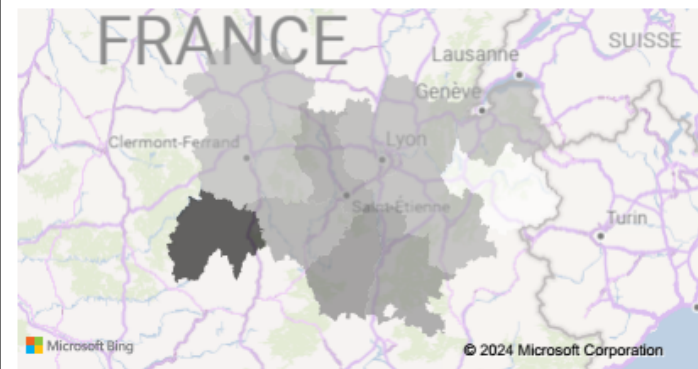
Niveau de consensus



Niveau de consensus

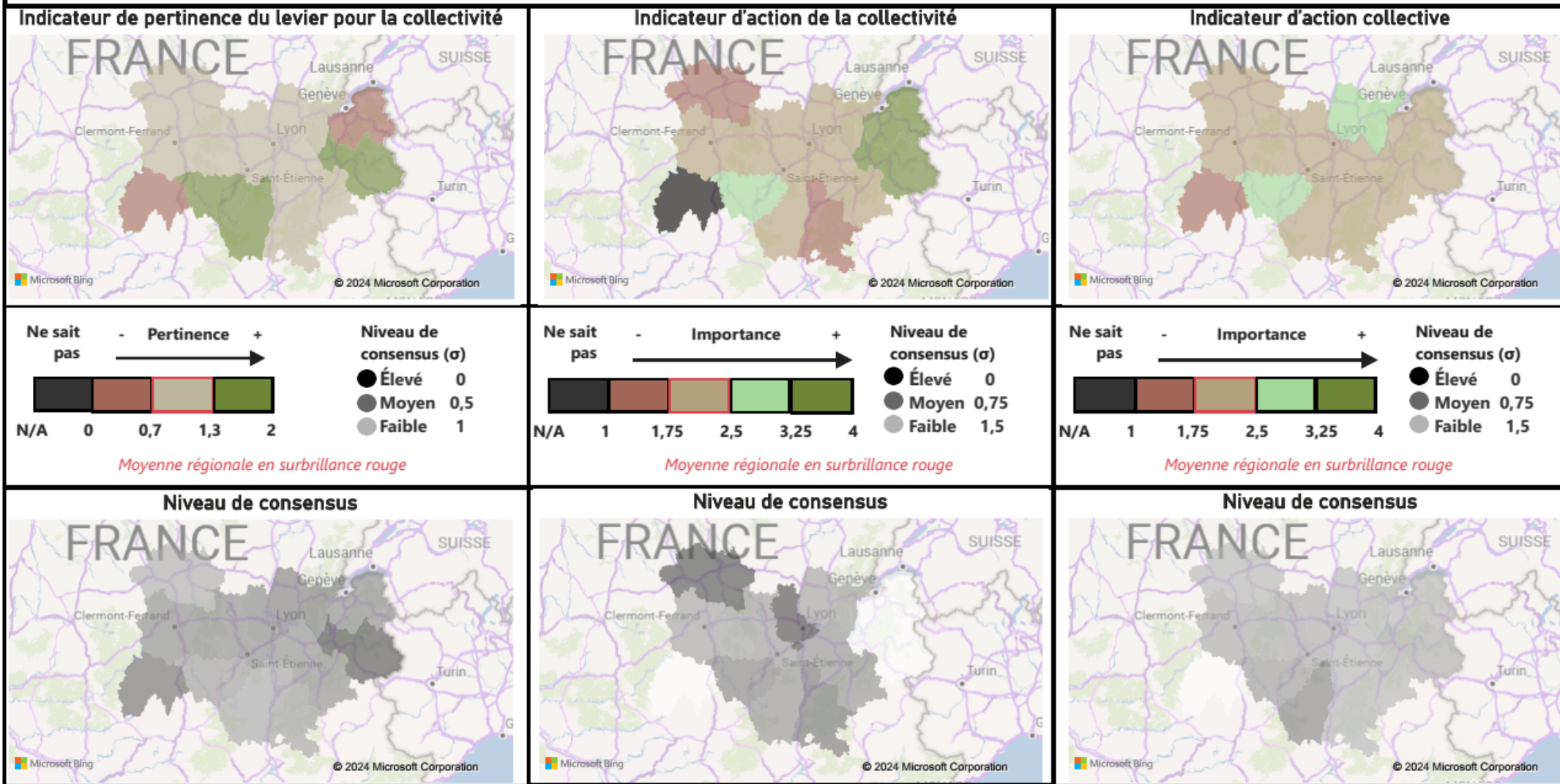


Niveau de consensus



Synthèse du thème Transport (moyenne régionale)

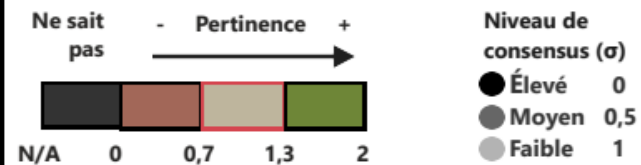
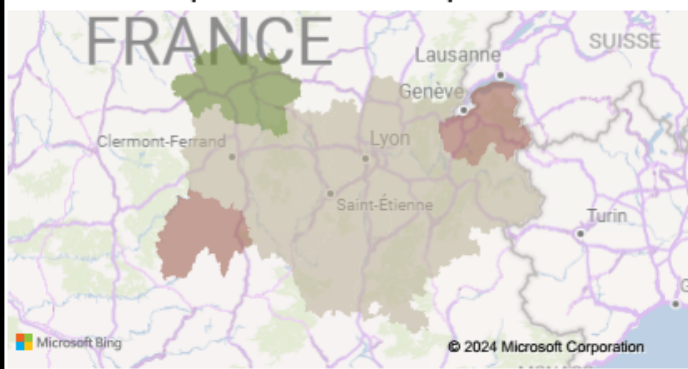
Fret décarboné et multimodalité



Synthèse du thème Transport (moyenne régionale)

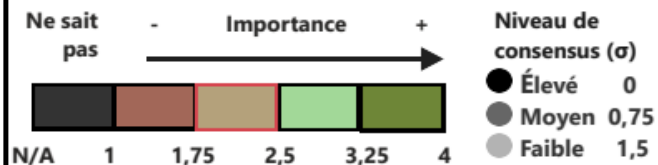
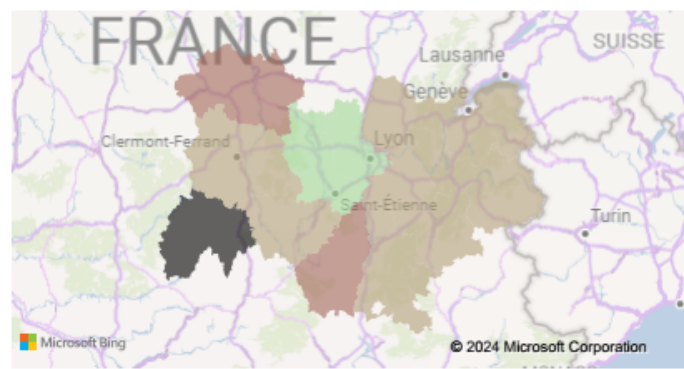
Efficacité et sobriété logistique

Indicateur de pertinence du levier pour la collectivité



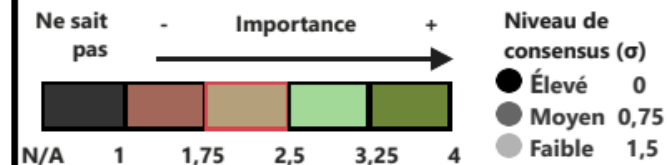
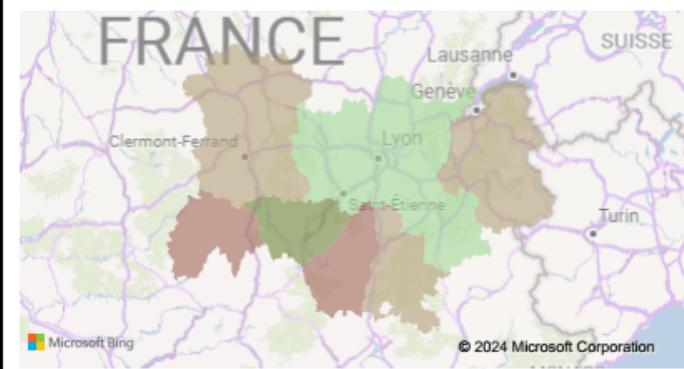
Moyenne régionale en surbrillance rouge

Indicateur d'action de la collectivité



Moyenne régionale en surbrillance rouge

Indicateur d'action collective

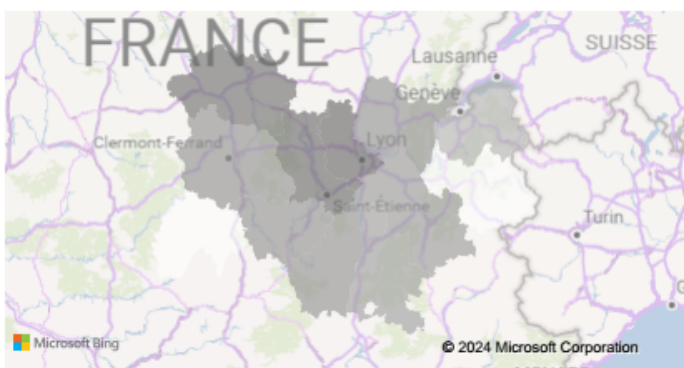


Moyenne régionale en surbrillance rouge

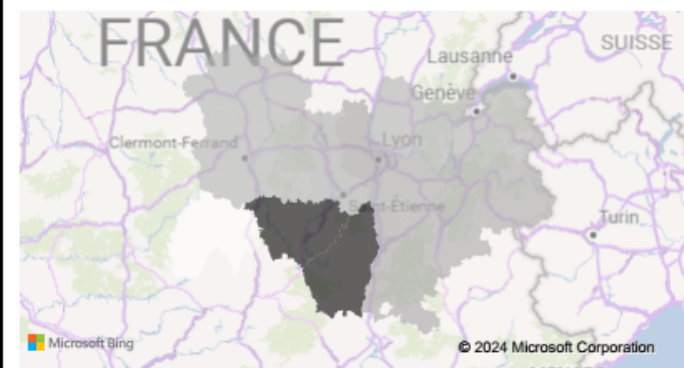
Niveau de consensus



Niveau de consensus



Niveau de consensus



Extrait des actions menées par les collectivités

En cours

*Prolongement sur le territoire de la CCD des lignes de transports des EPCI voisins,
EPCI - Ain*

*Proposition de financement de covoiturage par la communauté d'agglomération et
développement d'aménagement cyclable autour des pénétrantes de la ville centre ,
Commune - Ain.*

*Elaboration du schéma départemental d'Infrastructure de Recharge de Véhicule
Électrique porté par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication
de l'Ain, EPCI - Ain*

Mise en place du schéma directeur du vélo, EPCI-Ain.

Mise en place d'aires de co-voiturage, EPCI-Ain.

*Forfait mobilité durable et mise en place du télétravail (1 jour minimum par
semaine), EPCI - Drôme*

*Service de location longue durée de vélo à assistance électrique 2024 (plan vélo
HTC), EPCI-Ardèche.*

Electrification progressive de la flotte, EPCI – Haute-Savoie

Installation de bornes de rechargement pour véhicules électriques, Commune – Isère

Développement d'un plan piéton dans la commune Commune - Rhône

Actions planifiées

*Mise en œuvre du schéma directeur cyclable programmé budgétairement jusqu'en
2030 avec 10 millions d'euros d'investissement, EPCI-Savoie*

*Projet de création d'outils de mise en relation des agents pour faciliter
le covoiturage entre collègues, Département Savoie*

*Projet d'amélioration des lignes de bus existantes en partenariat avec la Région, EPCI-
Puy-de-Dôme*

Etude de mobilité à venir, Commune - Allier

Poursuite de l'électrification de la flotte, EPCI-Ardèche

*Développement d'une offre de location VAE moyenne et longue durée
(étude de mobilité réalisée en 2023), EPCI-Ain*

Création d'aire de covoiturage, Commune - Drôme

*Sécurisation des cheminements piétons prévu avec le projet de piste
cyclable et de voie verte, Commune - Rhône*

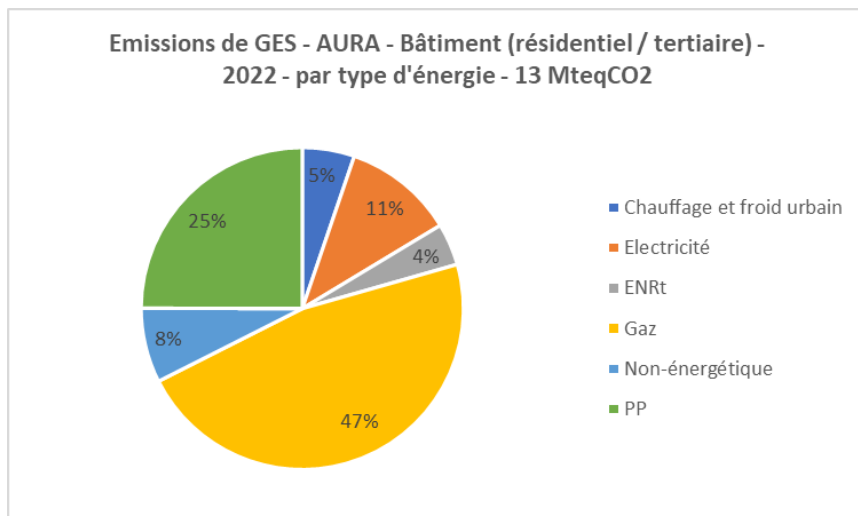
- Travail réalisé sur le développement des mobilités douces, notamment vélo . Actions à poursuivre pour le développement de schéma directeur pour le vélo et le développement d'axes cyclables
- Une tendance à l'électrification de la flotte des véhicules professionnels

5. Bâtiments

Le secteur du bâtiment représente 27% des émissions régionales.

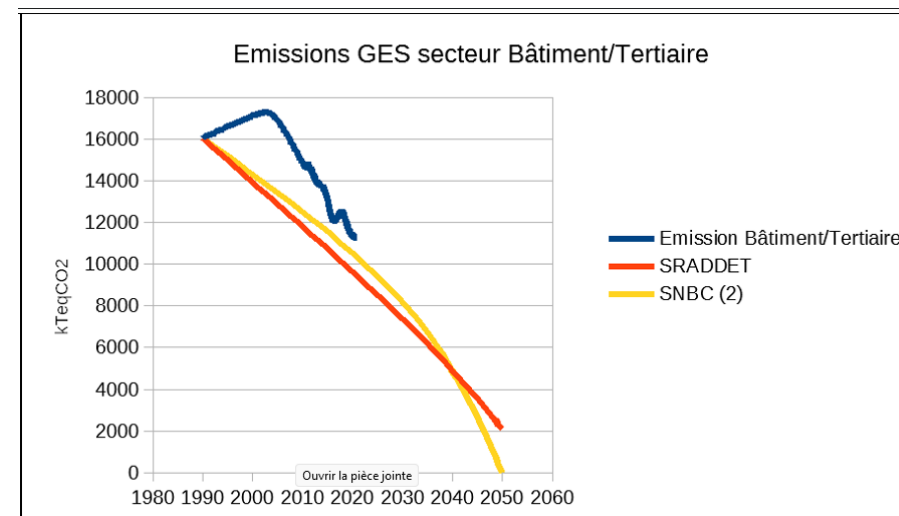
Les émissions de GES (scope 1 et 2) du secteur bâtiment (résidentiel et tertiaire) s'élèvent à **13 MtéqCO₂ en 2022** en Auvergne-Rhône-Alpes et représentent **27% des émissions régionales**.

Les émissions directes du bâtiment (scope 1) s'élèvent à 10 MtéqCO₂ en 2022.



Répartition des sources d'émissions des bâtiments (résidentiel + tertiaire)

→ **72%** des émissions de GES du secteur des bâtiments sont **d'origine fossile** (produits pétroliers + gaz)



Evolution tendancielle depuis 1990

-15% des émissions de GES du secteur des bâtiments **entre 1990 et 2022**

→ **Objectif : -58% à horizon 2030**

Rénovation (résidentiel)

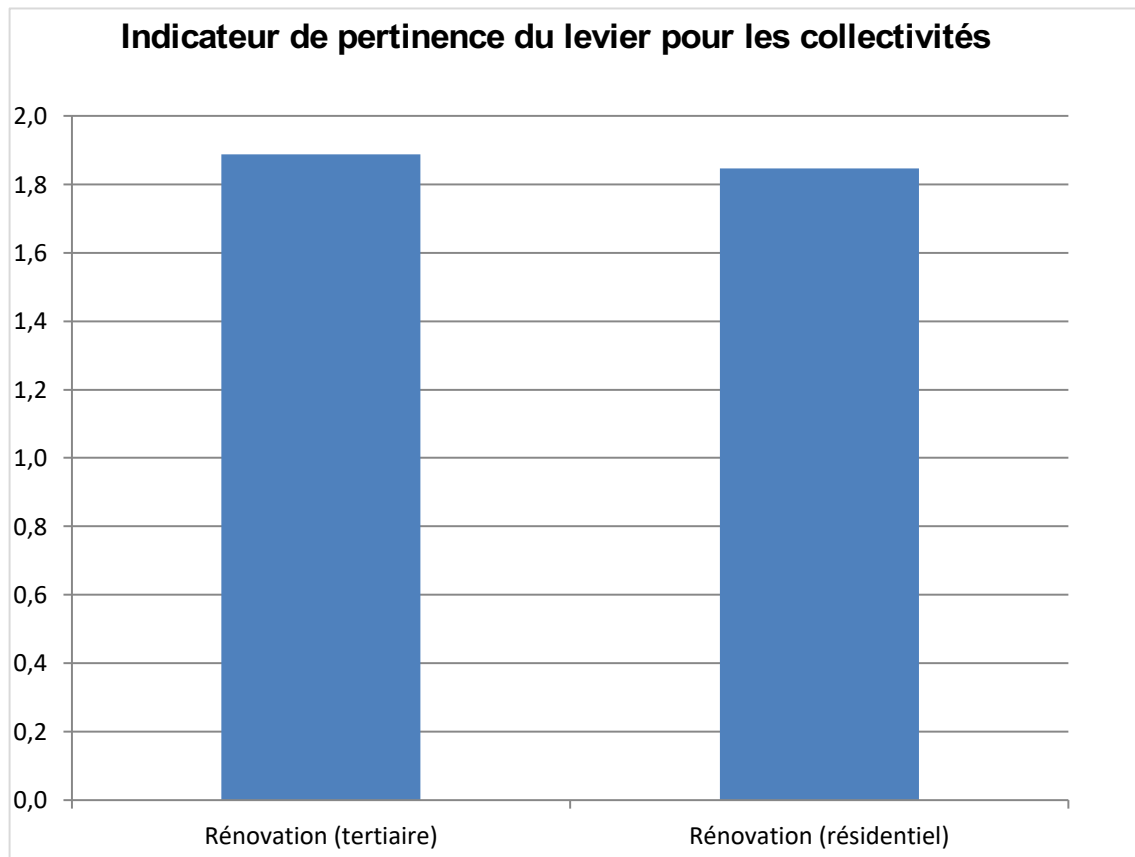
Les conseils départementaux et les EPCI estiment qu'ils sont quasiment au maximum de mise en œuvre en ce qui concerne les mesures de communication et de sensibilisation aux dispositifs d'aide, action qu'ils jugent en outre particulièrement pertinente. Certaines actions sont jugées plutôt bien avancées, en particulier en ce qui concerne les aides à la rénovation du parc privé complémentaires aux aides nationales ou la structuration de la communication, de l'accompagnement et du conseil à la rénovation. A l'inverse, les actions de mutualisation de travaux à l'échelle d'un quartier ou de soutien et d'accompagnement de la filière rénovation énergétique apparaissent comme encore peu ou moyennement développées, quelles que soient les collectivités. Ce sont les intercommunalités qui s'estiment le plus en avance en matière de rénovation du parc immobilier résidentiel détenu par la collectivité. Enfin, les bailleurs sociaux ont un rôle clé en matière de rénovation du parc de logement.

Rénovation (tertiaire)

Pour ce levier, ce sont les conseils départementaux qui estiment leurs actions les plus avancées en la matière, en particulier en matière de mesures de communication et de sensibilisation ou dans le domaine de la gestion ou de la rénovation du parc de bâtiments publics. Globalement, l'ensemble des collectivités se déclare plutôt en avance en matière de mesures de sobriété dans le parc de bâtiments publics, action très pertinente selon les collectivités. Par contre, la construction de nouveaux bâtiments exemplaires cohérents avec les objectifs d'écoconception et de sobriété foncière reste une action plus portée par les conseils départementaux que par les EPCI et les communes. Enfin, deux actions restent respectivement moins et encore peu mises en œuvre par les collectivités : le soutien et l'accompagnement de la filière rénovation énergétique ainsi que la mutualisation de travaux à l'échelle d'un quartier.

Synthèse du thème Bâtiments (moyenne régionale)

■ Rénovation (tertiaire)
■ Rénovation (résidentiel)



Réponses possibles

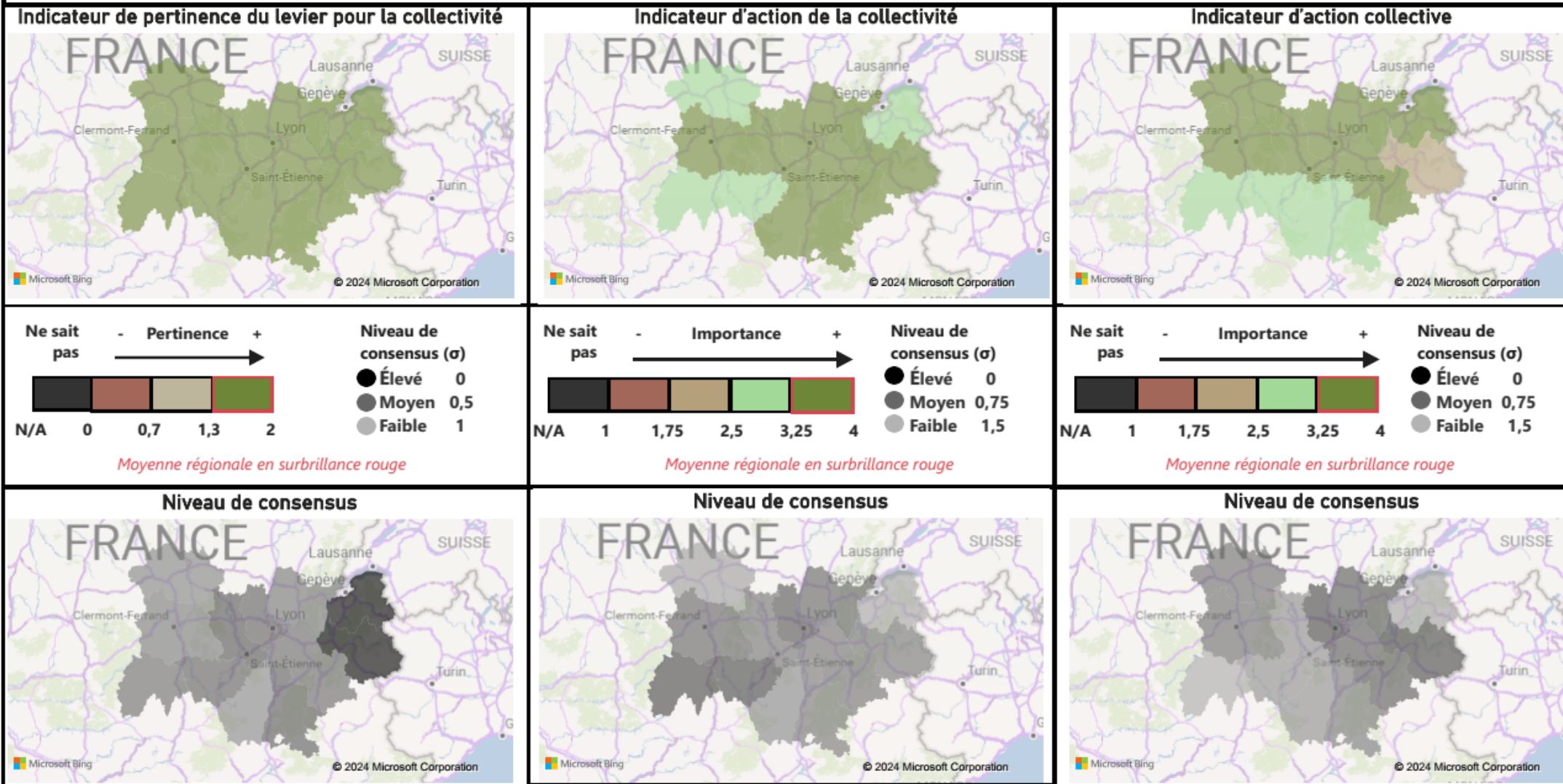
- 0 = Le levier n'est pas pertinent pour mon territoire
- 1 = Le levier n'est pas dans le champ de ma compétence
- 2 = Le levier est pertinent pour mon action

Réponses possibles

- 1 = Plutôt non
- 2 = Partiellement non
- 3 = Partiellement oui
- 4 = Plutôt oui

Synthèse du thème Bâtiments (moyenne régionale)

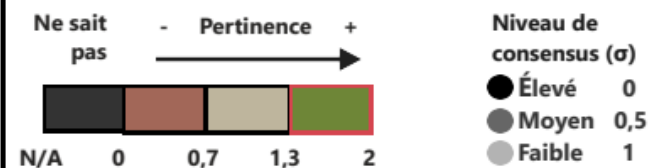
Rénovation (tertiaire)



Synthèse du thème Bâtiments (moyenne régionale)

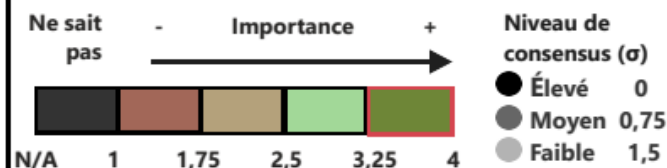
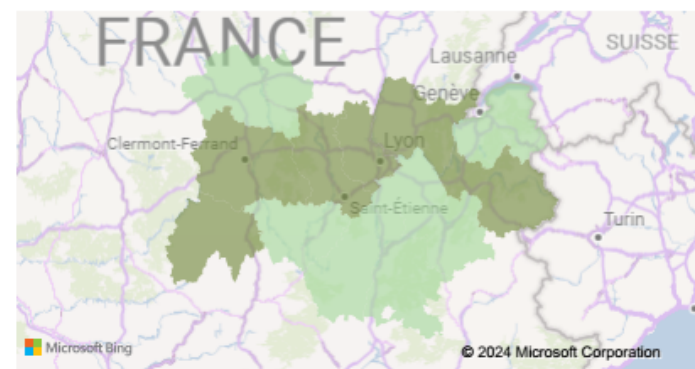
Rénovation (résidentiel)

Indicateur de pertinence du levier pour la collectivité



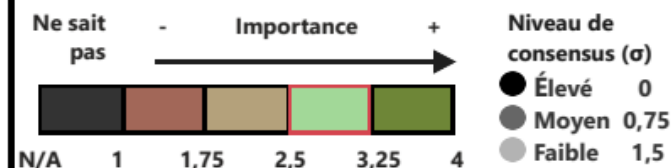
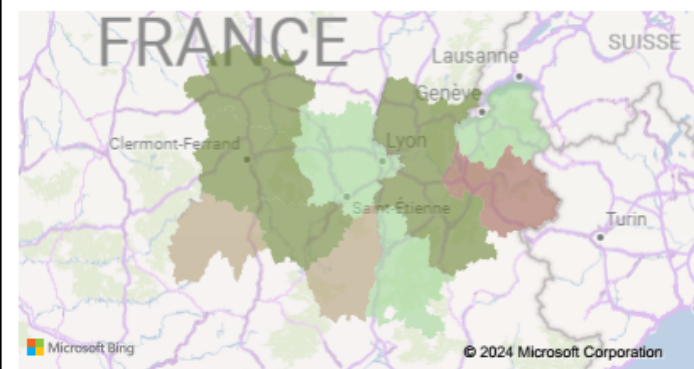
Moyenne régionale en surbrillance rouge

Indicateur d'action de la collectivité



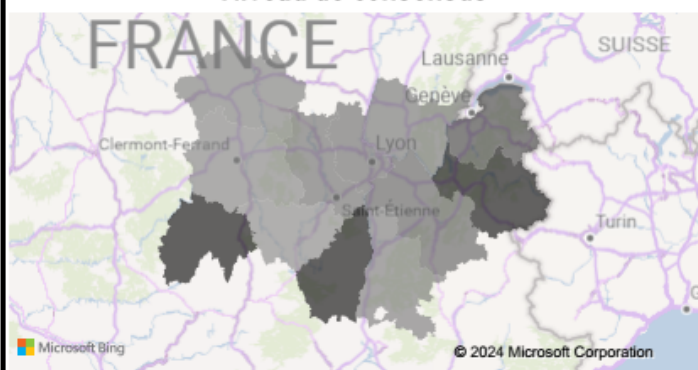
Moyenne régionale en surbrillance rouge

Indicateur d'action collective

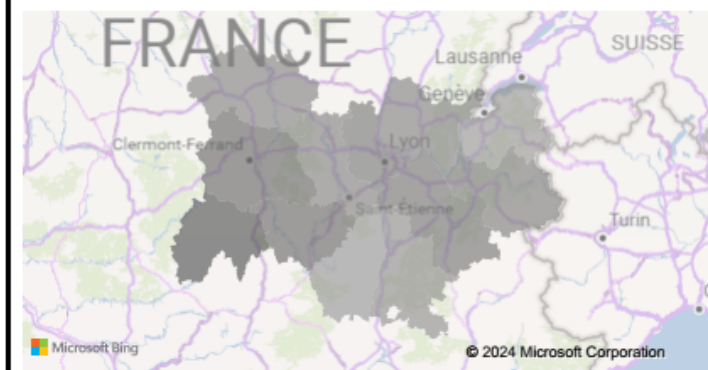


Moyenne régionale en surbrillance rouge

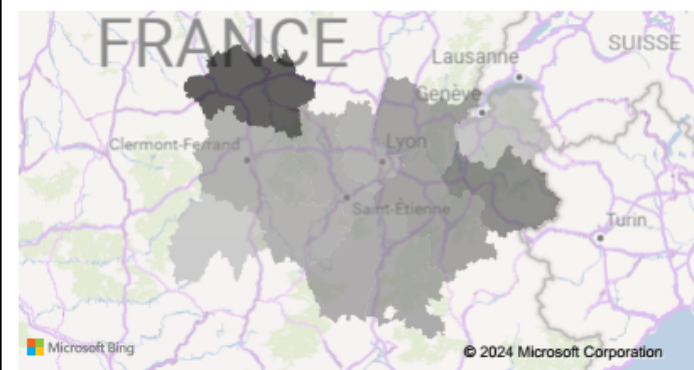
Niveau de consensus



Niveau de consensus



Niveau de consensus



En cours

*Etude diagnostic menée sur tous les bâtiments publics qui a menée à la rénovation de plusieurs bâtiments **Commune Haute-Loire***

*Mise en place de Gestion Technique Centralisée permettant un meilleur pilotage, **EPCI Ardèche.***

*Mise en place d'aide aux travaux de rénovation énergétique complémentaires aux aides de l'Agence nationale de l'habitat, **EPCI Drôme.***

*Organisation de conférences thématiques (se chauffer au bois, la sobriété, utilisation d'une caméra thermique, ...), **EPCI Isère.***

*Travail sur la rénovation énergétique de notre parc locatif et plan de sobriété énergétique, **Commune Allier***

*Mise en place d'outils de suivi de la consommation dans 56 bâtiments communaux ou communautaires, **EPCI Rhône.***

*Création de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat "J'éco Rénov' en cœur de Savoie" pour aider à la rénovation du parc privé, **EPCI Savoie.***

*Mise en œuvre de Rénov'actions63, le service public de la rénovation de l'habitat dans le Puy-de-Dôme, **Département Puy-de-Dôme.***

*Contrôle et programmation des températures dans les salles communales en fonction de l'occupation, **Commune Loire***

Actions planifiées

*Rénovation du parc de logement de la commune, **Commune Drôme.***

*Mise en place prévue d'une formation des acteurs de l'urbanisme avec **DOREMI, EPCI Ardèche.***

*Négociation en cours pour formaliser une OPAH-RU sur 2 communes du territoire, **EPCI Drôme.***

*Labélisation Passivhaus (construction passive) du futur siège métropolitain, **EPCI Isère.***

*Construction d'une nouvelle crèche prévue en matériaux biosourcés, **EPCI Rhône.***

*Audits énergétiques en cours sur plusieurs bâtiments publics afin de planifier un plan de rénovation, **EPCI Savoie.***

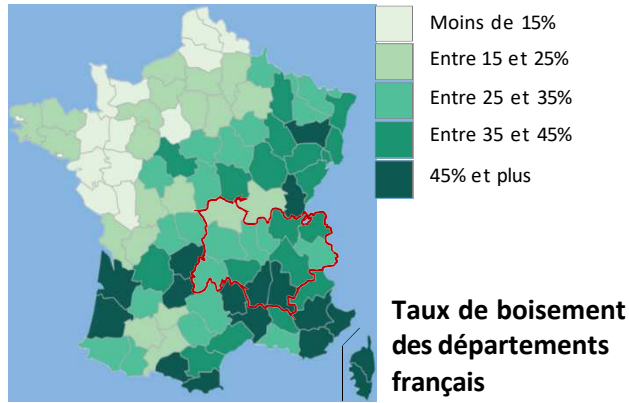
*Création à venir d'un référentiel bâtiment durable pour renforcer la place de l'écoconception et des matériaux biosourcés dans les futures constructions, **Département Savoie.***

*Rénovation de résidences communales et des services techniques, **Commune Puy-de-Dôme.***

→ Des actions de rénovation performante en cours associées à du suivi de consommation

6. Forêts

Contexte forestier en Auvergne-Rhône-Alpes

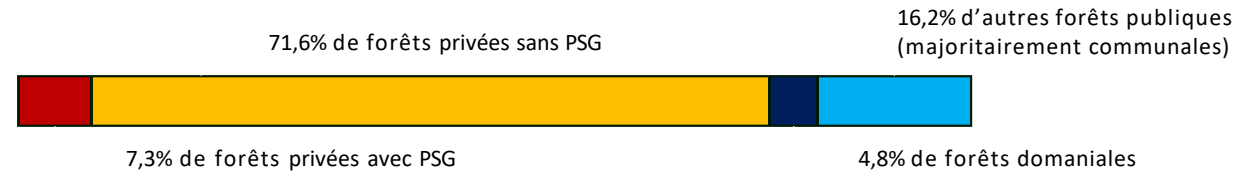


535 000 000 m³ de bois vivant (1^e région pour la ressource)

+2.2 % de croissance annuelle moyenne depuis 1985 (+1.6 %/an en France)

225 m³/ha de volume moyen (173 m³/ha en France)

Répartition de la forêt d'Auvergne- Rhône-Alpes par type de propriété



Composition forestière



53% des peuplements forestiers d'Auvergne-Rhône-Alpes sont purement feuillus



25% des peuplements forestiers d'Auvergne-Rhône-Alpes sont purement conifères



22% des peuplements forestiers d'Auvergne-Rhône-Alpes sont mixtes

Une mortalité en nette hausse



Mortalité en hausse de 36,5% entre la période 2005-2013 et la période 2013-2021



particulièrement dans les départements de l'Ardèche et de la Drôme



Impact croissant des perturbateurs biotiques (scolytes sur les sapins et épicéas, chalarose du frêne, oïdium du chêne...)

De multiples objectifs liés à la forêt



Bio-énergies

- Bois-énergie (dont ligno-cellulosique, connexes et déchets)
- Pyro-gaseification + Fisher Tropsch



Puits carbone

- Croissance de la biomasse aérienne
- Défrichement
- Variation du carbone des sols



Bio-matériaux

- Bois matériau
- Papier, carton
- Décarbonation de l'économie



Services socio-écosystémiques

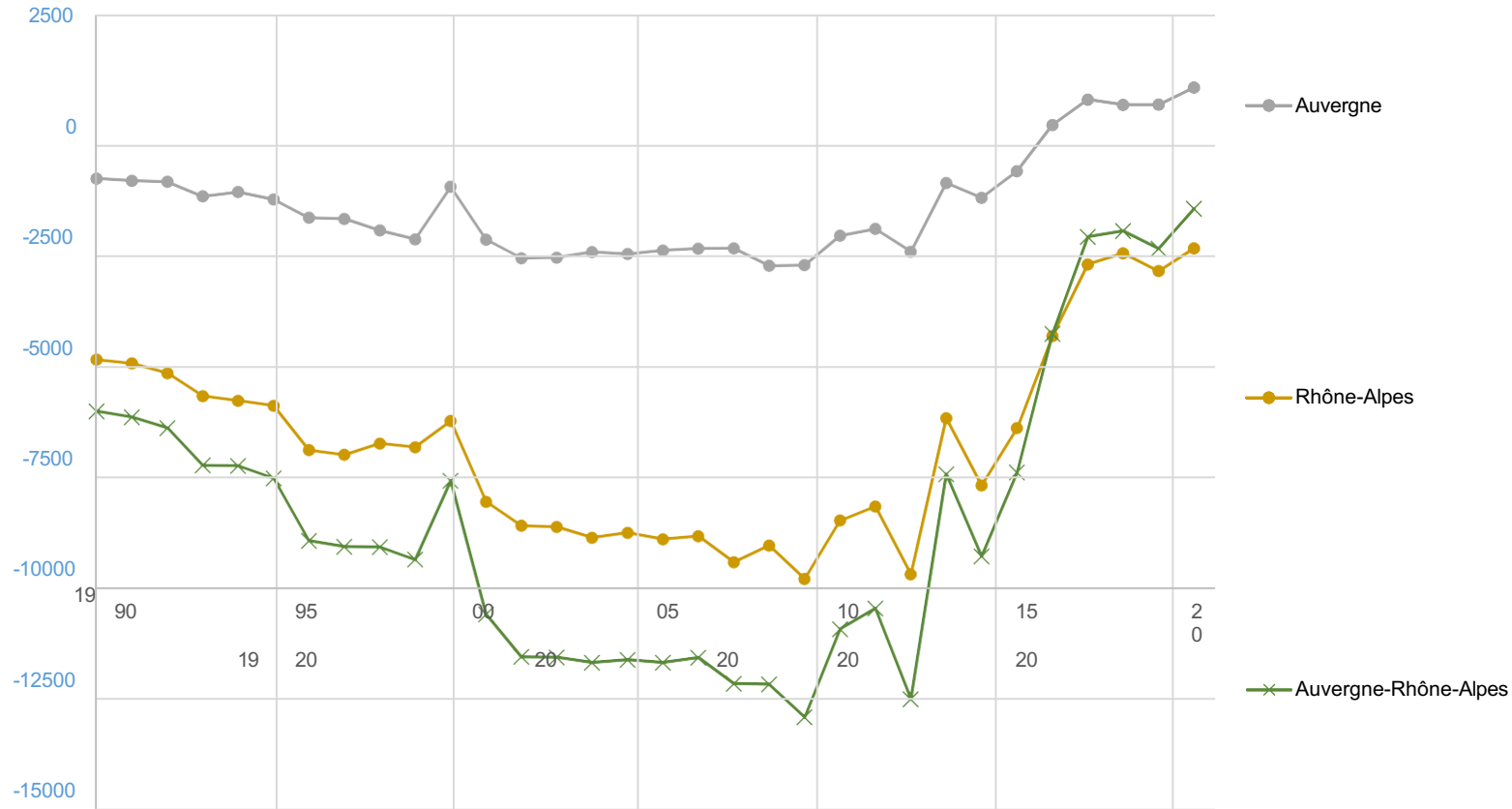
- Paysage
- Sols vivants
- Erosion, qualité de l'eau, cycle de l'eau
- Ombrage, brise vents
- Habitat, biodiversité
- Accès à la nature
- Gestion des risques



Export

- Bois d'Œuvre
- Bois Energie
- Papier/Cartons
- Mais une balance commerciale très déficitaire

Le puits forestier en Auvergne-Rhône-Alpes



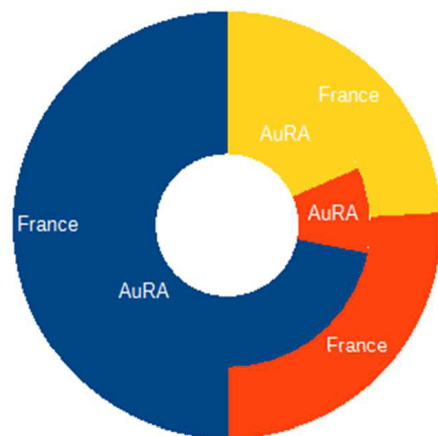
Evolution du puits forestier par région.

- L'Auvergne émettrice depuis 2017-2018.
- Un puits qui diminue depuis 2015.
- L'augmentation du dépérissement impacte directement le puits forestier.

Des besoins de bois en augmentation

Mixte de la récolte de bois commercialisée en France et en région Auvergne-Rhône-Alpes en 2022

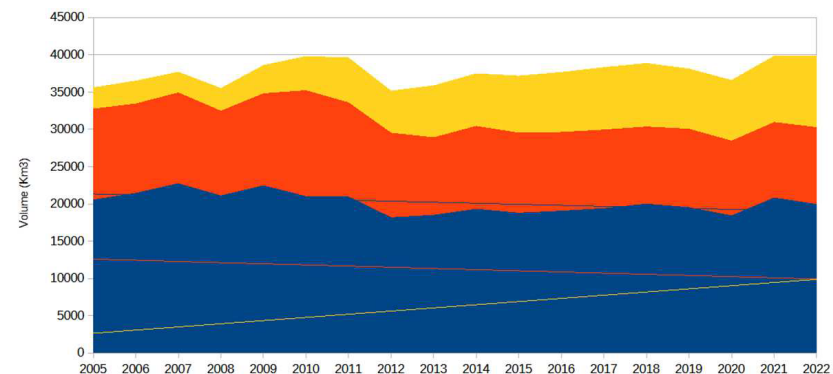
Source des données: Agreste
Réalisation: DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes



- Bois d'œuvre
- Bois d'industrie
- Bois énergie

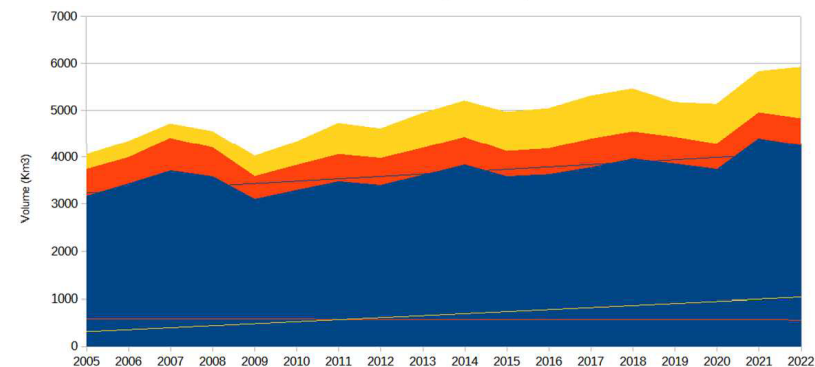
Evolution de la récolte de bois commercialisée en France

Source des données: Agreste
Réalisation: DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes



Evolution de la récolte de bois commercialisée en région Auvergne-Rhône-Alpes

Source des données: Agreste
Réalisation: DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes



Des forêts sous surveillance

1 pôle Santé des forêts à la DRAAF:

1 des 6 implantations du DSF en France
3 permanents (SRAL)

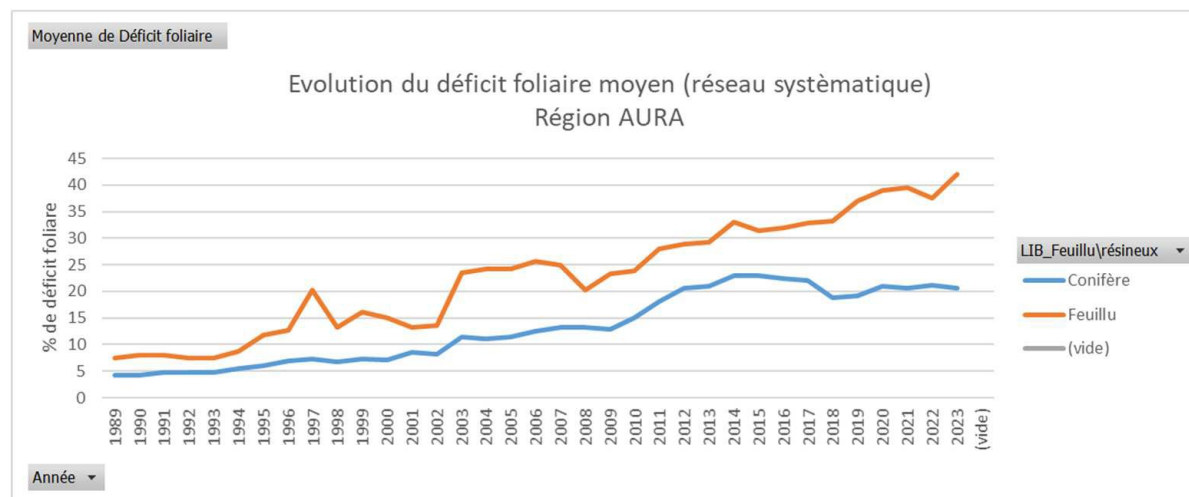
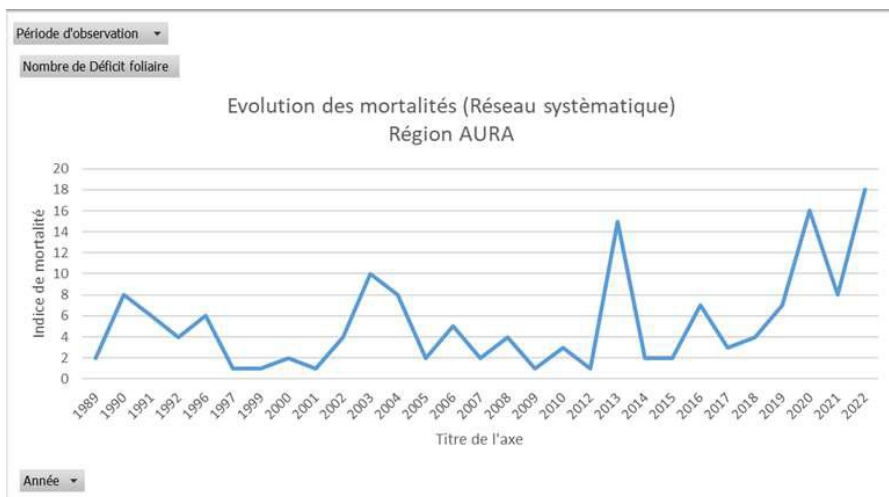
36 Correspondants-observateurs avec des partenaires impliqués (ONF- CNPF- DRAAF/DDT)

Des partenariats avec IGN et les principaux centres de recherches

Une stratégie pour une vision continue de l'état de santé des forêts



- Une région avec une importante diversité (6 GRECO)
- 2,6M d'ha de forêts sous monitoring (37% du territoire)
- 530M de m3 de bois sur pied
- Une récolte annuelle de 5,2Mm3 par an
- Un climat qui n'est plus une constante
- Des réseaux qui montrent une accélération des dépérissements



Des crises sanitaires en cours

Scolytes des épicéas

Alpes, Ain, Massif central sont concernés à des degrés divers

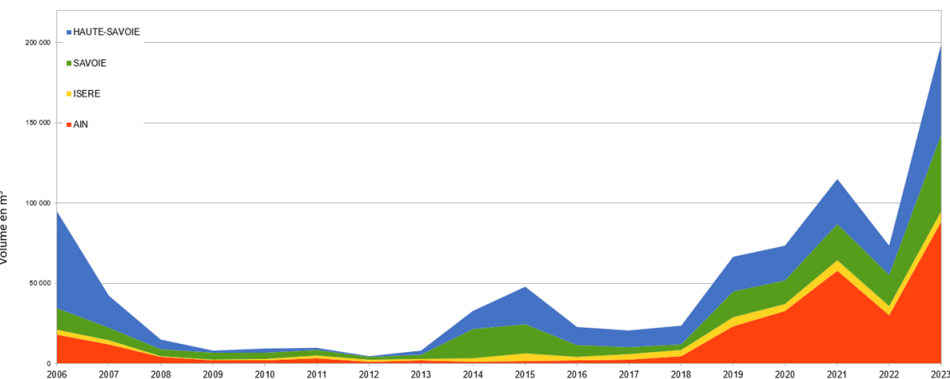
Le scolyte typographe, un ravageur ç cycle épidémique

Un cycle facilité par l'affaiblissement des arbres et les effets du réchauffement climatique

Une essence stratégique pour la région

225.000 ha, 85M de m³, dont 26M de m³ en dessous de 1.000m d'altitude

Volumes d'épicéa scolytés en forêts relevant du régime forestier dans les Alpes du Nord et l'Ain
Evolution 2006 - 2023



Chênes de l'Allier malmenés

Crise identifiée en forêt publique

Une cellule de crise en action depuis 2020

Des prélèvements sanitaires en diminution de nouveaux massifs concernés

Une forêt gérée avec une diminution de capital sur pied

Des réorientations de gestion significatives

Dépérissements du sapin

Tous les départements concernés mais à des degrés divers

Les scolytes du sapin accompagnent et amplifient les effets des sécheresses et des canicules

Les vieux peuplements ou parcelles en déficit de gestion sont les plus touchés

Une essence stratégique pour la région

Des stations avec un potentiel mais une essence qui ne passera pas le cap sur le moyen terme

218.000 ha, 91M de m³ dont 12M de m³ en dessous de 1.000m d'altitude

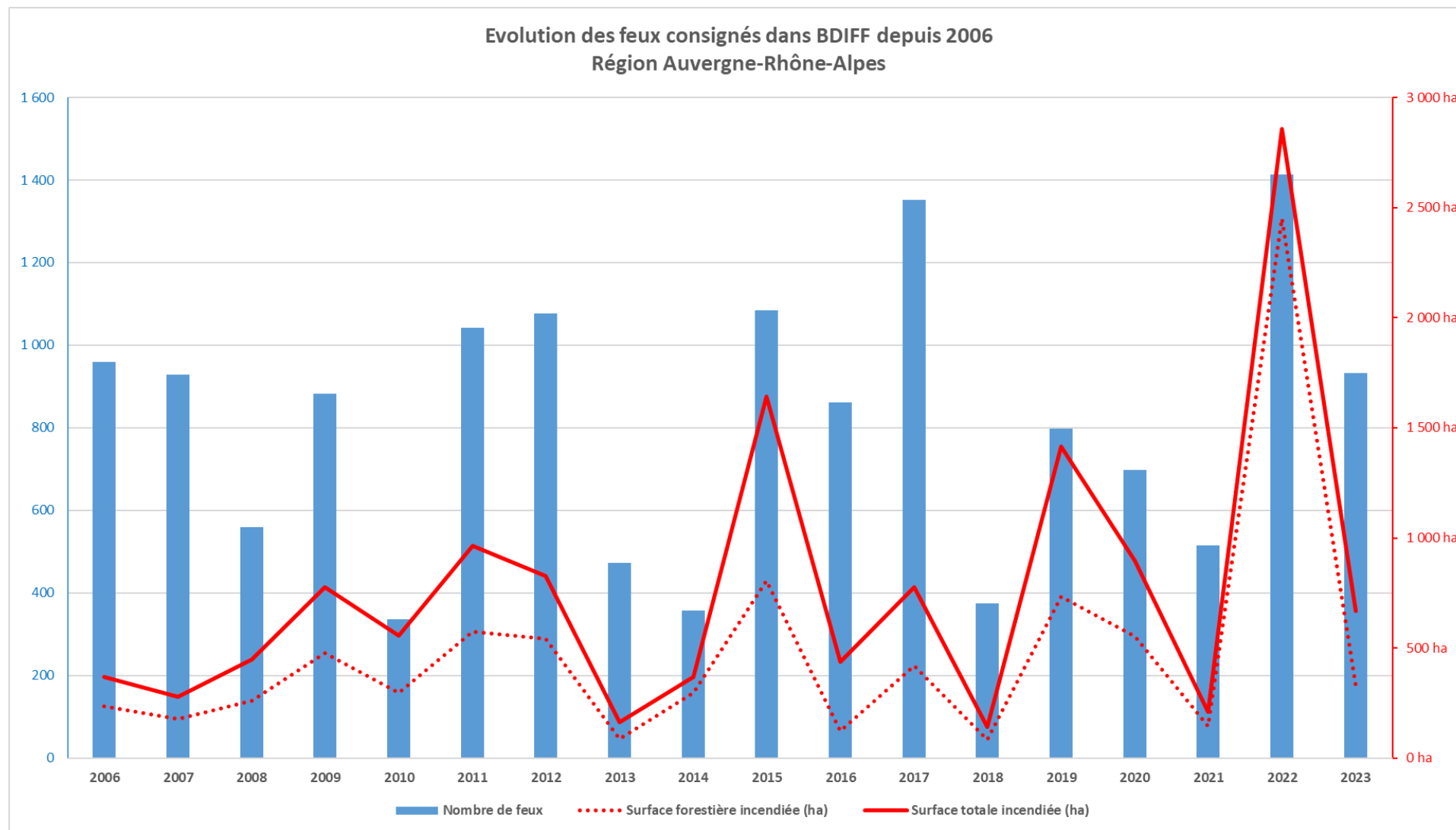
Des risques de feux de forêt

Bilan régional

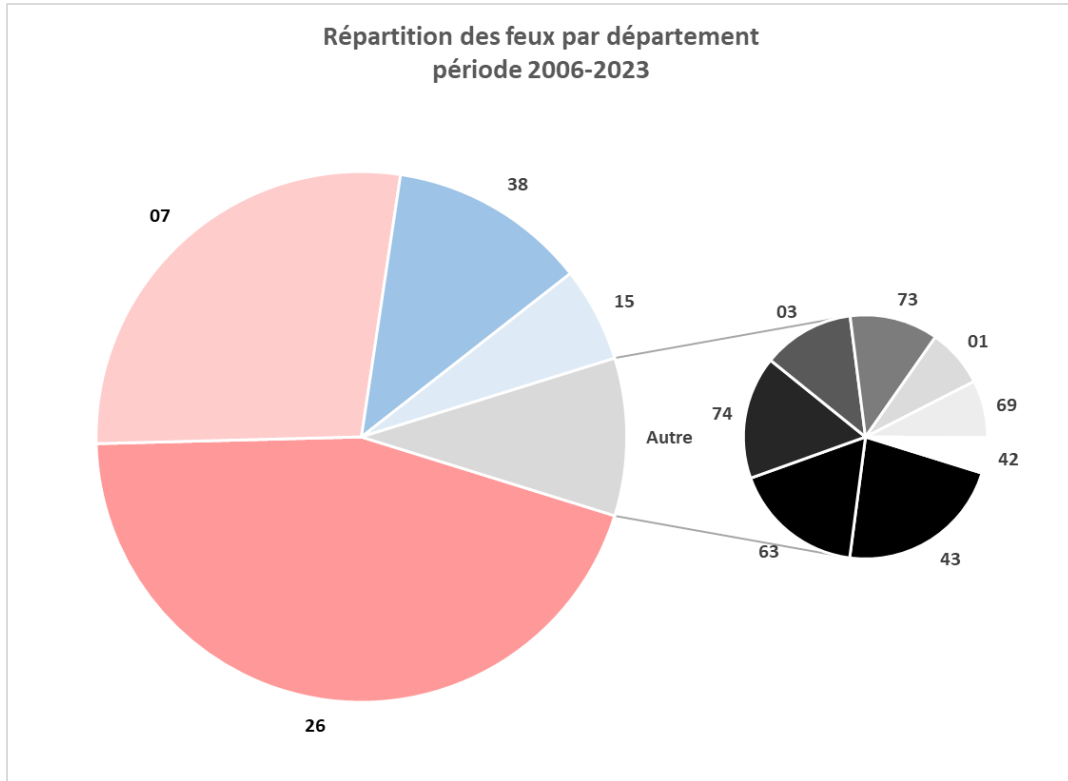
- **14 641 feux** consignés dans BDIFF
- **13 792 ha** incendiés dont 8 596 ha de forêts, landes, maquis, garrigues
- **année 2022**, 1 414 feux (10 % des feux de la période) – 2.859 ha (21 % de la surface incendiée sur la période)

Périodes à risque :

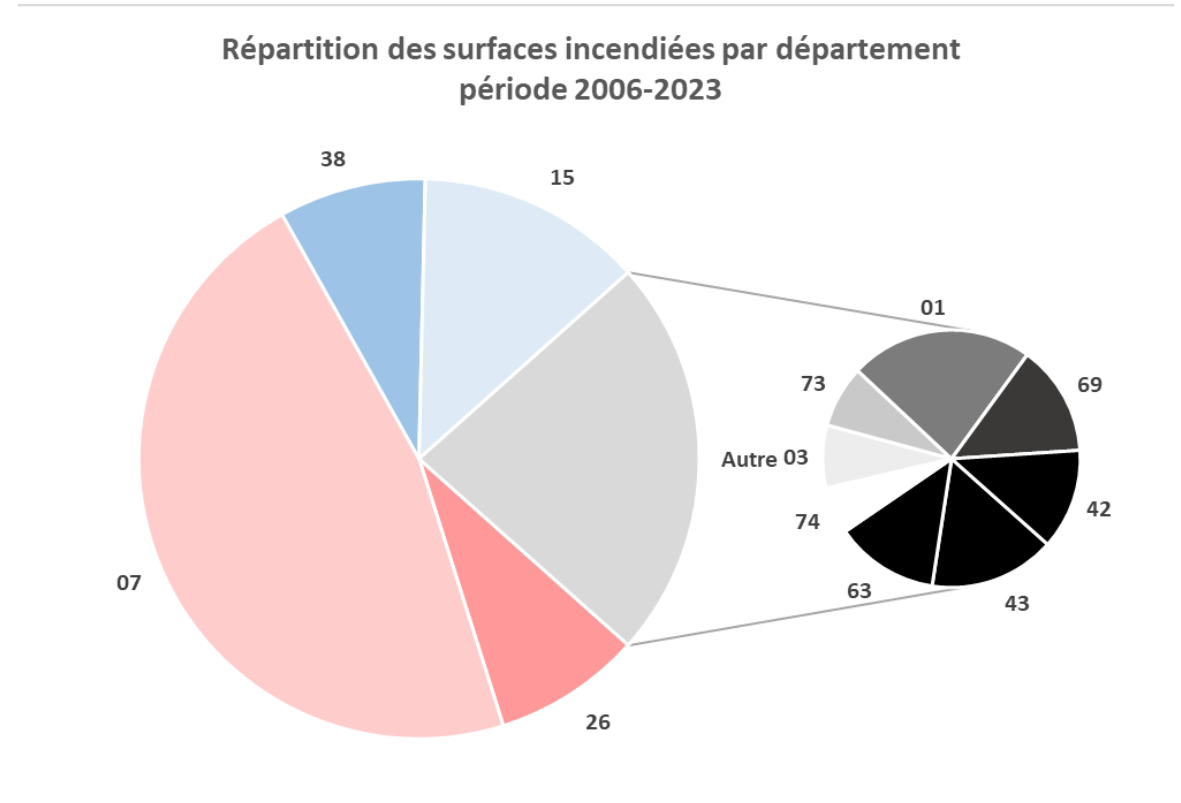
- **Début du printemps** (1/4 des feux et surfaces incendiées)
- **Période estivale** (1/2 des feux et presque 2/3 des surfaces incendiées)



Des risques de feux de forêt



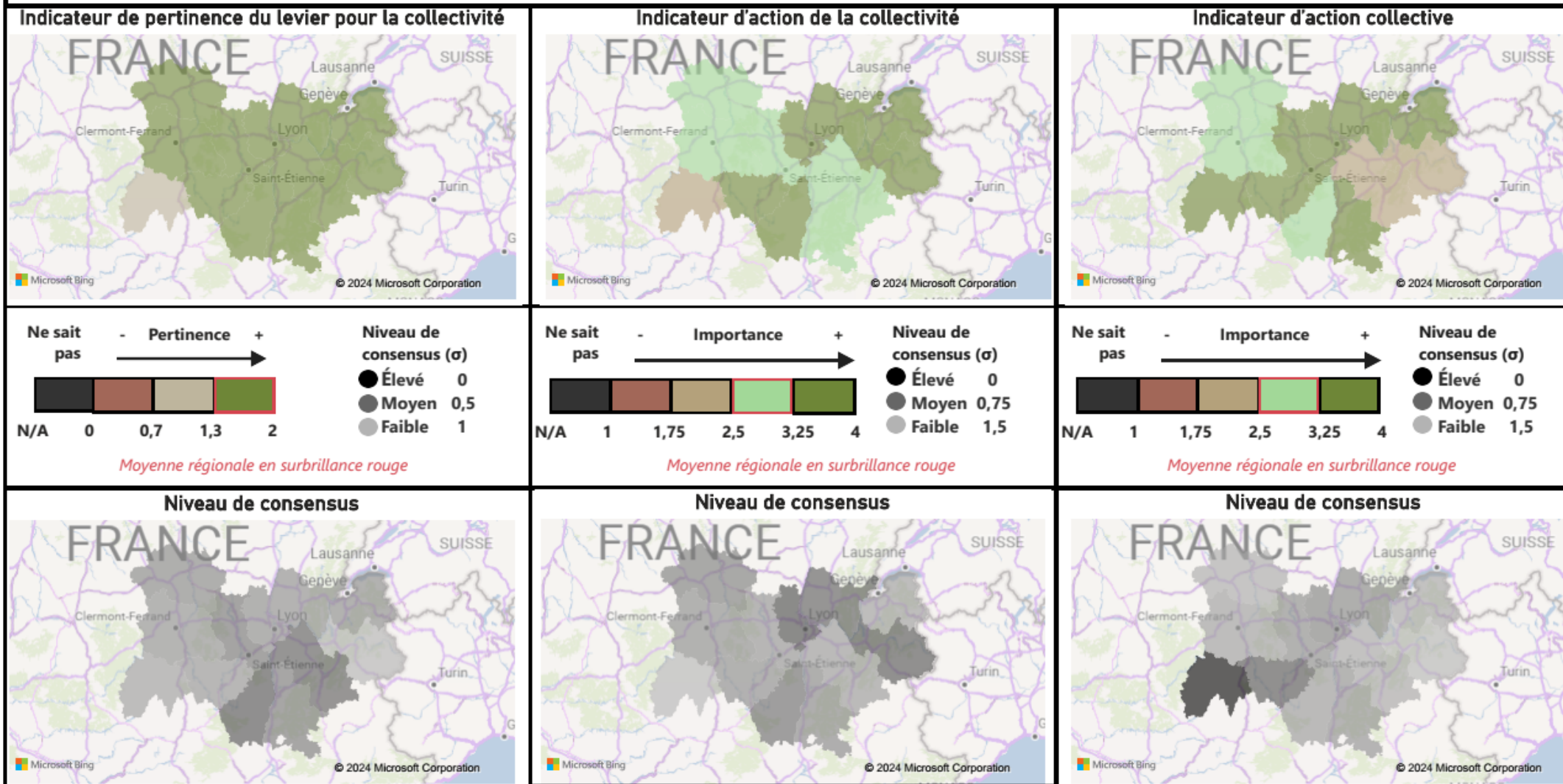
◀ Ardèche et Drôme recensent les trois quarts des feux consignés dans BDIFF...



... mais seulement la moitié de la superficie régionale incendiée ▶

Synthèse du thème Agriculture et forêts (moyenne régionale)

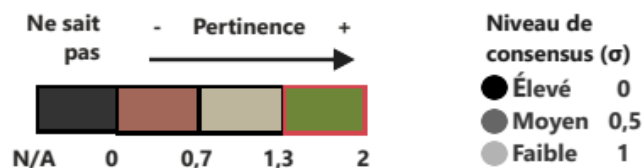
Fertilisation azotée



Synthèse du thème Agriculture et forêts (moyenne régionale)

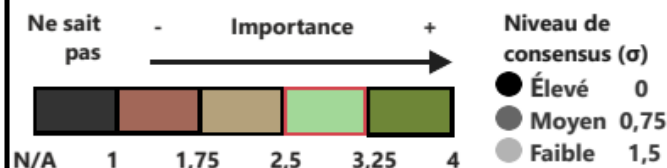
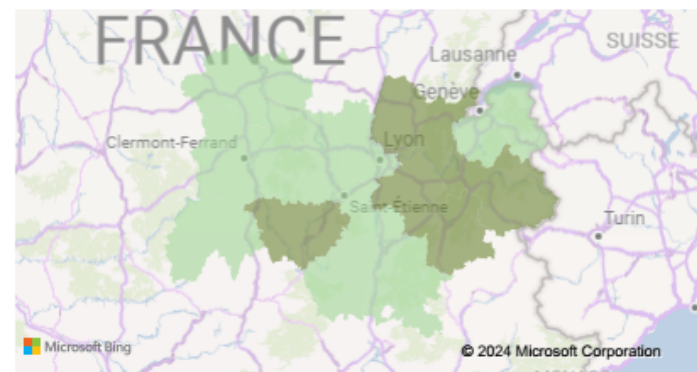
Elevage durable

Indicateur de pertinence du levier pour la collectivité



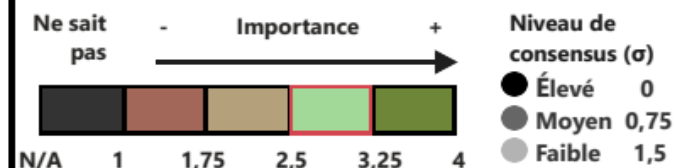
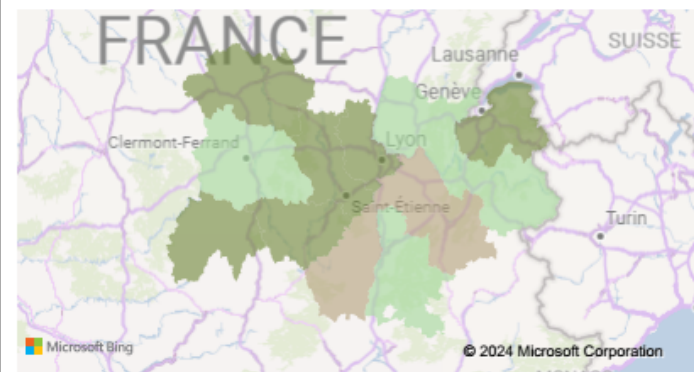
Moyenne régionale en surbrillance rouge

Indicateur d'action de la collectivité



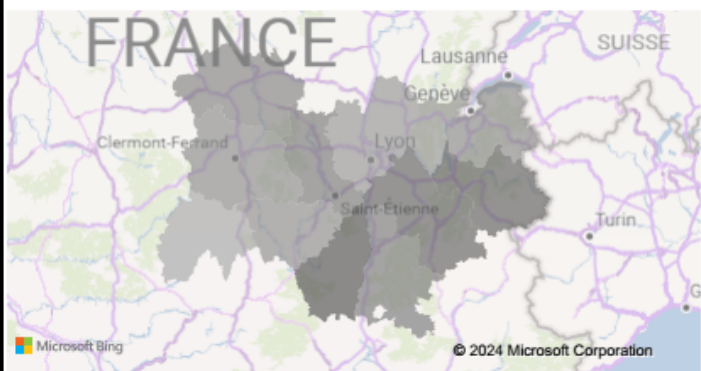
Moyenne régionale en surbrillance rouge

Indicateur d'action collective

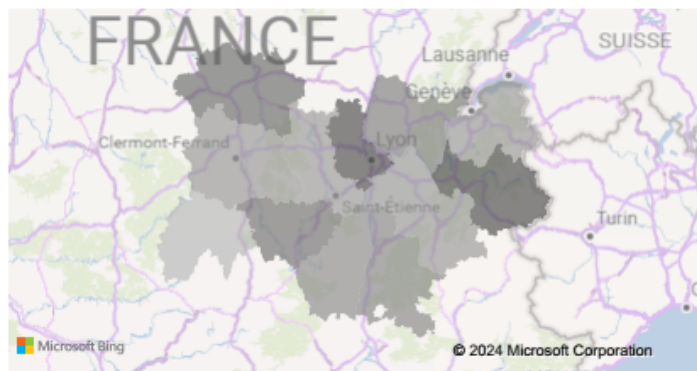


Moyenne régionale en surbrillance rouge

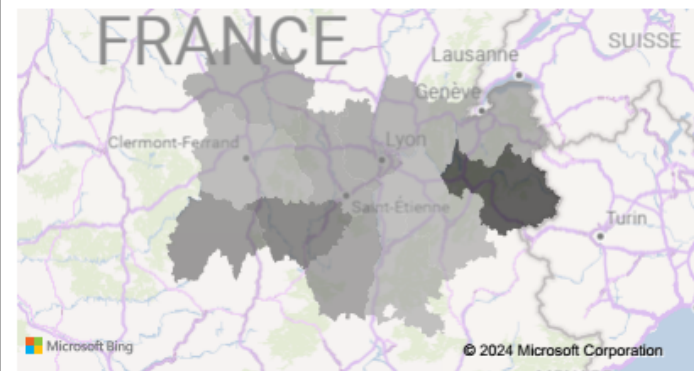
Niveau de consensus



Niveau de consensus



Niveau de consensus



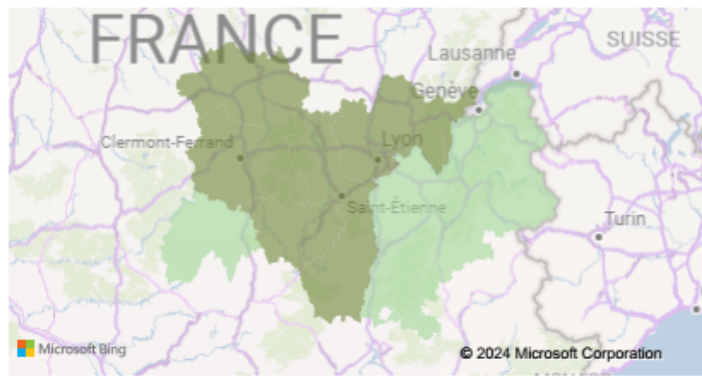
Synthèse du thème Agriculture et forêts (moyenne régionale)

Usage des phytos

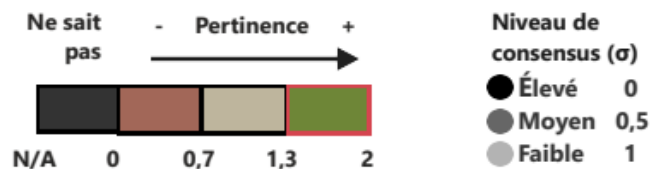
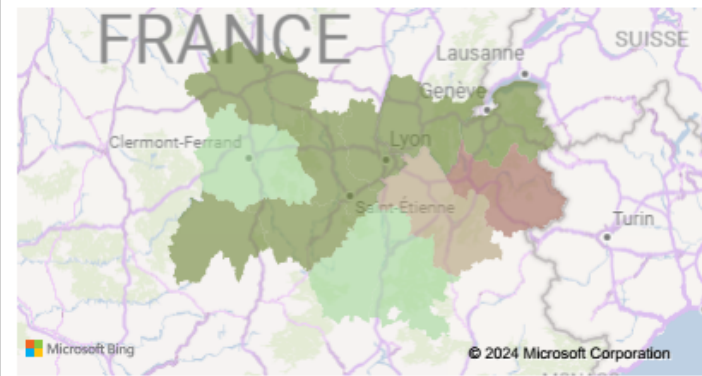
Indicateur de pertinence du levier pour la collectivité



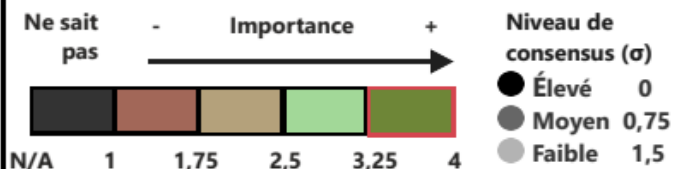
Indicateur d'action de la collectivité



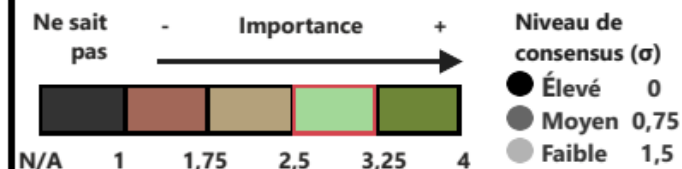
Indicateur d'action collective



Moyenne régionale en surbrillance rouge

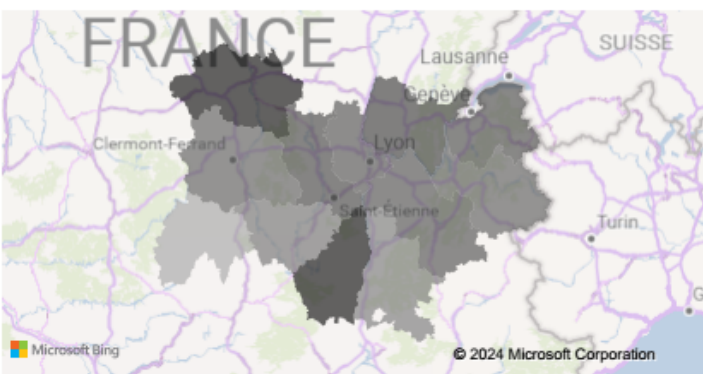


Moyenne régionale en surbrillance rouge

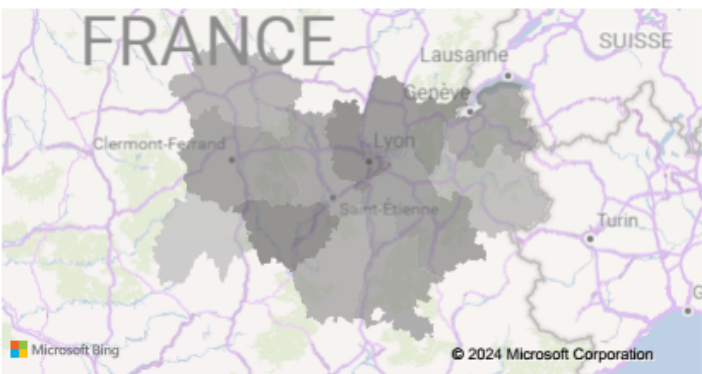


Moyenne régionale en surbrillance rouge

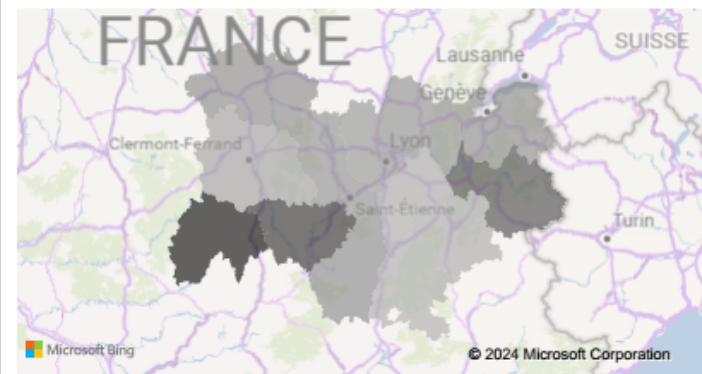
Niveau de consensus



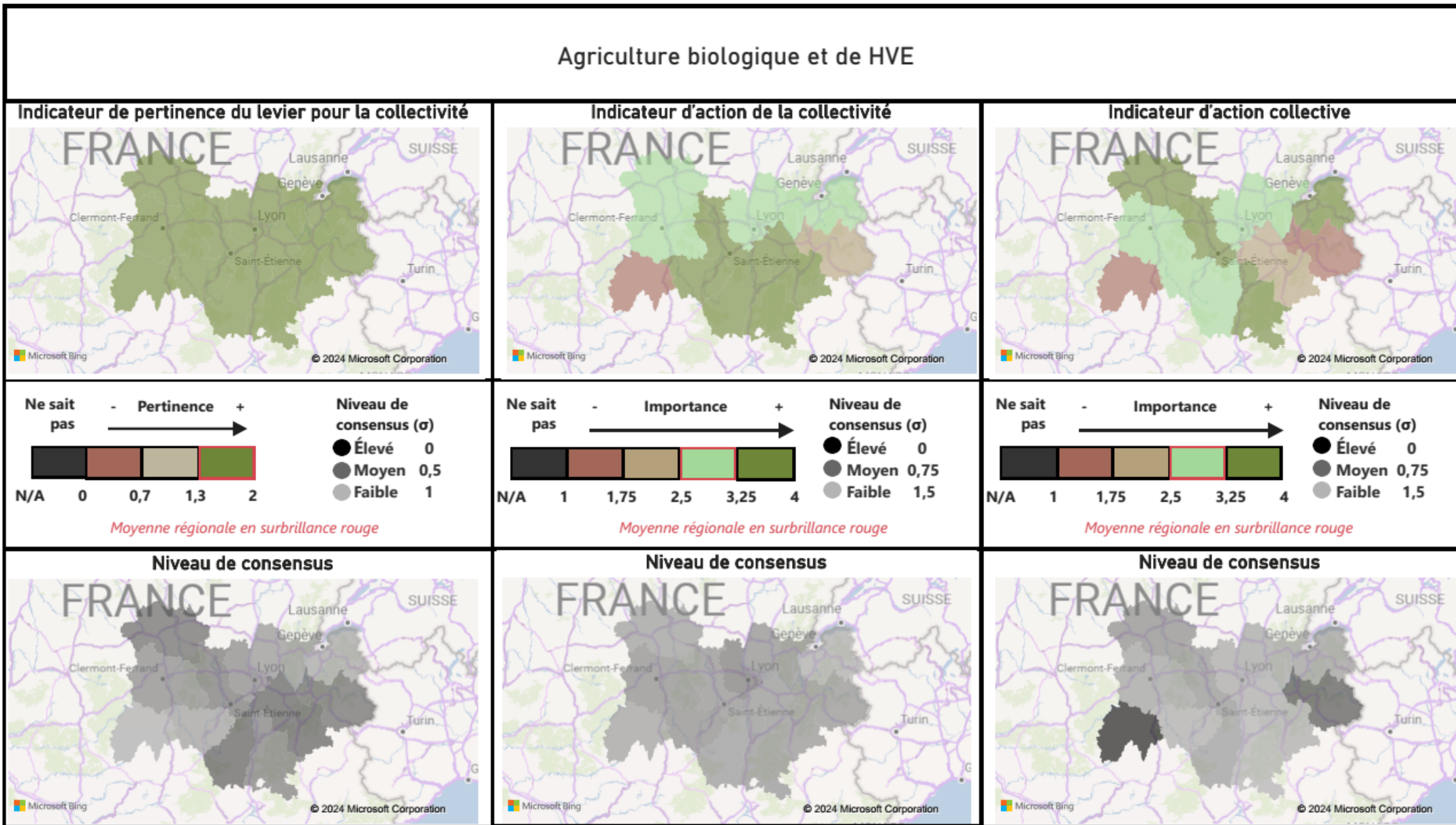
Niveau de consensus



Niveau de consensus



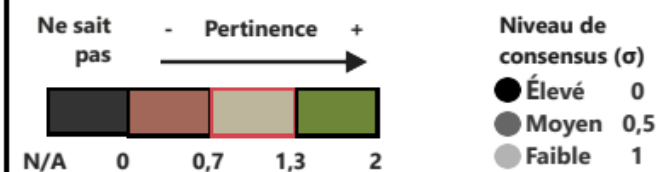
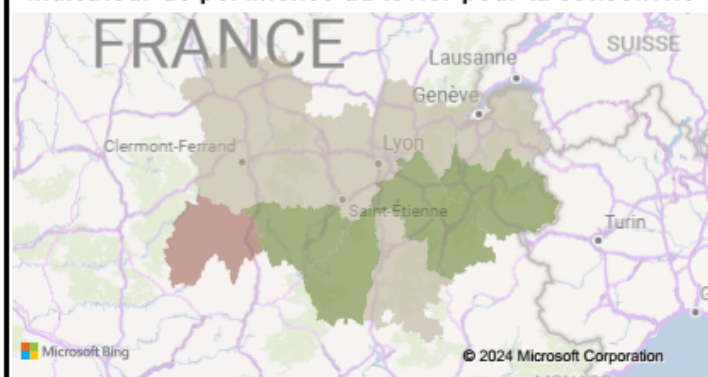
Synthèse du thème Agriculture et forêts (moyenne régionale)



Synthèse du thème Agriculture et forêts (moyenne régionale)

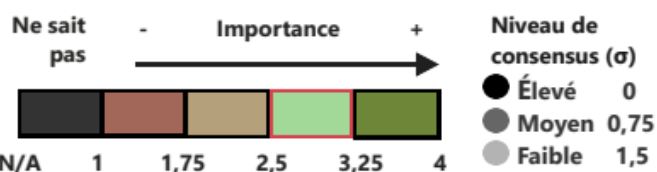
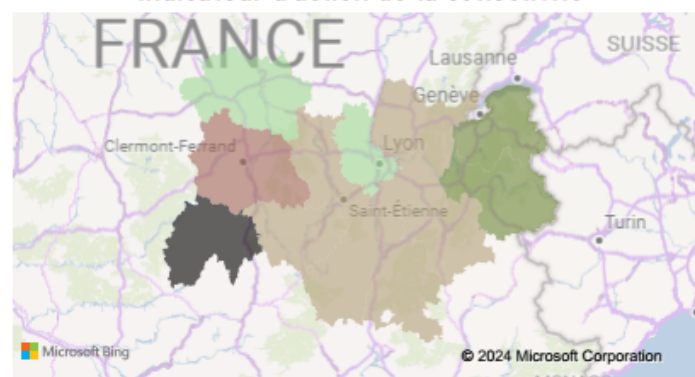
Bâtiments & Machines agricoles

Indicateur de pertinence du levier pour la collectivité



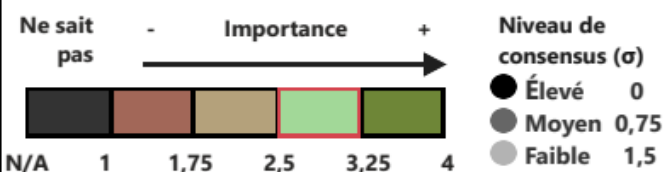
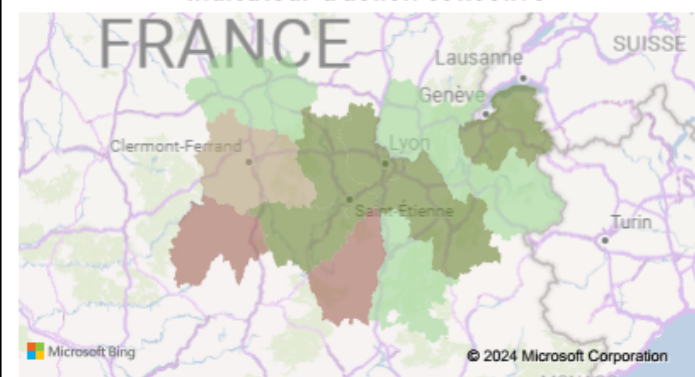
Moyenne régionale en surbrillance rouge

Indicateur d'action de la collectivité



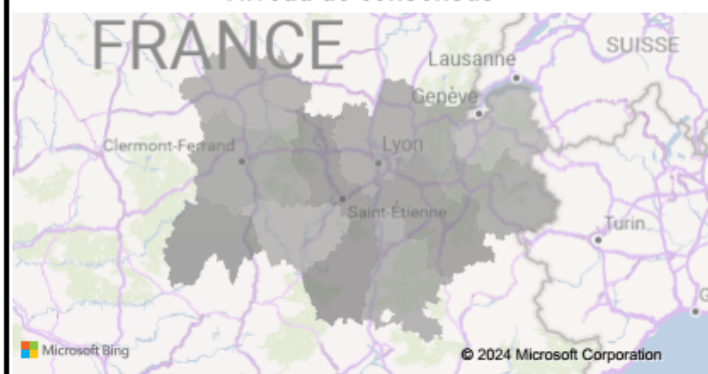
Moyenne régionale en surbrillance rouge

Indicateur d'action collective

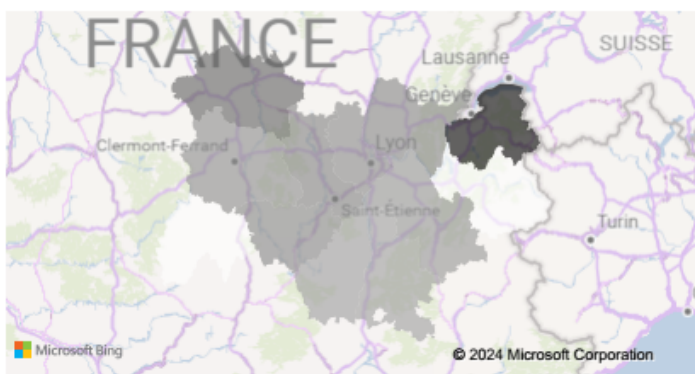


Moyenne régionale en surbrillance rouge

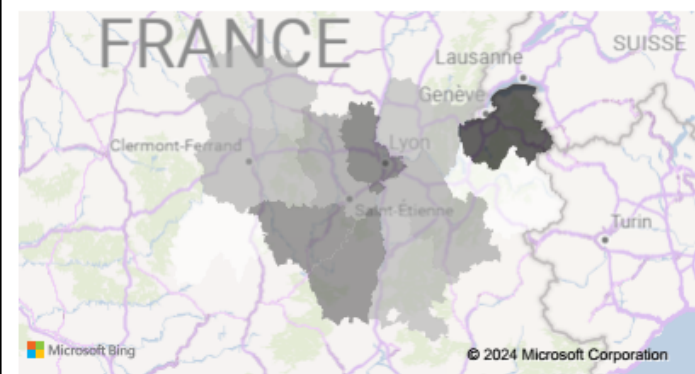
Niveau de consensus



Niveau de consensus



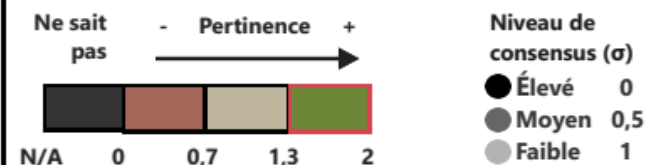
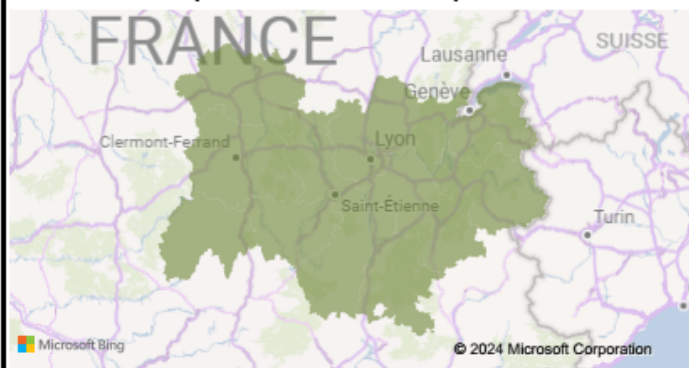
Niveau de consensus



Synthèse du thème Agriculture et forêts (moyenne régionale)

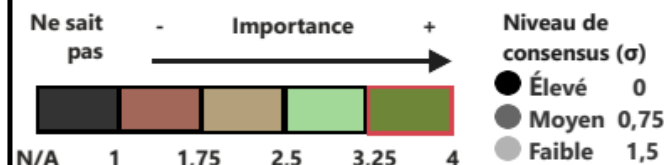
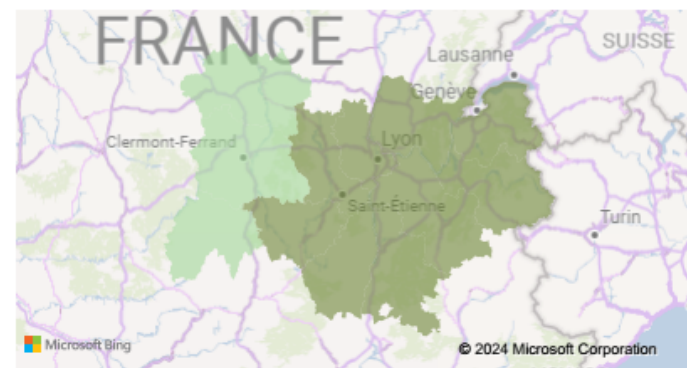
Loi Egalim

Indicateur de pertinence du levier pour la collectivité



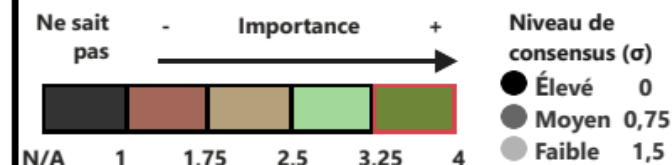
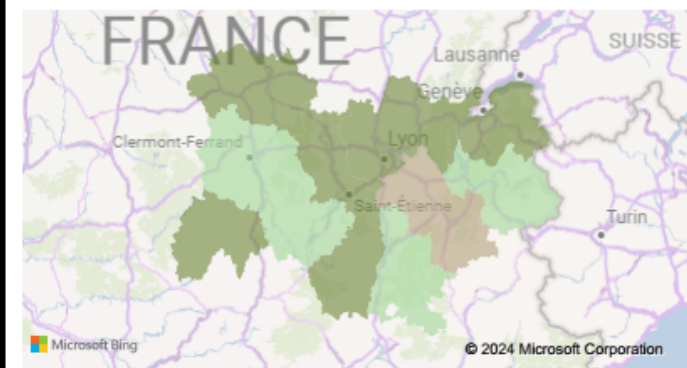
Moyenne régionale en surbrillance rouge

Indicateur d'action de la collectivité



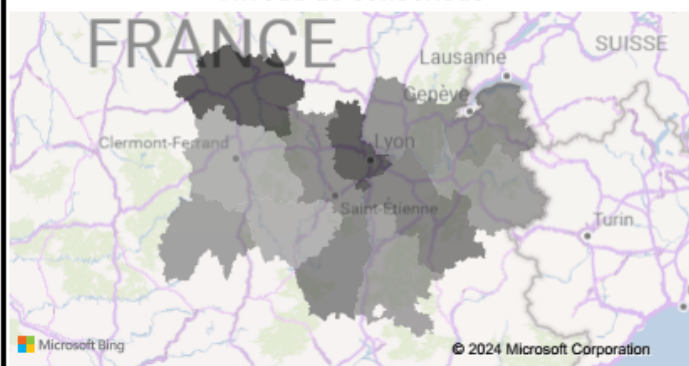
Moyenne régionale en surbrillance rouge

Indicateur d'action collective

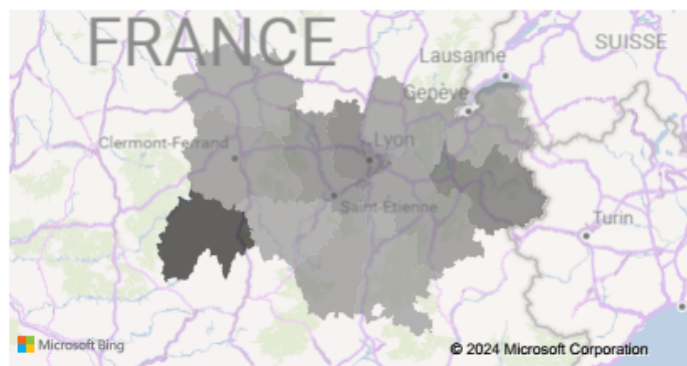


Moyenne régionale en surbrillance rouge

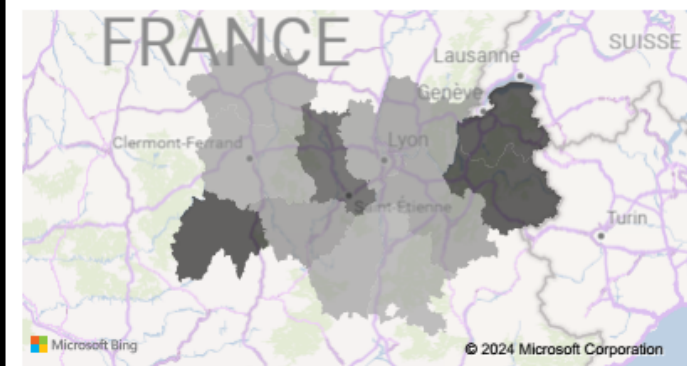
Niveau de consensus



Niveau de consensus



Niveau de consensus



Extrait des actions menées par les collectivités

Forêts

En cours

Outil Sylv'ACCTES en cours de déploiement afin d'accompagner les propriétaires/gestionnaires, EPCI Drôme, Isère, Puy de Dôme et Savoie.

Dispositif « Forêt de demain » : Travaux de préparation et de replantation pour des petites propriétés de moins de 2 ha, Département Savoie.

Parcelles expérimentales pour tester des essences aux effets du changement climatique), au Parc de Lorient, Département Drôme.

Recherche et suivi de mesures compensatoires coupe et défrichement sur le territoire et accompagnement des communes pour la recherche de financements en lien avec l'ONF, EPCI-Savoie.

Reboisement en cours 4ha en 2024 suite à coupes sanitaires d'épicéas, EPCI Cantal.

Animation forestière départementale co-portée localement avec le Département jusqu'en 2022, EPCI-Puy de Dôme.

Actions planifiées

Information des propriétaires sur les ORE (obligations réelles environnementales) dans des zones de forêt à enjeu de préservation dans des espaces naturels sensibles, EPCI-Ardèche.

Financement dédié à la filière châtaigneraie sur l'adaptation au changement climatique, EPCI-Ardèche.

Action du PCAET à réaliser : communication autour du risque de feu de forêt, EPCI Drôme.

Accompagner la reconstitution des peuplements après coupe sanitaire (scolytes, dessèchements...), EPCI-Savoie.

Soutien aux opérations de sylviculture promouvant les opérations de cloisonnement et des modes d'exploitation à faible impact pour les sols, Département Drôme.

Développement d'actions partenariales avec le CNPF, EPCI-Allier.

Forêts gérées par le Syndicat Mixte de Gestion Forestière avec convention ONF, EPCI-Allier.

- Travail coordonné avec les propriétaires privés (sensibilisation...)
- Recours aux outils à dispositions tels que Sylv'ACCTES, et actions d'adaptation au changement climatique.

Extrait des actions menées par les collectivités

Agriculture

En cours

*Soutien aux filières coopératives en production et transformation de lait en autonomie fourragère, **EPCI Isère.***

*Développement de la marque des Producteurs d'une route des Savoir Faire de l'Oisans, **EPCI Isère.***

*Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) portés par la collectivité sur la période 2015 – 2022, **EPCI Loire***

*Approvisionnement en produits locaux et durables lors des différents évènements et réunions pilotées par Hautes Terres Communauté (Conseils communautaires, évènements culturels...), **EPCI Cantal.***

*Accompagnement d'un groupe d'éleveurs pour la création d'une filière viande à haute valeur ajoutée, **EPCI Cantal.***

*Révision du cahier des charges des cantines pour respecter la loi EGALIM, **EPCI Cantal.***

Actions planifiées

*Mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT), **EPCI Isère.***

*Mise en place d'une carte interactive pour lister les producteurs locaux, **EPCI-Ain.***

*Actions de sensibilisation à l'agriculture et l'élevage français & durable à venir dans l'ensemble des établissements scolaires du territoire, **EPCI-Ain.***

*Sensibilisation des agents et élus à l'alimentation durable, **EPCI Cantal.***

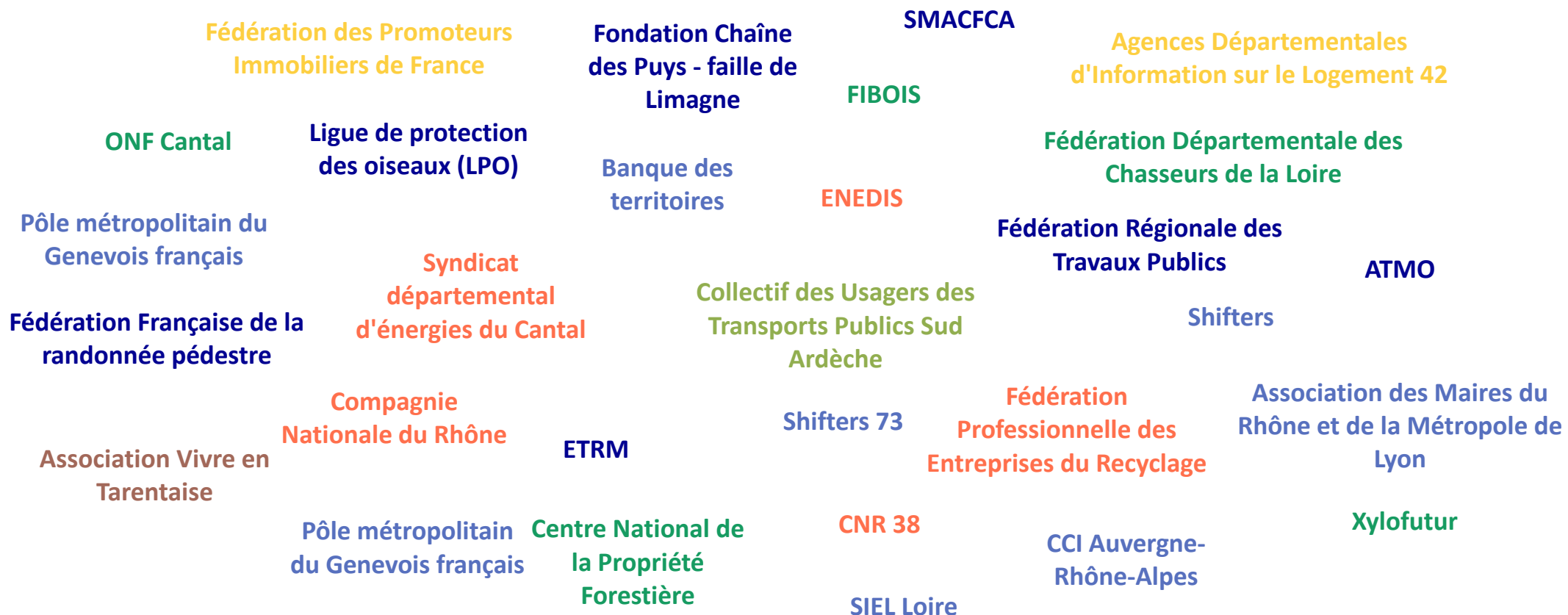
*Test de légumineuses en restauration scolaire avec une entreprise agroalimentaire du territoire, **EPCI-Rhône.***

*Création d'une ferme urbaine, **Commune Rhône***

- Accompagnement et structuration des filières durables et locales des territoires
- Actions de sensibilisation et de valorisation de ces productions.

Une forte mobilisation autour de la COP

Présentation des acteurs ayant partagé une ou plusieurs actions pour la COP



L'ensemble des retours sont versés au fur et à mesure de leur arrivée aux GT régionaux et départementaux.

COP Auvergne-Rhône-Alpes – Synthèse des 29 défis formulés à la suite du diagnostic

Bâtiments	<ol style="list-style-type: none"> 1. Encourager la sobriété, accélérer la rénovation thermique performante des logements en région et remplacer les chaudières au fioul et au gaz, pour atteindre 80 000 logements rénovés par an et réduire de 15% les consommations énergétiques du parc de logements d'ici 2030 2. Encourager la sobriété, accélérer la rénovation thermique du parc tertiaire et remplacer les chaudières au fioul et au gaz, pour réduire de 30% les consommations énergétiques du parc tertiaire d'ici 2030 3. Construire et rénover avec exemplarité 4. Accélérer la montée en compétences des acteurs de la rénovation en région Auvergne-Rhône-Alpes et accompagner la structuration de la filière
Transport	<ol style="list-style-type: none"> 1. Optimiser et réduire à la source les déplacements de 10% d'ici à 2030 2. Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée pour réduire de 15% l'utilisation de la voiture individuelle 3. Développer les motorisations & carburants décarbonés et renforcer l'efficacité des véhicules pour atteindre notamment 15% de véhicules électriques légers en 2030 4. Optimiser et décarboner le transport de marchandises en massifiant le recours au fret ferroviaire et fluvial pour réduire de 10% le transport routier de marchandises 5. Développer les motorisations & carburants décarbonés et renforcer l'efficacité des véhicules en optimisant le couple technologie/usage pour le transport de marchandises
Energie	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer et diversifier rapidement la production régionale d'électricité renouvelable pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de décarbonation et de reconquête de notre souveraineté énergétique 2. Développer de façon soutenable mais massive les énergies issues de la biomasse ainsi que la géothermie et les énergies de récupération pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de décarbonation et de reconquête de notre souveraineté énergétique 3. Adapter les infrastructures électriques, gazières, hydrogène ainsi que les réseaux de chaleur et de froid à ces nouvelles productions EnR
Déchets	<ol style="list-style-type: none"> 4. Atteindre les objectifs de la loi AGEC et de la LTECV pour réduire la production de déchets et de l'enfouissement, pour atteindre notamment -50% de déchets enfouis entre 2010 et 2025 5. Améliorer la valorisation des déchets, en développant les procédés de recyclage et la valorisation énergétique 6. Développer les filières de réemploi en lien avec les entreprises en région pour développer l'économie circulaire 7. Réduire les fuites de méthane sur les installations de stockage de déchets non dangereux
Industrie	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer l'accompagnement des 90 sites régionaux les plus émetteurs de gaz à effet de serre en région AURA pour atteindre une réduction de 40% des émissions entre 2019 et 2030 2. Mobiliser toutes les TPE, PME et ETI industrielles en région Auvergne-Rhône-Alpes pour la décarbonation 3. Améliorer la structuration et la durabilité de la filière bois et développer les débouchés du bois local
Agri alim forêt	<ol style="list-style-type: none"> 1. Conforter / restaurer le puits de carbone forestier – Adapter la gestion de nos forêts au changement climatique 2. Renforcer la capacité à stocker du carbone dans les produits Bois au niveau régional 3. Gérer les risques (sanitaires, incendies, tempêtes, ...)
Biodiversité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Couvrir 4% du territoire en région avec des aires protégées sous protection forte d'ici à 2030 2. Résorber 100% des principaux obstacles à la libre circulation des espèces d'ici 2030 3. Pour chaque intercommunalité, définir une première cartographie des habitats dégradés et mettre en place un projet de restauration écologique ayant des impacts favorables sur les milieux à enjeux
Ressources naturelles (eau et foncier)	<ol style="list-style-type: none"> 4. Coconstruire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur chaque bassin versant en région, et la mettre en œuvre collectivement pour atteindre -10% d'eau prélevée d'ici 2030 5. Accompagner l'évolution des activités sur les aires d'alimentation des captages pour reconquérir et pérenniser la qualité de l'eau 6. Accompagner les acteurs des territoires pour créer un nouveau modèle d'aménagement plus sobre en foncier et réduire de 50% la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers sur la période 2021-2030 (par rapport à 2011-2020) 7. Mobiliser les acteurs des territoires pour réaliser des opérations de désimperméabilisation, afin de protéger les sols et la ressource en eau, et atteindre 1000 ha/an désimperméabilisés jusqu'en 2030

Territorialisation de la planification écologique

Restitution du diagnostic régional de la COP Auvergne-Rhône-Alpes

